

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C O U R S U P É R I E U R E
(En matière de faillite)

No : 500-11-026695-052
500-11-026696-050
500-11-026692-059
500-11-026693-057
500-11-026694-055

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE
DE :**

**ÉLIZABETH DEUX
NORBOURG GROUPE FINANCIER INC.
NORBOURG GESTION D'ACTIFS INC.
GESTION D'ACTIFS PERFOLIO INC.
FONDS ÉVOLUTION INC.
ASCENSIA CAPITAL INC.**
Débitrices

c.

RSM RICHTER INC.
Syndic

COMPARUTIONS :

Me DENIS ST-ONGE

Me PATRICE BENOÎT

Procureurs du syndic RSM Richter inc.

M. GILLES ROBILLARD

Représentant du syndic RSM Richter inc.

**INTERROGATOIRE SELON L'ARTICLE 163 DE LA
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
DE M. VINCENT LACROIX
ENTENDU LE 25 OCTOBRE 2006**

VOLUME 2

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>		<u>PAGE</u>
<u>TÉMOIN :</u>		
VINCENT LACROIX		
Interrogé par Me Denis St-Onge		3
<u>LISTE DES PIÈCES</u>		
VL-13	Cartable de l'inspection 2002 de la Commission des valeurs mobilières du Québec	77
VL-14	États financiers de Norbourg Gestion d'Actifs au 30 juin 2003	112
VL-15	États financiers Norbourg Groupe Financier inc. au 30 juin 2003	125
VL-16	États financiers de Norbourg Capital inc. au 30 juin 2003	131
VL-17	Chèque de 150 000 \$ fait à l'ordre de monsieur Fragasso	200
VL-18	Chèque de 150 000 \$ fait à l'ordre d'Investissement Fragesco	212

1 L'AN DEUX MILLE SIX, ce vingt-cinquième (25e) jour
2 du mois d'octobre, A COMPARU :

3
4 VINCENT LACROIX, né le 11 janvier 1967, domicilié
5 au 15, rue Dagobert à Candiac, Québec;

6
7 LEQUEL affirme solennellement dire la vérité aux
8 questions qui lui sont posées :

9
10 INTERROGÉ PAR Me DENIS ST-ONGE,

11 Procureur du syndic :

12 Alors c'est la continuation de l'interrogatoire en
13 vertu de l'article 163 de la *Loi sur la faillite et*
14 *insolvabilité* de monsieur Lacroix, qui a débuté
15 hier et l'interrogatoire se continue toujours avec
16 la protection de l'article 5 de la *Loi de la preuve*
17 *au Canada*, dont s'est prévalu monsieur Lacroix,
18 hier et il s'en prévaut encore aujourd'hui.

19 LE TÉMOIN :

20 Tout à fait.

21 Me PATRICE BENOÎT :

22 Q Alors, Monsieur Lacroix, avant qu'on aborde l'année
23 financière 2002, 2003, deux petits points sur
24 lesquels j'aimerais qu'on revienne. Hier, quand on
25 a parlé de Jean Renaud, à votre connaissance, je

1 voudrais simplement préciser, est-ce qu'à votre
2 connaissance monsieur Renaud était un consultant
3 externe du ministère des Finances ou un employé du
4 ministère des Finances au moment où il traitait les
5 demandes de crédit d'impôts de Norbourg?

6 R À ma connaissance, il était un employé du ministère
7 des Finances. Évidemment, je ne sais pas son statut
8 officiel, mais il était employé, à ma connaissance.

9 Q Ensuite, une ou deux petites choses concernant
10 Opvest.

11 R Oui.

12 Q Vous nous avez dit hier qu'Opvest avait accepté de
13 recevoir de votre part des rapports maison, plutôt
14 que les rapports de Northern Trust ou ceux de TD
15 Investpro, compte tenu des difficultés, là, qu'il y
16 avait avec le reporting, en particulier de Northern
17 Trust, et que dans vos rapports maison, évidemment,
18 était masqué le fait qu'il y avait des retraits
19 irréguliers, mais également les rendements sur les
20 placements étaient bonifiés sur les rapports par
21 rapport à la réalité.

22 Ce que je voudrais savoir, c'est comment Opvest
23 traitait ces rapports-là et, essentiellement,
24 Opvest devait savoir ou avait les outils,
25 j'imagine, pour être en mesure de voir où vous

1 placiez l'argent et de quelle façon il était placé?
2 R Oui. Ils avaient l'ensemble des outils. Évidemment,
3 est-ce qu'ils analysaient les dossiers, je ne peux
4 pas le savoir. Ce qu'il faut comprendre de la
5 structure Opvest, c'est qu'ils étaient basés à
6 Montréal, ils avaient plusieurs gestionnaires
7 externes. De ce que j'ai compris à certains
8 meetings avec la direction d'Opvest, c'était qu'ils
9 recevaient le reporting et les rendements de
10 l'ensemble des fonds qu'ils avaient sous gestion,
11 et lorsqu'il y avait des lacunes ou des manquements
12 ou des rendements qui étaient inadéquats, selon
13 leur standard, c'est à ce moment-là qu'ils
14 contactaient les gestionnaires.

15 Q O.K. Mais selon ce que vous avez compris, donc dans
16 la mesure où les rapports que vous leur fournissiez
17 qui, si je comprends bien, uniquement donnaient le
18 détail des placements qui étaient effectués pour
19 leur compte, s'ils constataient que les rendements
20 avaient l'air à avoir du bon sens, ils n'allaient
21 pas plus loin lors de la vérification.

22 R Tout à fait. Et/ou s'il y avait des rendements
23 donc, à certaines périodes, qui ne les
24 satisfaisaient pas, ils se contentaient uniquement
25 du rapport interne et ils ne cherchaient pas à

1 avoir d'autres rapports, à savoir les positions en
2 question qu'il y avait chez un courtier ou chez
3 Northern Trust, pour leur compte.

4 Q O.K. Mais pour prendre un exemple, au début ils
5 vous confient cinq millions (5 M\$) puis il y a eu
6 trois autres tranches de cinq millions (5 M\$) qui
7 vous ont été confiées, est-ce qu'ils avaient des
8 outils d'information pour savoir que, par exemple,
9 le premier cinq millions (5 M\$) pour telle période
10 à telle période, avait été placé dans tel
11 investissement?

12 R Oui. Le rapport interne leur indiquait chaque
13 position, chaque titre. Je vais vous donner un
14 exemple : Nortel, on avait deux mille (2 000)
15 actions de Nortel mais il était mentionné, la
16 position était mentionnée dans le rapport interne
17 que l'on fournissait sur une base hebdomadaire à
18 Opvest.

19 R O.K. Donc, même si vous embellissiez, entre
20 guillemets, la situation réelle dans les rapports
21 que vous faisiez, est-ce que je dois comprendre
22 qu'ils avaient les outils pour, eux, être en
23 mesure, en le regardant puis en l'analysant, de
24 pouvoir déterminer que le rendement n'était pas du
25 tout celui qui était reflété dans les rapports?

1 R Ils avaient l'ensemble des outils pour évaluer si
2 le rapport était bon ou pas.

3 Q O.K. Bon, je vous remercie. Alors maître St-Onge va
4 poursuivre à partir d'ici.

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Q Monsieur Lacroix, je reprends votre structure
7 corporative au 30 juin 2003, selon le document VL-
8 1, je pense. Et là on voit qu'il y a beaucoup de
9 changements entre... si je compare celui du 30 juin
10 2002 et du 30 juin 2003, d'abord Norbourg Services
11 Financiers inc. change de nom et devient Norbourg
12 Gestion d'Actifs et ne se retrouve plus qu'avec
13 deux filiales.

14 R Oui.

15 Q Fonds d'Investissement Norbourg et Fonds Privés
16 Norbourg.

17 R Tout à fait.

18 Q Ça, ce sont deux nouvelles filiales qui sont créées
19 pendant la période.

20 R Oui.

21 Q Quels étaient le but et les objectifs?

22 R C'est qu'à un moment donné au cours de l'exercice,
23 on a déterminé, suite à l'inspection de la CVMQ, à
24 l'époque, en automne 2002, qu'il était peut-être
25 préférable, d'un point de vue plan d'affaires, de

1 diviser la promotion des fonds de la gestion de
2 portefeuilles. Donc, la firme Fonds Privés Norbourg
3 inc. était pour la promotion des fonds privés que
4 l'on voulait faire, en l'occurrence Hedgevest, et
5 les Fonds d'Investissement Norbourg, ce qu'on
6 voulait en faire était la promotion des fonds
7 communs de Placements Norbourg. Donc, il y avait
8 une intention de diviser la promotion de la gestion
9 de portefeuilles.

10 Q On voit également que d'anciennes filiales de
11 Norbourg Services Financiers/Gestion d'Actifs, là,
12 Corporation de Gestion Eloria se retrouvent
13 maintenant sous Norbourg Groupe Financier, quel
14 était le motif?

15 R Mais ces changements d'actionnaires étaient faits
16 sur la base de l'inspection, encore une fois, que
17 nous avons eue à l'automne 2002.

18 Q O.K. Mais on en retrouve d'autres qui se retrouvent
19 sous Quatro Capital, là. Ascensia se retrouve sous
20 Quatro, Serficom se retrouve sous Quatro.

21 R L'objectif principal, parce qu'évidemment ces
22 sociétés n'avaient pas ou peu d'activités, était
23 tout simplement d'assainir la structure corporative
24 de Norbourg Gestion d'Actifs au 30 juin 2003, mais
25 à l'époque qui était Norbourg Services Financiers.

1 Q O.K. Par ailleurs, il y a deux nouveaux joueurs,
2 là, Tercio Trust et Norbourg International.

3 R Oui.

4 Q O.K. Tercio Trust, ça a été créé pourquoi?

5 R Tercio Trust, c'est une coquille que nous avons
6 achetée à une période qui est un peu ultérieure au
7 30 juin 2003, là, il y a peut-être une erreur.
8 L'achat a été fait au début novembre, milieu
9 novembre 2003, en fait, de Tercio Trust,
10 officiellement.

11 Q O.K.

12 R Officieusement, on pensait l'avoir achetée mais les
13 contrats avaient été mal faits au cours de
14 l'exercice se terminant au 30 juin 2003. Donc,
15 c'était une coquille vide. C'était un peu le
16 principe de vouloir partir les firmes Eurobourg,
17 c'était dans cette même ligné-là. On avait des
18 visées en Suisse, où se retrouve le tiers de
19 l'épargne mondiale. Donc, on voulait aller là-bas
20 et voir qu'est-ce qu'on pouvait faire sur le marché
21 là-bas.

22 Q Et Norbourg International, où on y retrouve, comme
23 filiale, Eurobourg?

24 R Oui. Or, la séquence, évidemment il faut regarder
25 la séquence dans laquelle elles ont été créées.

1 Eurobourg Services Financiers a été créée en août
2 2002; Eurobourg Holding a été créée en novembre
3 2002; et le holding canadien, Norbourg
4 International, a été créé en octobre 2002.

5 Me PATRICE BENOÎT :

6 Q Dont Cybel?

7 R Et Cybel est une compagnie de gestion qui existait
8 depuis le milieu des années 90. Nous avons pris la
9 position, au sein de Cybel, en février 2003, milieu
10 février 2003 et notre position à l'intérieur de
11 Cybel était de l'ordre de trente pour cent (30%) du
12 capital actions.

13 Me DENIS ST-ONGE :

14 Q O.K., et ça avait coûté combien?

15 R À l'époque, c'était à peu près quatre cent mille
16 dollars (400 000 \$) canadiens. Quatre cent mille
17 (400 000) francs suisses, excusez-moi.

18 Q Et ça c'est en?

19 R Février 2003.

20 Q Février 2003. D'où provenaient les fonds pour faire
21 l'acquisition de Cybel?

22 R Qui est provenu de Norbourg International qui, je
23 crois, avait reçu une avance à l'époque, Norbourg
24 International de Norbourg Services Financiers, si
25 je ne me trompe pas.

25 OCTOBRE 2006

1 Q Puis Norbourg Services Financiers avait pris ses
2 fonds où?

3 R En provenance de chez Northern Trust.

4 Q Et les fonds de Northern Trust, c'était lesquels
5 fonds?

6 R Ce serait sujet à vérification à ce niveau-là. Il y
7 a deux, probablement deux façons de le voir à ce
8 moment-là, et sujet à vérification, soit du fonds
9 TD Investpro Opvest, qu'on appelle depuis le début,
10 ou, à l'époque, des fonds Norbourg.

11 Q O.K. Fonds TD Opvest a été remboursé quand?

12 R En juin 2004.

13 Q O.K. Donc, c'est encore une année plus tard?

14 R Plus tard, oui.

15 M. GILLES ROBILLARD, SYNDIC :

16 Q Excusez, quand vous dites des fonds Norbourg
17 Opvest, donc ça provenait de fonds de tierces
18 parties?

19 R Tout à fait.

20 Me DENIS ST-ONGE :

21 Q Ces sociétés-là - Tercio Trust vous avez dit que
22 c'était une coquille, ça n'a jamais vraiment opéré?

23 R Ce que j'aimerais juste spécifier, par contre, pour
24 Eurobourg, c'est que si vous faites la vérification
25 auprès de Cybel ou de l'avocat de Cybel à ce

1 moment-là, il y a eu des retards dans les
2 transferts, juste pour que ce soit très clair. Il y
3 a eu une avance qui a été faite par monsieur Julmy,
4 parce que la position dans Cybel a été prise en
5 deux phases : un deux cent mille (200 000) francs
6 suisses en février et un deux cent mille (200 000)
7 francs suisses en mai 2003. Donc, le premier deux
8 cent mille (200 000) a été avancé par monsieur
9 Julmy et nous l'avons remboursé par la suite, fin
10 février, début mars.

11 Q O.K. Il y avait aussi des sommes d'argent qui
12 avaient été remises à l'avocat Boulanger?

13 R Oui.

14 Q Qui devaient également servir à l'acquisition de -
15 est-ce que c'est d'Eurobourg?

16 R C'était la création de la première Eurobourg. Ce
17 qu'on appelle ici, là, dans l'organigramme,
18 Eurobourg Services Financiers.

19 Q Et que pour des raisons là, que peut-être vous
20 pouvez nous expliquer là, les sommes ont... Vous
21 avez appris, lors d'un voyage en Suisse avec maître
22 Boulanger, que contrairement à ce que vous pensiez,
23 ces sommes-là n'avaient pas été utilisées par vos
24 correspondants suisses, là, aux fins auxquelles
25 elles étaient destinées. Est-ce que vous êtes

1 capable de nous expliquer la situation?

2 R Oui. On a rencontré, dans le but de créer
3 Eurobourg, on a rencontré monsieur Chassot en
4 janvier 2002. Monsieur Chassot a fait une visite à
5 Montréal en janvier 2002. Donc, il y avait deux
6 sociétés que l'on parlait à l'époque, il y avait la
7 firme Tercio Trust, que l'on pensait à ce moment-
8 là, on était dans le processus d'une acquisition,
9 et il y avait la création de la firme Eurobourg.
10 Évidemment, pour certains délais, là, Tercio Trust
11 a été effectuée en novembre de la même année, en
12 novembre 2002, mais Eurobourg, on a appris, lors de
13 notre premier voyage en Suisse, que la société
14 n'avait pas été créée, que monsieur Chassot n'avait
15 pas créé la firme et que les fonds avaient été
16 destinés à faire autre chose que la création
17 d'Eurobourg.

18 Q Est-ce que vous avez su ils avaient servi à quoi?
19 Qu'est-ce que monsieur Chassot avait fait avec ces
20 sommes d'argent là?

21 R Aucune idée.

22 Q O.K.

23 R Évidemment, il y a eu des échanges assez vigoureux
24 entre moi et monsieur Chassot. Donc, j'ai quitté,
25 j'ai été à ma chambre d'hôtel et par la suite c'est

1 monsieur Asselin et maître Dussault qui ont
2 complété, je vous dirais, la discussion avec
3 monsieur Chassot et maître Boulanger à l'époque. Ce
4 que je peux vous dire...

5 Q Est-ce que vous n'avez jamais réclamé à monsieur
6 Chassot le remboursement de ces sommes-là?

7 R Oui, oui, on l'a réclamé. Moi, ce qui est arrivé,
8 c'est que le lendemain j'ai quitté. J'ai quitté
9 Fribourg. Je suis revenu à Montréal plus rapidement
10 que l'ensemble des personnes, j'étais encore sous
11 le choc. Mais ce qui est arrivé, c'est que par la
12 suite il y a eu un règlement entre nous, par
13 l'entremise de maître Boulanger et monsieur Chassot
14 nous a remboursés, de mémoire c'est quatre-vingts
15 (80 000) ou quatre-vingt-dix mille (90 000) francs
16 suisses à l'époque, sur le cent vingt mille
17 (120 000) qui était pour la création de la firme.

18 Q O.K. Et là, vous avez remplacé monsieur Chassot par
19 quelqu'un d'autre?

20 R Voilà. À notre retour à Montréal, on voulait créer
21 la firme Eurobourg et le but, l'objectif recherché
22 par la firme Eurobourg, c'est que par l'entremise
23 de Mario Bright nous avons - et la dame qui
24 travaillait avec, Anna Papathanasiou, si la
25 prononciation est bonne pour le nom de famille -

1 nous avons déjà établi une certaine structure de
2 fonds hedge aux Bahamas. Donc, on voulait, pour des
3 principes de gestion, avoir le gestionnaire basé en
4 Suisse, Eurobourg. Donc, c'est pour cette raison-là
5 que une semaine ou deux après, je n'ai pas les
6 dates de voyage en tête, nous sommes repartis en
7 Suisse créer Eurobourg Services Financiers. Et là,
8 durant notre séjour à Montréal, on avait trouvé une
9 personne, Pierre Boivin, et monsieur Julmy qui nous
10 ont créé Eurobourg Services Financiers, dans la
11 dernière semaine du mois d'août.

12 Q Est-ce que Eurobourg Holding et Eurobourg Services
13 Financiers, ça a eu des opérations en Suisse?

14 R Non.

15 Q Est-ce qu'il y a eu des transferts de fonds qui ont
16 été faits vers ces sociétés-là en Suisse?

17 R Bien, des transferts de fonds, oui. Des transferts
18 de fonds sur une base opérationnelle, dans le sens
19 pour couvrir les frais d'opérations d'Eurobourg
20 Services Financiers et d'Eurobourg Holding.

21 Q Puis l'ordre de grandeur?

22 R L'ordre de grandeur, si vous pouviez avoir peut-
23 être les états financiers de Norbourg
24 International?

25 Q On va les avoir probablement tantôt.

1 R Mais l'ordre de grandeur, je vous dirais que par
2 Eurobourg Holding, il est passé probablement, il y
3 a eu des transferts de l'ordre entre un point sept
4 (1,7 M\$) et deux millions de dollars (2 M\$)
5 canadiens. Un point deux (1,2 M\$), un point cinq
6 million (1,5 M\$) pour Cybel et trois à quatre cent
7 mille (400 000) francs suisses pour Eurobourg
8 Services Financiers.

9 Q Et l'utilisation de ces fonds-là en Suisse, ça a
10 servi à quoi?

11 R Bien, c'était de l'opération. Eurobourg, il y a eu
12 deux phases, bon. Cybel Asset Management gérât des
13 fonds pour Rothschild, la Banque privée Rothschild.
14 Et dans le fichier ou la firme d'évaluation
15 Micropal, le fonds que gérât Cybel était le
16 meilleur fonds dans les années 2000, 2001 et 2002.
17 Donc, on avait trouvé un gestionnaire assez, avec
18 un potentiel assez élevé en termes de rendement. Et
19 par les rendements et l'expertise qu'il y avait
20 chez Cybel, dont monsieur Bessis était le président
21 de la firme, je pense qu'on avait trouvé notre
22 cheval de bataille pour démarrer un peu ce qu'on
23 voulait faire en Suisse.

24 Donc, il y a eu une prise de position dans la
25 firme, comme je le disais tantôt, en février 2003

1 et mai 2003, de l'ordre de quatre cent mille
2 (400 000) francs suisses et, par après, il y a eu
3 un prêt à Cybel de l'ordre d'à peu près six cents
4 (600 000) à huit cent mille (800 000) francs
5 suisses, mais sujet à vérification sur le montant,
6 là, mais c'est l'ordre... l'ordre de grandeur est à
7 peu près celui-là.

8 Pour ce qui est d'Eurobourg Services Financiers,
9 pourquoi des sommes de l'ordre de trois (300 000) à
10 quatre cent mille (400 000) francs suisses?
11 Évidemment, pour maintenir une opération, juste
12 maintenir en vie certaines firmes, il en coûte de
13 cinquante mille (50 000) à soixante mille (60 000)
14 francs suisses par année, en Suisse. Et nous avons
15 démarré, au cours de l'année 2005, une
16 accréditation auprès d'un organisme de
17 réglementation là-bas, qui chapeautait les firmes
18 de gestion, dont je ne me souviens plus le nom de
19 l'organisme, là, il y avait quatre lettres, c'était
20 l'Association des intermédiaires de marchés
21 financiers, je pense que c'est AIMF mais c'est
22 sujet à vérification, au cours de l'année 2005.
23 Donc, on a engagé des frais d'avocat et des frais
24 supplémentaires de consultation pour démarrer un
25

1 peu la licence de gestion d'Eurobourg Services
2 Financiers.

3 Q Qu'est-ce qui est arrivé de votre placement de
4 quatre cent mille (400 000) puis de votre prêt de
5 six à huit cent mille (800 000) francs suisses?

6 R Dans Cybel?

7 Q Dans Cybel.

8 R Dans Cybel, il y a eu une malheureuse histoire avec
9 le Valais. Cybel avait eu un mandat de gestion du
10 Canton de Valais et la Caisse des enseignants, le
11 CRPE. Et le 31 mars 2004, il y a eu un rapport
12 d'inspection des finances en Valais qui faisait
13 état de deux choses par rapport à Norbourg : de la
14 gestion, mais je ne me souviens plus, je n'ai pas
15 le rapport devant moi, mais de la gestion - qui
16 n'utilisait pas le terme frauduleux, je ne me
17 souviens pas de mémoire là, mais qui laissait sous
18 entendre que Cybel avait fait une mauvaise gestion
19 de la couverture de devises et qui avait perdu dix
20 à douze millions (12 M) de mémoire.

21 Q De francs suisses?

22 R De francs suisses, oui. Ça c'était le premier
23 aspect. Le deuxième, nous avons acheté des...
24 Norbourg avait acheté des warrants, des droits de
25 souscription de Junex, de la société Junex, dont le

1 propriétaire de ces warrants était le Canton de
2 Valais, le CRPE. Donc, il faisait état que... il y
3 avait un lien dans le rapport - on pourrait le
4 reprendre, le rapport, si on l'avait - qui faisait
5 un lien entre Vincent Lacroix, administrateur de
6 Cybel, et la position des warrants que nous avons
7 achetés au CRPE. Donc, à ce moment-là, ça a été
8 très médiatisé en Suisse et Cybel - bon, la
9 mentalité suisse étant ce qu'elle est - Cybel,
10 malgré les rendements exceptionnels qu'elle avait
11 auprès du fonds Rothschild, a perdu énormément de
12 clients et a dû fermer le fonds, je vous dirais,
13 vers la fin de l'année 2004.

14 Q Et vous avez reçu combien de votre placement lors
15 de la fermeture de Cybel?

16 R Zéro. Aucun franc suisse.

17 Q Puis vos warrants dans Junex, là, ça avait coûté
18 combien?

19 R Des warrants dans Junex avait coûté trente (0,30 \$)
20 sous pour huit cent mille (800 000) warrants, donc
21 deux cent quarante mille dollars (240 000 \$).

22 Q Et ça c'est à quelle période?

23 R On parle de la période été, automne 2002.

24 Q O.K. Puis ça avait été payé par qui, ou acquis par
25 qui?

1 R Peut-être qu'on va prendre une étape auparavant.
2 Tout le dossier, les personnes, monsieur Bessis et
3 monsieur Georges Bonvin, qui était pas directeur
4 mais qui était le bras droit du directeur de la
5 Caisse de retraite dans le Canton de Valais, se
6 nommait Georges Bonvin.
7 Les deux, je les ai connus par l'entremise de
8 monsieur Gaétan Plante, président de l'Industrielle
9 Valeurs mobilières. Ces deux personnes-là nous on
10 visités en septembre 2001, aux bureaux de Norbourg,
11 au 615, boulevard René-Lévesque, septembre ou
12 octobre 2001, et c'est monsieur Gaétan Plante qui
13 nous les a présentés.
14 Donc, par la suite, on a continué les discussions
15 avec Cybel, avec nos voyages en Suisse et voir s'il
16 y avait un lien ou pas, si on pouvait faire des
17 affaires ensemble. Et la transaction des warrants
18 de Junex a été... nous a été présentée par monsieur
19 Gaétan Plante. Donc, le coût total de la
20 transaction sur les warrants Junex est de deux cent
21 quarante mille dollars (240 000 \$), dont nous
22 avons fait un transfert au CRPE, et il y a eu un
23 quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) de Norbourg
24 Groupe Financier qui a été versé comme commission à
25 monsieur Gaétan Plante.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Personnellement?

3 R C'est un chèque tiré de Norbourg Groupe Financier.

4 Q À l'ordre de Gaétan Plante, personnellement?

5 R Oui. À l'ordre de Gaétan Plante, personnellement.

6 Me DENIS ST-ONGE :

7 Q Et c'est vers quelle période, ça?

8 R Automne 2002.

9 Q O.K. Qu'est-ce qui est advenu de vos warrants? Est-
10 ce que vous avez pu les exercer et les encaisser?

11 R Nous les avons exercés. Donc, pour répondre à votre
12 question précédente, d'où provenaient les sommes
13 pour le transfert au CRPE, elles proviennent
14 directement du compte qu'on appelle le code USS01
15 chez Northern Trust. Donc, il y a eu un transfert
16 directement du compte USS de Northern Trust au
17 Canton de Valais, en Suisse.

18 Q Ce compte-là, USS01, appartenait à qui?

19 R À Norbourg Services Financiers à l'époque.

20 Q C'était ses propres fonds ou c'était des fonds
21 d'investisseurs?

22 R Bien, c'était le fonds des investisseurs.

23 Q O.K. Qui était basé chez Northern Trust?

24 R Basé chez Northern Trust, oui.

25 Q O.K. Et vous nous dites que vous les avez exercés?

1 R Oui. Nous avons exercé...

2 Q Vous avez récupéré combien?

3 R Nous avons exercé... le coût total de la
4 transaction est d'à peu près un million cent mille
5 (1,1 M\$), si j'inclus la commission versée à
6 monsieur Plante. Donc, c'est à peu près autour de
7 soixante-quinze (0,75 \$) sous, un dollar (1 \$), là.
8 Je pourrais le vérifier, j'ai les documents. Donc,
9 nous avons exercé les warrants et nous avons versé
10 un huit cent mille dollars (800 000 \$) à Junex.
11 Donc, le prix d'exercice était d'un dollar (1 \$),
12 de mémoire.

13 Q O.K.

14 R Et tout ça était fait dans le contexte, c'était
15 censé être un placement qui était fait en
16 conformité avec les objectifs de placement du
17 fonds... du fonds auquel sont sortis les fonds. Et
18 dans un contexte que - il faudrait vérifier
19 probablement avec monsieur Plante, je ne sais pas
20 pourquoi que ça s'est fait ainsi, mais le placement
21 s'est fait enregistrer, les certificats d'actions
22 se sont faits enregistrer au nom de Placements
23 Norbourg.

24 Q O.K.

25 R Et c'est à ce moment-là qu'on a dû les mettre chez

1 un courtier qui se nommait MCA. On ne pouvait pas,
2 je ne sais pas pour quelle raison, on ne pouvait
3 pas revenir en arrière pour changer les certificats
4 et ça, le nom sur le certificat, les instructions
5 ont été données par monsieur Plante à la direction
6 de Junex.

7 Q Et Placements Norbourg a fait quoi avec ces
8 actions-là?

9 R Placements Norbourg, ce qu'on a fait, nous, c'est
10 qu'à un moment donné on s'est aperçu de... on s'est
11 aperçu que ce qu'on nous avait dit sur Junex et ce
12 qui se passait étaient deux choses. Donc, il y a eu
13 une bonne prise de bec, à l'époque, avec la
14 direction de Junex, monsieur Aubert, président du
15 conseil, et puis on a vendu l'ensemble des
16 positions que Placements Norbourg possédait dans
17 Junex.

18 Q À quel moment?

19 R Au cours du printemps 2003 jusqu'en septembre 2003.

20 Q Et vous avez récupéré combien?

21 R On a récupéré près du million.

22 Q Du million que vous aviez placé?

23 R Que nous avons placé à l'intérieur.

24 Me PATRICE BENOÎT :

25 Q Qui a récupéré ces sommes-là?

1 R Placements Norbourg.

2 Q Et l'argent est allé où après?

3 R Il est resté dans Placements Norbourg qui... après
4 ça, Placements Norbourg, pour les fins financières
5 des firmes du groupe ou de Norbourg Gestion
6 d'Actifs, Placements Norbourg a fait des avances,
7 soit à Groupe ou soit à Norbourg Gestion d'Actifs.

8 Q Et puis l'argent n'est pas retourné chez Northern
9 Trust?

10 R Non.

11 Me DENIS ST-ONGE :

12 Q Comment expliquez-vous que vous n'avez rien
13 récupéré de votre prêt à Cybel de six cents
14 (600 000) à huit cent mille (800 000) francs
15 suisses? Je peux comprendre que vous n'avez pas
16 récupéré votre mise de fonds dans l'équité, mais au
17 niveau de votre emprunt, comment se fait-il que
18 vous n'avez rien reçu en remboursement? Aucun
19 créancier n'a rien reçu de Cybel Management?

20 R Non. Non.

21 Q Ça ne valait plus rien?

22 R Non. Bien, une firme... On peut prendre comme
23 exemple un peu le cas Norbourg. Lorsqu'une firme de
24 gestion a comme actifs ses rendements de ses fonds,
25 donc les coûts d'opérations sont reliés aux

1 salaires des gens, aux cotes que l'on retrouve pour
2 les cotes boursières. Donc, c'est des frais, il n'y
3 a pas vraiment d'actifs tangibles à l'intérieur de
4 ça, mis à part les meubles puis les chaises qu'il y
5 avait dans les bureaux de Cybel. Donc, c'était les
6 seuls actifs qu'il y avait à l'époque.

7 Q Avez-vous continué à faire affaires avec monsieur
8 Bessis par la suite?

9 R Oui. J'ai continué à faire affaires avec monsieur
10 Bessis. Monsieur Bessis est une personne qui était,
11 en tout cas qu'on qualifie d'exceptionnelle en
12 placements, et il a continué d'être consultant,
13 monsieur Bessis a continué d'être consultant pour
14 Norbourg, au niveau des placements internationaux,
15 par la suite.

16 Q Est-ce qu'il vous a permis de récupérer des fonds,
17 monsieur Bessis, par la suite?

18 R Bien, on pourrait prendre les états financiers de
19 Cybel. C'est que le prêt avait été complètement
20 grugé dans les opérations. Ça, même les rapports de
21 monsieur Julmy nous le disaient, les frais
22 opérationnels ont été...

23 Q On reviendra peut-être une fois qu'on aura fait le
24 tour avec les individus, là.

25 R Oui.

1 Q Pour parler davantage de monsieur Bessis. Vous avez
2 dit que tout ça avait « originé » d'une structure
3 que vous aviez mise en place aux Bahamas en 2002,
4 avec l'aide de monsieur Bright puis de madame...

5 R Papathanasiou.

6 Q Ça avait été mis en place quand, ces structures-là?

7 R J'ai rencontré, de mémoire, j'ai rencontré monsieur
8 Bright à la fin de l'année 2000, début 2001, je ne
9 me souviens plus exactement quand. Et à l'époque,
10 c'est des gens de la Caisse de dépôt qui m'avaient
11 présenté, qui m'avaient donné comme référence
12 monsieur Bright, qui avait une firme qui se nommait
13 PNB Management. Et monsieur Bright cherchait à
14 avoir une licence de conseiller en valeurs auprès
15 de la Commission des valeurs mobilières du Québec.
16 Donc, de fil en aiguille, on a eu des discussions
17 et monsieur Bright, pour fins de compléter la
18 période de cinq ans qui était requise comme
19 gestionnaire de portefeuilles, a travaillé chez
20 Norbourg comme salarié, 2001 et 2002. Et je crois
21 que son contrat s'est terminé en 2002, mais je
22 pourrais le vérifier - ou au printemps 2003,
23 maximum, mais c'est durant cette époque-là que
24 monsieur Bright a fait un stage comme analyste, de
25 même que monsieur Bertrand Gagné et Nick Pantazis,

1 chez Norbourg en tant que telle.

2 Q Je pense que vous allez devoir l'épeler, Pantazis.

3 R P-a-n-t-a-z-i-s. Donc, ils ont fait un stage et
4 pour un peu, dans le sens qu'on leur payait un
5 salaire, qui n'était pas très élevé mais un
6 salaire, donc pour avoir une forme de rémunération,
7 pour compenser le salaire et compléter leur stage
8 pour avoir leur cinq ans d'expérience pour être
9 accrédités auprès de la Commission des valeurs
10 mobilières, monsieur Bright et madame Papathanasiou
11 nous ont proposé, au lieu de nous rembourser - ils
12 savaient qu'on cherchait une structure aux Bahamas,
13 parce que pour développer les fonds hedge, d'un
14 point de vue institutionnel, quatre-vingt-dix-neuf
15 pour cent (99%) des fonds institutionnels sont dans
16 des fonds hedge basés dans les Caraïbes, donc on
17 cherchait intensément une structure, on n'avait pas
18 de contact et aucune expérience de ce côté-là -
19 donc monsieur Bright et madame Papathanasiou nous
20 ont proposé une structure aux Bahamas, basée à
21 Nassau, qui nous permettait d'avoir notre fonds
22 mutuel ainsi que d'être structurés d'un point de
23 vue opérationnel.

24 Q Et est-ce que ça c'est la structure Norvest?

25 R Oui.

1 Q O.K. On y reviendra, ça va faire l'objet d'un sujet
2 en soi, là.

3 R Oui.

4 Q Et ça, la structure Norvest, ça origine de l'année
5 2001, 2002?

6 R Tout à fait.

7 Me PATRICE BENOÎT :

8 Q Et est-ce qu'on a bien compris tantôt, que dans
9 cette structure aux Bahamas, il fallait qu'un des
10 maillons de la chaîne soit situé en Suisse puis
11 c'est pour ça que vous avez créé Eurobourg?

12 R Non.

13 Q C'était quoi le lien entre les Bahamas et la
14 Suisse?

15 R Bien, le lien était que pour le fonds aux Bahamas,
16 on devait avoir un gestionnaire et pour des
17 raisons, à l'époque, que je pourrais dire... bon,
18 il y avait l'inspection et tout ça, on a décidé de
19 créer un gestionnaire autre que celui de Norbourg
20 Gestion d'Actifs pour gérer les fonds là-bas. Pour
21 gérer, qui n'a jamais eu de fonds là-bas, mais pour
22 entamer les opérations là-bas.

23 Q Et ce gestionnaire-là, ça devait être Eurobourg?

24 R Dans un des prospectus de Norvest, on retrouve
25 Eurobourg Services Financiers, oui.

1 Q D'accord.

2 R Parce qu'il y a eu plusieurs versions, c'est pour
3 ça que je dis... il y a eu plusieurs versions du
4 prospectus Norvest.

5 Q Une petite question rapidement sur Tercio Trust.

6 R Oui.

7 Q Vous dites que c'est une coquille qui a été achetée
8 en Suisse, ça a été payé combien ça?

9 R Ça, ça fait partie de l'entente avec monsieur
10 Chassot. Bon, le montant qu'on parlait tantôt,
11 qu'on voulait réclamer, il a été payé entre vingt
12 (20 000) et trente mille (30 000) francs suisses,
13 là, ça n'a pas été payé son plein montant.
14 Habituellement, une coquille d'un tel genre, on
15 nous demande à peu près soixante-quinze (75 000) à
16 cent mille (100 000) francs suisses. D'ailleurs,
17 pour créer une S.A. en Suisse, on nous demande cent
18 mille (100 000) francs suisses dans un compte.
19 Donc, ça fait partie, ça, d'un règlement avec
20 monsieur Chassot au cours du mois de novembre, et
21 on n'a pas payé le plein prix, quoiqu'on a payé la
22 différence entre le cent vingt (120 000) et le
23 montant que maître Boulanger nous avait remis.
24 Donc, je vous dirais de mémoire, c'est un trente
25 (30 000) à quarante mille (40 000) francs suisses.

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Et est-ce qu'il y a eu des transferts de fonds vers
3 Tercio Trust?

4 R Non, du tout.

5 Q Du tout?

6 R Écoutez, si ce n'est que de mon compte personnel à
7 Fribourg, pour les fins de maintenir la coquille.
8 On parle de cinq (5 000) à six mille (6 000) francs
9 suisses par année auprès des autorités à Bernes et
10 les frais de vérification là-bas, du fiduciaire.

11 Me PATRICE BENOÎT :

12 Q Monsieur Chassot, il vous a été présenté par maître
13 Boulanger?

14 R Monsieur Chassot nous a été présenté par maître
15 Boulanger, au cours de l'hiver 2001.

16 Q C'était, à votre connaissance, c'était un ami ou
17 une bonne connaissance de maître Boulanger?

18 R C'était une connaissance. Un bon ami, je ne
19 pourrais pas l'évaluer, mais c'était une
20 connaissance.

21 Q Mais il vous a été présenté de quelle façon? Maître
22 boulanger vous a dit : « Je connais quelqu'un qui
23 fait des affaires en Suisse. » Comment c'est venu
24 sur le tapis?

25 R Oui. C'est venu sur le fait que, bon, j'ai connu,

1 moi, maître Boulanger à travers la transaction
2 qu'on voulait faire avec Maxima Capital. Maître
3 Boulanger, à l'époque, était l'avocat dans le
4 dossier de Maxima, pour certaines choses. Et maître
5 Boulanger me disait que... Bon, on lui parlait
6 évidemment de notre plan d'affaires Norbourg, des
7 fonds hedge et tout ça puis il a dit, il y a peut-
8 être quelqu'un qui serait intéressé à nos services,
9 qu'il connaît et qui est basé en Europe. C'était
10 monsieur Chassot. Donc, de la façon que monsieur
11 Chassot nous a été présenté, c'est quelqu'un qui
12 avait, sous administration, de trois (300 M\$) à
13 quatre cent millions (400 M\$) et qui était consulat
14 pour je ne me souviens plus quel pays africain, en
15 Suisse, il était consul, pardon, pour un pays
16 africain, je ne me souviens plus le nom du pays, je
17 pourrais le retrouver. Donc, c'était une personne
18 qui nous apparaissait, avec ce qu'on nous avait
19 présenté de la part de maître Boulanger, qui nous
20 apparaissait fort logique, là, dans le contexte
21 qu'il pouvait avoir trois (300 M\$) à quatre cent
22 millions (400 M\$) sous administration.

23 Q O.K.

24 Me DENIS ST-ONGE :

25 On va suspendre.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

PAUSE

Me DENIS ST-ONGE :

Q Est-ce que vous saviez que maître Boulanger avait des liens d'affaires avec Chassot?

R Oui, oui.

Q Si on revient maintenant sous Quatro Capital, parce qu'à part des transferts de filiales qui se retrouvent sous Quatro, vous en avez une nouvelle, Infocap. C'est quoi Infocap?

R Infocap, c'est une société qui a été créée par monsieur Bourgeois et monsieur Alain Boileau, qui était pour effectuer de la recherche indépendante sur les titres canadiens et américains, pour le compte d'institutions au Canada.

Donc, à un moment donné, les activités n'ont probablement pas fonctionné comme elles auraient dû fonctionner et la coquille était à vendre, et monsieur Bourgeois et monsieur Boileau m'ont demandé si j'étais intéressé à l'acheter, et nous l'avons achetée.

Q Est-ce que ça n'a jamais opéré?

R Non, il n'y a jamais eu d'opérations là-dedans. Bien c'est-à-dire suite à notre achat, il n'y a jamais eu d'opérations après, mais avant il y avait

1 des opérations.

2 Q C'est ce que je voulais dire, après votre
3 acquisition.

4 R C'est ça.

5 Me PATRICE BENOÎT :

6 Q Ça a été payé combien?

7 R Bonne question. Ce n'est pas une transaction
8 importante, entre cinq (5 000 \$) et six mille
9 dollars (6 000 \$), suivant les actifs.

10 Me DENIS ST-ONGE :

11 Q Maintenant, on arrive dans Norbourg Groupe
12 Financier et là, on voit l'acquisition de Groupe
13 Futur?

14 R Oui. L'acquisition du Groupe Futur s'est faite le 9
15 avril 2003. Groupe Futur nous a été présentée par
16 l'entremise de monsieur Jean Belval, qui était, à
17 l'époque, un démarcheur, qui avait trouvé d'autres
18 courtiers et qui me les amenait, et monsieur Belval
19 nous a présenté les dirigeants du Groupe Futur en
20 février 2003 ou en fin février 2003.

21 Q C'est le premier d'importance, le premier courtier
22 d'importance qui est acquis par Norbourg.

23 R C'est le premier cabinet, oui, qui est acquis.
24 C'est la première transaction, comme cabinet, de
25 Norbourg.

1 Q Ça s'inscrivait dans quel cadre? D'où venait la
2 logique de débiter ce genre d'activité?

3 R Ça s'inscrivait dans la logique qu'on avait
4 traversé... Bon, premièrement, la direction de
5 Norbourg, tout était en place pour une structure
6 adéquate. En tout cas, on qualifiait, nous, de
7 notre part, la structure adéquate pour avoir une
8 bonne croissance. Donc, à partir de l'année 2003,
9 on a senti que le bear market se terminait, là, tu
10 sais, la fin du bear market de 2000, 2001, 2002 se
11 terminerait. Donc, évidemment le bear market a été
12 très sévère pour les cabinets en épargne collective
13 au cours de cette époque-là, donc on voyait une
14 occasion, une bonne occasion d'affaires de
15 pénétrer, avec la structure Norbourg, à savoir
16 promoteur de fonds et réseau pour vendre nos fonds,
17 d'acheter des réseaux de distribution afin de
18 compléter le plan d'affaires qu'on avait. Et comme
19 je vous ai mentionné, la transaction s'est faite le
20 9 avril 2003 et les rencontres ont eu lieu entre la
21 mi-février jusqu'en avril 2003.

22 Q Ça a coûté combien cette transaction-là?

23 R La transaction, de mémoire, je ne sais pas si vous
24 avez le contrat, mais de mémoire...

25 Q On doit avoir ça.

1 R En tout cas, je vais vous énumérer les grandes
2 lignes puis si jamais je ne suis pas correct sur
3 certains items, juste me le rappeler, mais de
4 mémoire, Groupe Futur a été achetée un virgule
5 trois pour cent (1,3%) des actifs sous
6 administration. Donc à l'époque, Groupe Futur avait
7 entre cent quarante (140 M\$) et cent quatre-vingt
8 millions (180 M\$) - évidemment, là, on va jouer
9 avec certaines balises - et on a payé un virgule
10 trois pour cent (1,3%).

11 La façon de verser... c'était aux six mois, donc on
12 les payait sur trente (30) mois. La particularité
13 du Groupe Futur si, évidemment on ne le savait pas
14 à l'époque qu'on a fait la transaction, le 9 avril,
15 mais c'était une belle firme dans le contexte.
16 C'est qu'il y avait peu de représentants et les
17 représentants qu'il y avait, étaient des
18 représentants qui avaient beaucoup d'actifs sous
19 administration. Tu sais, un dix millions (10 M) là,
20 en moyenne. Lorsqu'on parle d'un dix millions
21 (10 M), une moyenne d'actifs sous administration
22 pour un représentant, c'est beaucoup à l'époque. Et
23 c'est la seule firme qui n'avait pas fait de perte
24 au cours du bear market 2000 à 2003. Donc, c'est
25 une firme qui était bien structurée, qui avait

1 partie, d'ailleurs, par des gens d'expérience et il
2 y avait eu une chicane, à un moment donné, au sein
3 du Groupe Investors, dans certains bureaux
4 d'Investors, je devrais dire, au Québec, au milieu
5 des années 95 et c'est de là que Futur a parti, le
6 Groupe Futur a parti.

7 Me PATRICE BENOÎT :

8 Q Concernant le Groupe Futur, le prix total, si on
9 traduit en dollars, là, qui était convenu, c'était
10 un million huit cent cinquante-neuf mille
11 (1,859 M\$).

12 R Payé sur trente (30) mois.

13 Q Payé sur trente (30) mois. Il y a deux contrats qui
14 ont été signés, qui portent tous les deux la date
15 du 9 avril, qui concernent la même chose, c'est-à-
16 dire l'acquisition de cent pour cent (100%) des
17 actions de Groupe Futur.

18 R Oui.

19 Q Ils divergent essentiellement au niveau des
20 échéances de paiements, puis quant au fait que dans
21 l'un des contrats, Norbourg Groupe Financier
22 donnait en garantie aux actionnaires de Groupe
23 Futur, donnait une sûreté pour garantir le solde de
24 prix de vente. Pourquoi il y a eu deux contrats, au
25 meilleur de votre souvenir, de signés, qui portent

1 tous les deux la même date? Je n'ai pas le document
2 avec moi, j'y vais avec une note qui résume... Mais
3 on peut les faire venir, là.

4
5 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

6
7 Me PATRICE BENOÎT :

8 Q Alors on revient. Donc, pour résumer la question
9 là, il y a eu deux contrats d'acquisition de la
10 totalité des actions du Groupe Futur qui sont
11 signés, qui portent tous les deux la même date.
12 Pourquoi, au meilleur de votre souvenir, Monsieur
13 Lacroix, il y a eu deux contrats comme ça?

14 R C'est que le premier contrat qui a été fait, de
15 mémoire - je n'ai pas les contrats devant moi, mais
16 le premier contrat, on demandait aux actionnaires
17 du Groupe Futur et de ses représentants, avec le
18 temps, au cours de la période d'acquisition, de
19 transférer vingt-cinq pour cent (25%) de leurs
20 actifs dans les fonds Norbourg et/ou appartenant à
21 des sociétés Norbourg, comme fonds communs. Et par
22 la suite, monsieur Asselin, qui était directeur
23 général, avait des informations comme quoi nous
24 étions sur le point d'être inspectés dans les
25 réseaux de distribution.

1 Donc, il y a eu une période, je ne me souviens plus
2 à quelle époque, mais qu'il y a eu un deuxième
3 contrat qui a été fait et qui modifiait ces clauses
4 reliées au vingt-cinq pour cent (25%) de transferts
5 dans les fonds Norbourg.

6 Donc, la grande différence entre les deux contrats
7 et ce transfert-là, les clauses reliées au vingt-
8 cinq pour cent (25%) de transferts dans les fonds
9 Norbourg, beaucoup plus que, je pense, la sûreté
10 qui était demandée, là, si j'ai compris la
11 question.

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q Est-ce qu'effectivement ils ont transféré vingt-
14 cinq pour cent (25%) de leurs books dans les fonds
15 Norbourg ou?...

16 R Non.

17 Q Non?

18 R Non. Il n'y a pas eu de transferts de vingt-cinq
19 pour cent (25%) dans les fonds Norbourg.

20 Q Ça a été quoi? Avez-vous une idée du pourcentage
21 qui a pu être transféré?

22 R C'est une bonne question. Évidemment, on y va...
23 Moi, je vous dirais qu'en grande partie, là, il y a
24 eu à peu un dix (10 M\$) à douze millions (12 M\$)
25 qui a été transféré dans les fonds Norbourg de la

1 part des représentants du Groupe Futur. Là,
2 évidemment, je parle de mémoire, là, mais on
3 parle...

4 Q Donc, à peu près dix pour cent (10%) ou un peu
5 moins de dix pour cent (10%)?

6 R Un peu moins de dix pour cent (10%). Un peu moins
7 de dix pour cent (10%).

8 Q Et nonobstant que ces transferts-là n'avaient pas
9 été faits, est-ce que vous payé le montant qui
10 était prévu au contrat?

11 R Oui, nous avons continué les paiements tel que
12 l'indiquait le contrat sur la base du un point
13 trois pour cent (1,3%), étant donné qu'à un moment
14 donné au cours de l'année, fin 2003, début 2004,
15 tout l'aspect de changement du contrat arrivait en
16 ligne de compte. Ce que certains disaient...

17 Q Alors, pourquoi vous avez quand même payé le
18 montant qui était prévu même si le transfert du
19 vingt-cinq pour cent (25%) n'a pas été fait?

20 R C'est que dans tout ce qui était mentionné, d'un
21 point de vue réglementaire, les actionnaires, les
22 anciens actionnaires du Groupe Futur mentionnaient
23 que le contrat n'avait pas été fait en fonction de
24 la réglementation. Donc, on continuait à payer avec
25 une attente, au cours de la période des trente (30)

- 1 mois, que le vingt-cinq pour cent (25%) arriverait.
- 2 Q Et, à la fin des trente (30) mois, est-ce que le
- 3 vingt-cinq pour cent (25%) a été atteint? C'est
- 4 peut-être difficile...
- 5 R Bien, on n'a jamais atteint le trente (30) mois,
- 6 premièrement, parce que le dernier paiement devait
- 7 se faire en octobre 2005, ce qui n'est jamais
- 8 arrivé à cause des événements du 25 août, mais on
- 9 était loin, au 25 août, du vingt-cinq pour cent
- 10 (25%) en tant que tel, du contrat.
- 11 Q Considérez-vous que vous avez payé trop cher, à ce
- 12 moment-là, l'acquisition du Groupe Futur?
- 13 R Le Groupe Futur, moi, je pense qu'on a payé un peu
- 14 trop cher, pas excessif, mais on a payé un peu trop
- 15 cher, oui, probablement, dans le contexte.
- 16 Q Au-delà de l'acquisition des actions...
- 17 Me PATRICE BENOÎT :
- 18 Q Peut-être juste une question sur l'acquisition des
- 19 actions pour clarifier votre réponse de tantôt.
- 20 Vous avez dit que, ayant appris par monsieur
- 21 Asselin qu'il y avait vraisemblablement une
- 22 inspection de votre réseau de représentants par
- 23 l'AMF, vous modifiez les contrats pour éliminer la
- 24 clause de bonification liée au transfert de volume
- 25 d'actifs sous gestion, dans les fonds Norbourg.

1 Juste pour être bien clair, je comprends que ce qui
2 a été fait ce n'est pas un contrat subséquent
3 disant : « Par la présente, nous modifions le
4 contrat intervenu l'année ou six mois auparavant. »
5 Vous avez littéralement refait un contrat
6 identique, antidaté, mais qui éliminait tout
7 simplement la clause problématique.

8 R Tout à fait. Et monsieur Asselin était à l'époque
9 V.-P. finances et directeur général des réseaux,
10 donc c'est lui qui était la personne, avec maître
11 Dussault, sur la capacité de faire ce nouveau
12 contrat-là, en fonction des nouvelles...

13 Q L'idée, finalement, c'était d'éliminer toute trace
14 du premier contrat?

15 R Tout à fait.

16 Me DENIS ST-ONGE :

17 Q En plus de l'achat des actions qui étaient détenues
18 par un certain nombre de représentants, qui étaient
19 les propriétaires de la société, vous avez
20 également acheté, on va appeler ça en français, les
21 carnets des représentants?

22 R Oui. On a acheté, du Groupe Futur, de mémoire,
23 trois carnets, ou l'expression « book » est plus
24 appropriée, souvent, en tout cas, dans le domaine.

25 Q Oui.

1 R Le book ou le carnet de monsieur Duval, Robert
2 Duval, le carnet de monsieur Jules Dionne et le
3 carnet de monsieur Martial Lupien.

4 Q L'établissement du prix pour l'achat de ces
5 carnets-là a été fait comment?

6 R Chaque représentant a sa façon d'opérer. Donc, la
7 plupart, en moyenne, ou un prix normal, si je peux
8 m'exprimer ainsi, serait de l'ordre de trois fois
9 les revenus annuels que tire le book ou le carnet.

10 Q Et c'est ça la recette que vous avez appliquée dans
11 ce cas-ci?

12 R Dans le cas de ces trois personnes-là,
13 effectivement, de mémoire, c'est la recette que
14 nous avons utilisée.

15 Q À première vue, on serait porté à croire que vous
16 achetez deux fois la même chose.

17 R Oui.

18 Q Vous avez acheté les actions des représentants,
19 puis vous achetez leur book. Pouvez-vous nous
20 expliquer pourquoi vous payez deux fois pour la
21 même chose?

22 R Bien, c'est la structure de l'industrie qui est
23 faite ainsi. C'est qu'une structure corporative,
24 comme réseau de distribution, permet aux
25 représentants de vendre des produits. Donc, accès

1 aux produits quel que soit le fonds : fonds AGF,
2 fonds Fidelity ou même les fonds Norbourg. Donc,
3 c'est la structure corporative qui amène que le
4 courtier peut évoluer dans le domaine en tant que
5 tel. Donc, lorsque tu achètes les actions d'un
6 cabinet en épargne collective, tu achètes un réseau
7 et un back office et une connaissance d'une
8 certaine structure, tandis que lorsque tu achètes
9 le book d'un représentant ou une représentante,
10 c'est vraiment là que tu mets la main sur les
11 clients en tant que tels. C'est là qui est vraiment
12 le... Tu sais, la façon vraiment de le faire,
13 quand on y pense aujourd'hui, aurait été plus de ne
14 pas acheter les actions de la firme mais acheter
15 directement le book des représentants, quand on
16 cherchait finalement à hausser des actifs sous
17 gestion dans les fonds Norbourg.

18 M. GILLES ROBILLARD :

19 Q Quel besoin qu'on avait d'acheter Groupe Futur vu
20 qu'on avait déjà une licence à ce niveau-là, dans
21 d'autres sociétés? On n'aurait pas pu, tout
22 simplement comme vous dites, acheter le book puis
23 le placer dans ces sociétés-là?

24 R Bien, c'était beaucoup plus facile pour
25 l'ensemble... En tout cas, à l'époque, évidemment,

1 on n'avait pas fait plusieurs deals dans le
2 domaine, là, mais c'était beaucoup plus simple pour
3 nous d'acheter directement le Groupe Futur au
4 complet, les actions de la compagnie. Parce que
5 lorsque tu achètes le book, si on avait voulu
6 acheter le book, il y avait toute une question de
7 transfert, le transfert des licences et tout ça,
8 c'est beaucoup plus laborieux. Et lorsqu'on regarde
9 l'ensemble des transactions dans le domaine, toutes
10 les firmes qui ont fait des consolidations ont
11 toujours acheté des actions des compagnies. Donc,
12 on avait analysé certaines transactions dans le
13 domaine, qui s'étaient passées récemment à cette
14 époque et tout le monde achetait les actions, parce
15 que le transfert et tout ça, il y a une question
16 souvent qu'on perd beaucoup de clients également
17 dans le transfert. Donc, finalement, d'un point de
18 vue risque opérationnel ou risque transactionnel,
19 on a acheté les actions.

20 Q Je comprends difficilement encore le million huit
21 cent cinquante-neuf mille (1,859 M\$) qu'on paye
22 pour cette coquille-là. Qu'est-ce qu'on obtient
23 pour?

24 R Bien, à l'époque de la transaction, le 9 avril, tu
25 obtiens... tu obtiens un réseau de distribution

1 entre cent quarante (140 M\$) et cent quatre-vingt
2 millions (180 M\$), je ne me souviens plus des
3 actifs sous administration.

4 Me PATRICE BENOÎT :

5 Q Cent quarante-trois millions (143 M\$).

6 R Cent quarante-trois (143 M\$) sous administration,
7 tu obtiens évidemment un réseau en épargne
8 collective dans une région donnée, dans deux
9 régions données, Québec, Montréal et même, je
10 pourrais dire Sherbrooke avec René Joubert. Et
11 l'autre point, qui est vraiment là où était la
12 recherche de la rentabilité, non pas d'un point de
13 vue réseau épargne collective, mais le transfert
14 d'un vingt-cinq pour cent (25%) de cent quarante-
15 trois millions (143 M\$) nous aurait donné un
16 trente-cinq (35 M\$) à quarante millions (40 M\$)
17 dans les fonds Norbourg, d'où arrive vraiment cette
18 profitabilité-là pour la transaction.

19 M. GILLES ROBILLARD :

20 Q Puis encore une fois, ces acquisitions-là, que ce
21 soit le million huit cent cinquante-neuf (1,859 M\$)
22 pour les montants payés à Duval, Dionne et Lupien
23 provenait de?

24 Me DENIS ST-ONGE :

25 Mais ça, ça être ma prochaine question.

1 Q L'argent pour faire cette acquisition-là, vous
2 l'avez obtenu comment?

3 R La transaction Futur, le due diligence s'est fait
4 par Éric Asselin et Alain Dussault qui ont été dans
5 les bureaux à Val d'Or et la négociation du prix de
6 la transaction et des paiements, c'est moi qui l'a
7 faite. Pourquoi je le mentionne? C'est qu'on verra
8 au fil des acquisitions, ça n'a pas été toujours le
9 même processus, si on veut.

10 Q O.K.

11 R Le paiement basé sur trente (30) mois amenait un
12 risque fort important aux vendeurs. Lorsque tu
13 demandes d'être payé sur trente (30) mois, c'est
14 plus ou moins sûr dans le contexte actuel, ta
15 clientèle, le transfert, donc c'est assez risqué
16 pour les vendeurs de ce côté-là.

17 La détermination du prix s'est faite évidemment sur
18 la base du réseau, qui était encore profitable
19 durant le bear market et, comme je l'ai mentionné
20 précédemment, du vingt-cinq pour cent (25%) qui
21 était fait. Donc, ça nous amenait à des paiements à
22 peu près de... un chiffre rond, là, de trois cent
23 mille dollars (300 000 \$) par semestre.

24 Q O.K.

25 R Ce serait sujet à vérification, mais dans le cas du

1 Groupe Futur, les fonds pour ces transactions-là,
2 je vous dirais qu'ils arrivaient, en tout cas pas
3 dans sa totalité mais en partie, d'un point de vue
4 opérationnel, de l'encaisse de la firme.

5 M. GILLES ROBILLARD :

6 Q Qui provenait de?

7 R De Norbourg Groupe Financier ou de Norbourg Capital
8 et/ou des opérations du Groupe Futur qui généraient
9 des profits, les paiements futurs.

10 Q Oui, mais n'est-il pas vrai que ces compagnies-là
11 ne faisaient pas d'argent si on regarde...

12 R Bien, dans l'opération de Groupe Futur, je me
13 souviens du deuxième ou du troisième paiement, on
14 l'a carrément pris, le paiement s'est fait à
15 même... Bon, évidemment, il y avait l'achat de
16 book, là. Ce qu'il faut compléter, c'est l'achat du
17 book, donc il y avait une profitabilité beaucoup
18 plus élevée, parce que lorsque tu achètes le book
19 d'un représentant, tu ne lui redonnes pas quatre-
20 vingts pour cent (80%) de sa commission, mais tu
21 gardes cent pour cent (100%) de la commission.
22 Donc, on pouvait, à même ce book-là - on peut
23 questionner, je pense, plus l'achat du book que
24 l'achat des actions, si on veut vraiment arriver à
25 la réponse, là, où vous cherchez la provenance, là.

1 L'acquisition des actions du Groupe Futur s'est
2 probablement faite en partie par les opérations de
3 la firme. L'achat des books arrive des fonds
4 Norbourg.

5 Q Qui proviennent encore une fois de Opvest et des
6 différents investisseurs?

7 R Bien d'Opvest et/ou de Northern Trust.

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q Puis il y a eu six cent dix-neuf mille sept cent
10 soixante-quatre dollars (619 764 \$) qui a été payé
11 comptant, à la signature de la convention, là. Ce
12 six cent vingt mille dollars (620 000 \$)-là
13 provenait d'où?

14 R Provenait du compte TD Investpro ou fonds Norbourg.

15 Q O.K.

16 R Ce que je veux mentionner...

17 Q Les autres versements subséquents auraient pu
18 provenir de l'encaisse provenant des opérations,
19 soit de Norbourg Groupe Financier ou de Groupe
20 Futur.

21 R Ou de Groupe Futur, mais ce serait sujet à
22 vérification parce que c'était des paiements... en
23 tout cas, il faudrait voir le contrat mais c'était
24 des paiements qui ne touchaient même pas parfois
25 deux cent mille dollars (200 000 \$).

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Vous avez dit que vous avez regardé quelques
3 transactions antérieures, là, que d'autres avaient
4 faites dans le marché, parce que, vous, c'était
5 votre première, pour quelle raison, quand vous avez
6 procédé à l'acquisition des actions de Groupe Futur
7 ou d'autres ont fait des acquisitions similaires
8 avant vous, les représentants affiliés à Groupe
9 Futur, qui étaient également ses actionnaires,
10 pourquoi ils ne deviennent pas, au lendemain du
11 transfert des actions à Norbourg, des salariés de
12 Groupe Futur? D'où vient la nécessité d'acheter,
13 dans une deuxième phase, leur book? Est-ce que la
14 logique ça ne serait pas plutôt de dire : « J'ai
15 acheté vos actions »? Cette compagnie-là, sa seule
16 valeur c'est son achalandage. Donc, le volume
17 d'actifs sous gestion, qui est sous son code de
18 courtier et d'exercice, donc j'achète les actions,
19 je paie un montant non négligeable, dans ce cas-ci
20 un point huit million (1,8 M\$), à partir du
21 lendemain, je vous garde comme représentants mais
22 vous devenez des salariés de l'entreprise.

23 R Ça, ça a été et ce sera toujours, je pense, le
24 perpétuel débat dans le domaine de l'épargne
25 collective : à qui appartient le client.

1 Et à l'époque, il était clair, net et précis, d'un
2 point de vue réglementaire ou d'un point de vue,
3 même, fiscal, il y avait de la jurisprudence qui
4 confirmait que le book appartenait au représentant.
5 Et c'est à ce moment-là que si... Je vais vous
6 donner l'exemple de Robert Duval, pour prendre un
7 exemple bien précis, ou plutôt Jules Dionne. Jules
8 Dionne, suite à la vente des actions, avait une
9 période de transition de six (6) à douze (12) mois,
10 je ne me souviens plus exactement la période de
11 transition, mais par la suite il prenait sa
12 retraite. Donc, on avait deux choix à ce niveau-là.
13 Bon, effectivement, monsieur Dionne avait vingt-
14 quatre pour cent (24%) de la firme Groupe Futur, on
15 avait payé ses actions. À sa retraite, les clients
16 de monsieur Dionne, s'ils ne retrouvaient plus le
17 même service à l'intérieur du Groupe Futur,
18 pouvaient transférer à une autre institution, à un
19 autre représentant...

20 Q À un autre courtier qui n'est pas affilié à Futur.

21 R Voilà. Donc, d'un point de vue de fermer la boucle,
22 si on veut, d'un point de vue de la transaction et
23 ce qu'on recherchait à faire, finalement, grossir
24 les actifs des fonds communs, on s'est aperçu que
25 non seulement par la structure de l'industrie, on

1 se devait d'acheter l'actionnariat de la firme,
2 mais également les books des représentants en tant
3 que tels, ce qui était peut-être peu commun au
4 Québec mais qu'à Toronto c'est des transactions
5 qu'on voyait régulièrement lorsqu'on regarde
6 l'industrie, si on veut, hors Québec. Je ne sais
7 pas si...

8 Q Oui, je comprends. Ce que vous nous dites c'est que
9 c'était la norme dans l'industrie même si au Québec
10 il y avait peu d'exemples, ailleurs au Canada c'est
11 comme ça que ça fonctionnait.

12 R Voilà.

13 Q Quand on veut acheter un réseau, on commence par
14 acheter des actions de la boîte de courtage puis
15 après ça, on paie un deuxième montant aux
16 principaux représentants de cette boîte-là pour
17 garder l'achalandage.

18 R Oui, parce que tu ne peux pas... si tu enlèves une
19 étape, les clients sont souvent nerveux à l'idée de
20 changer de boîte. Donc, on se devait d'acheter, en
21 tout cas dans un processus normal, on se devait
22 d'acheter les actions de la firme. Mais un n'est
23 pas automatique de l'autre. Tu pouvais acheter les
24 actions, on le verra au cours des transactions, tu
25 pouvais acheter les actions d'une firme, mais les

1 représentants ne voulaient rien savoir des produits
2 maison, des fonds communs sous le même chapeau,
3 c'est-à-dire les fonds Norbourg. Donc là, à ce
4 moment-là, il y avait aucune... tu ne pouvais pas
5 acheter le book en tant que tel.

6 Me DENIS ST-ONGE :

7 Q Une fois que vous achetiez leur book, ces gens-là
8 n'avaient plus le droit à leur commission?

9 R Oui.

10 Q Est-ce qu'il y a des commissions qui leur ont été
11 payées par la suite?

12 R Dans le cadre de Groupe Futur, je ne crois pas.

13 Q O.K.

14 R Là, on reste toujours dans l'exercice financier?

15 Q Oui, oui, oui, on parle de Groupe Futur, là.

16 R Mais 2003, là?

17 Q Oui.

18 R On verra par la suite, il y a eu des changements,
19 là, mais dans le cadre du Groupe Futur, non,
20 monsieur Dionne par après, après avoir acheté son
21 book, monsieur Dionne a reçu un salaire ou de la
22 consultation reliée à autre chose que le service à
23 la clientèle.

24 Q Est-ce qu'il y a eu des paiements comptants qui ont
25 pu être faits à l'une ou l'autre de ces personnes-

1 là pour les convaincre de procéder à la vente de
2 leurs actions ou de leur book?

3 R Non.

4 Q Est-ce qu'il y a eu des mesures qui ont été prises
5 par la suite, pour les inciter à transférer leur
6 clientèle pour qu'ils acquièrent des fonds
7 Norbourg?

8 R Bien écoutez, l'achat du book en était un. Si on
9 commence par étape, l'achat du book en était un.
10 Dans le cadre de monsieur Duval et monsieur Dionne,
11 parce que c'était les deux premières transactions
12 d'achat de book, les gens ont été... les deux
13 individus ont été bien payés, puis le transfert
14 dans les firmes, dans les fonds Norbourg se faisait
15 d'une façon qu'on pourrait juger normale.

16 Q Il n'y a pas eu de pression, il y n'y a pas
17 d'incitatif ou autres mesures pour remplacer la
18 clause du vingt-cinq pour cent (25%)?

19 R Non, les paiements se continuaient tel qu'il était
20 prévu. Il n'y a pas eu d'ajustement, donc c'était
21 en leur faveur, le nouveau contrat finalement.

22 M. GILLES ROBILLARD :

23 Q Est-ce que la raison en arrière de ces achats-là
24 aussi n'était pas, en grande partie, de s'assurer
25 de maintenir un certain niveau de capital pour

1 continuer à piger au besoin?

2 R Oui. Dans le sens que...

3 Q Il fallait remplacer les capitaux qu'on venait de
4 dépenser sur d'autres, soit pour couvrir les pertes
5 d'exploitation?

6 R Oui, il y avait une question de vases communicants,
7 là, qu'il fallait établir, effectivement.

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q Au niveau de l'organigramme, là, je pense avoir
10 fait le tour, je ne sais pas si vous avez d'autres
11 commentaires à faire sur l'organigramme au 30 juin
12 2003 ou si...

13 M. GILLES ROBILLARD :

14 Je pense que ça va être juste au niveau des états
15 financiers.

16 Me DENIS ST-ONGE :

17 Oui.

18 Me PATRICE BENOÎT :

19 Oui.

20 M. GILLES ROBILLARD :

21 On peut peut-être prendre une pause deux minutes.

22 Me DENIS ST-ONGE :

23 Oui, c'est ce que j'allais suggérer.

24

25 PAUSE

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Alors, Monsieur Lacroix, pendant la période du 30
3 juin 2002 au 30 juin 2003, est-ce qu'il s'est
4 ajouté d'autres dirigeants dans le Groupe Norbourg?

5 R En termes de dirigeant clé, je mentionnerais qu'à
6 cette époque-là Serge Beugré est arrivé, comme
7 stratège de la firme, à la fin de l'été 2002 et
8 c'est à cette époque-là également, au cours de
9 cette période-là que nous avons débuté notre équipe
10 de recherche. J'oublie le nom de la personne à la
11 tête, là, je vois son visage, mais il va me
12 revenir.

13 Q Monsieur Beugré, vous l'avez connu comment?

14 R Monsieur Beugré, je l'ai connu à l'époque où je
15 travaillais à la Caisse de dépôt. En 91, j'ai connu
16 monsieur Beugré, et depuis ce temps-là nous
17 sommes... nous sommes ou nous étions de bons amis.

18 Q O.K. Il travaillait à la Caisse de dépôt, monsieur
19 Beugré, à cette époque-là?

20 R Oui. Monsieur Beugré est arrivé une année avant moi
21 à la Caisse de dépôt.

22 Q O.K.

23 R Donc, est rentré à la Caisse de dépôt après sa
24 maîtrise à l'Université de Sherbrooke, en septembre
25 90, moi, je suis arrivé en septembre 91.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Il faisait quoi à la Caisse?

3 R Il était également analyste à la répartition
4 d'actifs, on travaillait dans le même département.

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Q Et est-ce qu'il était à la Caisse avant de se
7 joindre à Norbourg?

8 R Non. Monsieur Beugré était à la Banque Nationale de
9 Paris, le courtier en valeurs mobilières, avant de
10 se joindre à Norbourg. Son cheminement
11 professionnel est passé de la Caisse de dépôt, en
12 97 ou 98, au Fonds de solidarité jusqu'au début ou
13 fin 99, début d'année 2000; par la suite, la Banque
14 Nationale de Paris et par la suite Norbourg.

15 Q Et vous dites que c'est quelqu'un avec qui vous
16 étiez demeuré en contact pendant toute cette
17 période-là?

18 R Oui, tout à fait.

19 Me PATRICE BENOÎT :

20 Q Monsieur Beugré, quand on l'a interrogé, nous
21 disait qu'en fait, dans la dernière année ou dans
22 les dix (10) mois avant son entrée chez Norbourg,
23 il n'était plus à la Banque Nationale de Paris mais
24 il travaillait sur un mandat spécial ou comme
25 consultant pour la Commission des valeurs

1 mobilières ou la Bourse de Montréal, plutôt.

2 R Vous avez raison. À partir de l'été 2001 ou
3 décembre 2001, je sais qu'il y a eu une
4 restructuration au sein du courtier en valeurs
5 mobilières BNP, Banque Nationale de Paris, et
6 monsieur Beugré, effectivement, était consultant
7 pour la Bourse de Montréal, au niveau de la
8 formation pour les produits dérivés.

9 Q Vous dites qu'il y a eu une restructuration au
10 niveau de la BNP, est-ce qu'à votre connaissance
11 c'est dans le cadre de cette restructuration-là
12 qu'il s'est trouvé à avoir perdu son emploi?

13 R Non. Écoutez, je pense, de mémoire, là, je ne suis
14 pas au courant de tout, mais de mémoire on lui
15 avait demandé de transférer à Paris ou on lui
16 demandait un transfert à l'étranger, il a refusé.
17 Il a reçu un package, après ça a parti sa firme de
18 consultant. Je crois, à l'époque, que c'était
19 Ivoire Finances, de mémoire.

20 Q O.K. Et vous l'engagez, vous dites, comme stratège?

21 R Oui.

22 Q Son contrat d'emploi lui attribue le titre de vice-
23 président et directeur général de Norbourg Services
24 Financiers. Qu'est-ce qui était, au-delà du titre
25 qui est mentionné au contrat, vous l'engagez pour

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

faire quoi?

R Ce que Serge a toujours fait, dans le sens... la répartition. Lorsqu'on parle de la répartition d'actifs, c'est la répartition entre les actions, les obligations et le marché monétaire; à l'intérieur des actions, c'est la répartition entre les actions canadiennes et les actions étrangères, au même titre que les obligations; et après ça, d'un point de vue processus de placement, quel secteur choisir. Donc, monsieur Beugré a toujours été reconnu dans ce sens-là, pour son expertise dans le domaine financier et c'est à ce niveau-là qu'on l'a engagé.

Monsieur Beugré n'avait aucune connaissance des opérations, des revenus ou des coûts dans Norbourg. Il était vraiment axé sur la gestion de portefeuilles. Donc, comme directeur général, je n'ai pas le contrat devant moi, mais n'a jamais été directeur général des opérations dans Norbourg, d'un point de vue global.

Me DENIS ST-ONGE :

Q Pourquoi vous l'amenez dans vos voyages en Suisse?

R Serge... Serge, dans les voyages... Serge avait la capacité et certains contacts. Un de ses cousins travaillait à la Banque Rothschild à Genève.

25 OCTOBRE 2006

1 Donc, Serge avait quelques contacts intéressants
2 pour démarrer tout ce qui était un processus de
3 gestion de portefeuilles basé en Suisse. Et c'est à
4 ce niveau-là, évidemment par ses connaissances de
5 marchés et également par ses liens directs, je vous
6 dirais, ou sa complémentarité avec monsieur Bessis
7 en termes de gestion de portefeuilles, a été un des
8 principaux à structurer, je vous dirais, Eurobourg
9 Services Financiers.

10 Q On l'a qualifié, je pense l'avoir lu dans certaines
11 procédures, comme étant votre bras droit. Est-ce
12 que d'après vous il était votre bras droit?

13 R Non. Non. Serge était la personne vraiment dédiée
14 aux placements. Je qualifierais plus monsieur
15 Asselin de bras droit dans son ensemble des
16 opérations de Norbourg, tandis que monsieur Beugré
17 était vraiment relié aux activités de placements,
18 portefeuilles de Norbourg et non pas aux activités
19 générales dans Norbourg en tant que telle.

20 Q Mais monsieur Beugré ne devait pas travailler en
21 vase clos, là, au niveau des placements. Il avait
22 accès à quel type d'information pour pouvoir faire
23 son analyse et faire ses recommandations au niveau
24 des placements? Est-ce qu'il connaissait l'ensemble
25 des portefeuilles? De quelle façon chacun était

1 constitué?...

2 R Par le reporting interne. Le reporting interne qui
3 émanait d'OCTAN, du système OCTAN. Monsieur Beugré
4 avait les copies de rapports internes et non pas
5 des rapports Northern Trust.

6 Q Ça, c'était pour être ma prochaine question, là,
7 mais les vrais rapports Northern Trust, est-ce
8 qu'il les a vus?

9 R De mémoire, non. De mémoire, non. Monsieur Beugré
10 n'a jamais vu un rapport Northern Trust, et de
11 toute façon, les seuls qui ont vu les rapports
12 Northern Trust sont Éric Asselin, Vincent Lacroix,
13 David Simoneau.

14 Q Même Jean Cholette ne les a pas vus?

15 R Jean Cholette, les rapports Northern Trust... c'est
16 une bonne question. De mémoire, moi, je n'ai jamais
17 vu monsieur Cholette avec des rapports Northern
18 Trust, de mémoire. Je ne le sais pas...

19 Q Mais revenons à monsieur Beugré. Il avait accès,
20 vous dites, aux rapports internes d'OCTAN, là, sur
21 chacun des fonds. Est-ce qu'il avait accès aux
22 états financiers de Norbourg Groupe Financier?

23 R Non.

24 Q Ou Norbourg Gestion d'Actifs?

25 R Non. Les états financiers que monsieur Beugré a

1 vus, Norbourg International, Eurobourg et ceux de
2 Cybel.

3 Me PATRICE BENOÎT :

4 Q Dans les différentes entreprises du Groupe
5 Norbourg, ça se passait comment au niveau des
6 réunions du conseil d'administration? Il y avait
7 dans plusieurs de ces compagnies plusieurs
8 administrateurs, vous teniez des réunions de
9 conseil d'administration?

10 R Il y a eu aucune réunion du conseil
11 d'administration, exception faite de Fonds
12 Évolution, qu'il y a eu l'établissement d'un
13 conseil d'administration à la fin de l'année 2004.
14 Donc, les réunions... Non, il y a jamais eu de
15 réunion dans tout ce qu'on peut appeler Groupe
16 Norbourg.

17 Q Je prends l'exemple, par exemple, de Placements
18 Norbourg inc., là, on voit, comme administrateurs
19 au 30 juin 2003 : vous-même, monsieur Beugré,
20 Asselin, maître Dussault, Gabor Matyas et Robert
21 Simoneau; et, de fait, quand on regarde les livres
22 de minutes, que ce soit de Placements Norbourg, que
23 ce soit de n'importe quelle autre compagnie du
24 Groupe, elles contiennent plusieurs résolutions
25 adoptées par ses administrateurs, signées par

1 l'ensemble des administrateurs, à l'égard de
2 décisions importants, par exemple l'acquisition du
3 55, Saint-Jacques, l'acquisition des compagnies de
4 monsieur Boisvenue pour plusieurs millions de
5 dollars, et cetera. Alors ça se passait comment ces
6 prises de décisions-là au niveau du conseil
7 d'administration?

8 R L'ensemble, et je vous parle de mémoire, l'ensemble
9 des minutes du conseil ou des résolutions des
10 conseils d'administration s'est fait au cours de
11 l'enquête 2004. Donc, il y a, je vous dirais,
12 quatre-vingt-dix pour cent (90%), mises à part les
13 résolutions qui demandaient... des résolutions pour
14 des acquisitions, supposons, se faisaient à même
15 les acquisitions, mais je vous dirais que les
16 résolutions du conseil ou minutes, appelez-les
17 comme vous voulez, sont probablement... tout le
18 processus à ce niveau-là s'est régularisé au moment
19 de l'enquête qui a débuté de la part de l'Autorité,
20 le 12 novembre 2004.

21 Q Pour que les livres soient en ordre?

22 R Voilà.

23 Q Ou aient l'air en ordre.

24 R Oui. À la demande de l'Autorité, parce qu'à un
25

1 moment donné, on nous a demandé le livre des
2 minutes.

3 Q Mais prenons l'exemple où vous dites que quand
4 c'était des acquisitions, évidemment ça prenait des
5 résolutions contemporaines aux acquisitions parce
6 que ça fait partie des documents de clôture qui
7 sont acquis, là, mais à part vous et monsieur
8 Asselin, là, quand il était, par exemple, question
9 de l'acquisition des compagnies de monsieur
10 Boisvenue, pour prendre cet exemple-là, puis on
11 voit des résolutions du conseil d'administration
12 qui approuvent ça, signées par l'ensemble des
13 administrateurs...

14 R Oui.

15 Q Dans les faits, ça se passait comment? Est-ce qu'il
16 y avait des discussions entre les administrateurs?

17 R Aucune. Aucune discussion entre administrateurs.
18 Tout simplement, je vous dirais que maître Dussault
19 faisait les résolutions et puis après ça allait
20 voir chacun dans son bureau et tout le monde
21 signait la résolution. Il n'y avait aucune...

22 Q Sans se poser...

23 R Sans se poser de questions, sans même s'attarder à
24 la provenance de fonds, si c'est ça que vous voulez
25 savoir. Il y avait tout simplement, on demandait la

1 signature, personne ne posait de questions et on y
2 allait.

3 Q O.K.

4 Me DENIS ST-ONGE :

5 Q Mais monsieur Beugré était au courant, là, que soit
6 Norbourg Gestion d'Actifs ou Norbourg International
7 ou Norbourg Groupe Financier faisaient des
8 acquisitions à coup de millions puis...

9 R Oui.

10 Q Ça c'était quelque chose de connu?

11 R Tout à fait.

12 Q Il ne pouvait pas s'imaginer que l'argent tombait
13 du ciel et que... il savait qu'il n'y avait pas de
14 financement externe qui se faisait pour ça?

15 R Oui, oui. Bien, en tout cas, je ne sais pas si j'ai
16 bien répondu à votre question précédente, Maître
17 St-Onge, mais il n'avait pas accès aux états
18 financiers. Me connaissant depuis bien des années,
19 monsieur Beugré ne m'a jamais posé de questions sur
20 la réelle provenance des fonds, mais savait bien
21 qu'il y avait des questions sans réponse, à savoir
22 d'où venait le financement.

23 Q Mais vous, là, c'était un de vos amis vous nous
24 dites?

25 R Oui.

1 Q Une vieille connaissance, là, vous ne vous parliez
2 jamais, là, en allant prendre un petit lunch au
3 Grand Café?

4 R Oui, on se parlait. Évidemment, est-ce que Serge
5 savait la provenance des fonds? Je crois que oui.
6 Est-ce qu'il savait l'ampleur des informations qui
7 sont sorties par rapport au trou présumé dans
8 Norbourg? Ça, non. Ça, je pense que tout le monde
9 est resté surpris par ça. Mais si vous voulez
10 savoir, est-ce que Serge se doutait qu'il y avait
11 des ponctions dans les fonds ou dans des comptes de
12 gestion? C'est définitif que oui.

13 Q Mais il connaissait l'ampleur des acquisitions qui
14 se sont faites aussi, là, de 2002 à 2005?

15 R Oui, mais qui touche un vingt-deux (22 M), vingt-
16 trois millions (23 M), oui, tout à fait.

17 Me PATRICE BENOÎT :

18 Q Et est-ce qu'il vous posait des questions là-dessus
19 ou, comme vous dites, il faisait attention
20 justement de ne pas les poser?

21 R Il faisait attention à ne pas les poser. Bon,
22 évidemment, c'était probablement une forme
23 d'aveuglement mais ne m'a jamais posé précisément :
24 « D'où vient cet argent-là? D'où vient cette
25 transaction-là? » Évidemment, suite à... tu sais,

1 il faut comprendre, que ce soit monsieur Beugré ou
2 l'ensemble des personnes qui pouvaient
3 s'interroger, parce que tout le monde, que ce soit
4 monsieur Beugré... Évidemment, monsieur Beugré
5 étant beaucoup plus proche de moi que bien d'autres
6 personnes dans Norbourg, mais toute ces
7 acquisitions-là ont été divulguées et approuvées
8 par les autorités réglementaire.

9 Donc, à un moment donné, il n'y avait pas ce
10 questionnement. Ce questionnement d'approbation
11 arrivait avant, souvent, la transaction, mais un
12 coup que la transaction était approuvée, là on
13 passait vraiment à l'intégration et tout ça. Donc
14 oui, monsieur Beugré aurait pu poser des questions
15 très précises, à savoir d'où venait l'argent. Il ne
16 l'a jamais fait de façon précise mais devait
17 sûrement se douter où Norbourg trouvait sa source
18 de financement.

19 Me DENIS ST-ONGE :

20 Q Monsieur Beugré, là, c'est une personne qui était
21 instruite?

22 R Oui.

23 Q Intelligente? Capable de faire le travail d'analyse
24 en matière financière, là, c'est pourquoi vous
25 l'avez engagé. Et quand, à titre d'administrateur

1 de toute les sociétés, là, Placements Norbourg,
2 Groupe Financier Norbourg...

3 Me PATRICE BENOÎT :

4 Il y en avait une bonne vingtaine.

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Q ...Norbourg Gestion d'Actifs, on lui présentait des
7 résolutions à signer pour fins des acquisitions, ce
8 que vous nous dites c'est qu'il les signait sans
9 poser de question?

10 R Comme tout le monde.

11 Q Comme tout le monde.

12 R Comme tout le monde, Serge signait. Comme je vous
13 dis, il ne m'a jamais posé la question précise :
14 « D'où vient cet argent-là? », mais tout le monde
15 savait autour, un peu qu'est-ce qui se passait.
16 Est-ce qu'ils savaient l'ampleur? Ça...

17 Q Et il ne vous posait pas de question non plus sur
18 la nature de la transaction : est-ce que vous payez
19 trop cher, est-ce que la transaction... il signait.

20 R La signature était automatique. Même souvent,
21 souvent - j'étais beaucoup axé sur la promotion,
22 j'étais à l'extérieur, donc maître Dussault passait
23 à chacun des bureaux, faisait signer les
24 résolutions et puis j'étais probablement... Ce
25 n'est même pas moi qui donnais les résolutions à

1 tout le monde, mais si je revenais du bureau ou si
2 j'étais à mon bureau et les gens venaient de signer
3 les résolutions, il n'y avait aucune question qui
4 était posée à ce niveau-là.

5 Q Quand vous n'étiez pas là, c'était qui le boss?

6 R Asselin.

7 Me PATRICE BENOÎT :

8 Q Sans avoir un accès régulier aux états financiers
9 et tout ça, monsieur Beugré savait, par ailleurs,
10 que toutes ces acquisitions n'étaient pas financées
11 par des institutions financières, par les banques.
12 Ça, il le savait?

13 R Oui. Ça, il le savait.

14 Q Vous connaissant bien aussi, vous dites que vous
15 êtes des vieilles connaissances, monsieur Beugré
16 savait que vous n'étiez pas, vous-même
17 personnellement, assis sur une importante fortune
18 personnelle. Ça, il était conscient de ça?

19 R Il était conscient.

20 Q Que comme lui, un peu, vous étiez sorti des bancs
21 d'école et avez fait vos premières armes à la
22 Caisse de dépôt, avec un salaire décent mais pas de
23 fortune?

24 R Pas pour en arriver à une fortune, oui.

25 Q Donc, il savait que ça venait ni d'institutions

1 financières et que ça ne pouvait pas venir non plus
2 de votre propre fortune.

3 R Tout à fait.

4 Me DENIS ST-ONGE :

5 Q Il y a quelqu'un qui nous a dit, puis je vais faire
6 du coq-à-l'âne, puis j'espère que ça va être la
7 première et la dernière fois, que vous vous ventiez
8 d'avoir une fortune qui venait de la famille, d'une
9 trentaine de millions de dollars, là, que c'était
10 de là que provenait l'argent pour faire toutes ces
11 acquisitions-là. Est-ce que vous avez déjà, sauf
12 votre divulgation volontaire, fait ces
13 représentations-là aux gens qui étaient chez
14 Norbourg?

15 R Absolument pas, et c'est évident, à voir le
16 montant... je sais de quelle personne vous voulez
17 parler parce que c'est cette même personne-là qui a
18 donné le contrat de gestion de Tercio et de
19 Minersud aux autorités, mais face à monsieur
20 Beugré, face aux autres personnes, probablement
21 qu'ils ont su la nature du contrat, mais que tout
22 le monde savait bien qu'il n'y avait pas une
23 gestion de trente millions (30 M) ou un bas de
24 laine « Vincent Lacroix » de trente millions
25 (30 M).

1 Q O.K. Votre équipe de recherche, avez-vous retrouvé
2 le nom de la personne?

3 R Je le cherche encore, ça va arriver. J'ai trouvé
4 son prénom, c'est Benoît.

5 Q David?

6 R Non, non, non.

7 Q O.K. Mais ça faisait quoi cette équipe de recherche
8 là.

9
10 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

11
12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q Alors c'était quoi la formation de cette équipe de
14 recherche?

15 R Principalement, l'équipe de recherche était formée,
16 bon, évidemment, il y avait le vice-président à la
17 recherche, dont je vais trouver le nom, ça va me
18 revenir, et il y avait des individus qui étaient
19 assignés à chaque secteur d'activités. Supposons
20 les transports dans le domaine boursier, services
21 bancaires et tout ça, donc on s'est retrouvé avec
22 une équipe d'analystes, à un moment donné, entre
23 sept (7) et dix (10) personnes, dont le V.-P.
24 recherche était à la tête de cette équipe-là.

25

1 Q Est-ce ça a un impact, ça, sur la suite des
2 événements, cette équipe de recherche?

3 R Pas vraiment.

4 Q Pas vraiment.

5 R Bon, elle a été créée au cours de l'exercice 2003
6 mais ça n'a pas vraiment d'impact.

7 Q Ça n'a pas vraiment d'impact.

8 R Non, aucun impact.

9 Q Est-ce qu'il y a d'autres personnes en autorité qui
10 se sont jointes au cours de la période? À part,
11 évidemment les gens de Groupe Futur ont géré le
12 Groupe Futur, là.

13 R Oui. Pas de mémoire, non. Évidemment, on peut peut-
14 être passer à l'intérieur du conseil
15 d'administration, mais il n'y a pas de changement
16 important au niveau des dirigeants de la firme.

17 Q Est-ce qu'il y a eu d'autres acquisitions
18 importantes pendant cette période-là, autres que
19 Groupe Futur?

20 R Au 30 juin 2003, non.

21 Q O.K. Est-ce qu'il y eu d'autres événements
22 importants entre juin 2002 et juin 2003?

23 R Bien, je vous dirais le fait marquant de la période
24 à été l'inspection de la Commission des valeurs
25 mobilières en automne 2002.

1 Q C'est arrivé comment? Est-ce que vous le saviez
2 d'avance que ça arriverait ou c'est une inspection
3 surprise?

4 R Oui. Non, non, non, ce n'était pas une inspection
5 surprise. On a reçu la lettre de la Commission des
6 valeurs mobilières le 15 octobre 2002, mais on
7 savait depuis un bout de temps, là, depuis
8 l'arrivée de monsieur Asselin, finalement, que nous
9 étions sur le point d'être inspectés par la
10 Commission des valeurs mobilières.

11 Me PATRICE BENOÎT :

12 Q Monsieur Asselin, il a su ça comment?

13 R Monsieur Asselin a reçu l'information. Évidemment,
14 monsieur Asselin était bien renseigné de l'interne.
15 Donc, c'est des gens à l'interne de la Commission
16 des valeurs mobilières qui l'ont informé.

17 Me DENIS ST-ONGE :

18 Q Est-ce que c'était une inspection routinière?

19 R Bien, oui, c'est une inspection de routine.
20 Souvent, après deux, trois ans d'opérations, les
21 conseillers en valeurs mobilières auront ou vont
22 avoir une inspection. Maintenant, l'ampleur de
23 l'inspection n'était pas routinière, par contre;
24 trois personnes à temps plein. C'est pour ça qu'on
25 va voir un peu plus loin que, suite à une

1 discussion entre monsieur Asselin et monsieur
2 Montminy, il y a eu une facture qui a été réduite à
3 un moment donné. Donc c'était, au début, une
4 inspection de routine, mais je vous dirais qu'à
5 travers l'inspection, elle a pris une ampleur
6 autre.

7 Q Est-ce qu'il y a eu quelque chose de particulier à
8 l'égard de cette inspection-là?

9 R Ah! Il y a eu plusieurs choses particulières, là,
10 qui se sont passées à l'intérieur de cette
11 inspection. Je ne sais pas par où qu'on doit
12 commencer ou comment on doit commencer.

13 Me PATRICE BENOÎT :

14 Q Prenez-le dans l'ordre.

15 R Oui.

16 Q Racontez-nous ce qui s'est passé puis on vous
17 posera des questions plus spécifiques au besoin.

18 R D'accord.

19 Me DENIS ST-ONGE :

20 Q J'ai la lettre du 15 octobre 2002, là, de monsieur
21 Montminy, qui vous est transmise à vous, là.

22 R D'accord. Donc ça c'est, je vous dirais, les
23 premières correspondances suite à l'inspection.
24 Mais on savait déjà depuis, je vous dirais, fin
25 août, début septembre, qu'il y avait une inspection

1 qui arrivait et c'est monsieur Asselin qui nous
2 avait informés de l'inspection à venir.

3 Me PATRICE BENOÎT :

4 Q Excusez-moi, peut-être juste une première question
5 là-dessus. Normalement, à votre connaissance quand
6 il y a une inspection qui se fait, les inspecteurs,
7 des autorités réglementaires arrivent sans prévenir
8 ou vous êtes prévenu? De quelle façon, là,
9 normalement...

10 R Non...

11 Q Je comprends que monsieur Asselin, vous semblez
12 nous dire qu'il a eu une information un peu
13 privilégiée puis qu'il vous a prévenu d'avance,
14 mais n'eut été de ça, vous l'auriez appris de
15 quelle façon?

16 R Dans un processus normal, nous l'aurions appris
17 suite à la lettre. Habituellement, entre la date
18 que l'on reçoit la lettre et le début de
19 l'inspection, il y a un deux à trois semaines
20 d'intervalle, étant donné que tu dois préparer des
21 documents pour les fins de l'inspection. Donc,
22 souvent ça te laisse un deux semaines comme
23 préparation.

24 Q O.K. Et là vous avez eu beaucoup plus, c'est ça?

25 R Bien c'est-à-dire, on a reçu la lettre le 15

1 octobre, l'inspection a débuté une semaine ou deux
2 après.

3 Q Donc, vous l'avez su à quel moment, de monsieur
4 Asselin, que ça s'en venait?

5 R Au début septembre. Au début du mois de septembre.

6 Me DENIS ST-ONGE :

7 Q Qui était en charge, chez Norbourg, des relations
8 avec la Commission des valeurs mobilières?

9 R Monsieur Asselin.

10 Q Parce que je vois qu'on vous écrit à vous, là, il y
11 a une lettre du 4 mars 2003 où on vous demande une
12 série d'informations, qui est signée par monsieur
13 Mascolo, qui vous est transmise à vous, et on vous
14 interroge sur Tercio Trust, sur le contrat de
15 gestion discrétionnaire entre monsieur Lacroix et
16 Tercio Trust.

17 R Oui. Lorsqu'on parle d'interrogatoire, juste pour
18 être certain, j'aimerais ça qu'on se réfère à un
19 document parce que c'est justement pour...

20 Q Moi, je vous réfère à la lettre du 4 mars 2003, là.

21 R D'accord.

22 Q Que monsieur Mascolo vous avait transmise à vous.

23 R Alors, on pourra peut-être revenir, je vais
24 répondre à la question, mais on pourra revenir à
25 des étapes qui précédaient. Si vous regardez la

1 lettre du 4 mars 2003, effectivement, elle m'est
2 adressée. La lettre du 4 mars 2003 est faite suite
3 à une discussion que nous avons eue en octobre
4 2002, entre moi, monsieur Mascolo, madame Cloutier,
5 également de la CVMQ, et monsieur Aubert Gagné. Et
6 c'est suite à la série d'inspections et de
7 documents entre cette période-là qu'est arrivée la
8 lettre du 4 mars 2003. Ceci étant dit, lorsque est
9 arrivée la lettre, il y avait des points, bon, qui
10 étaient plus ou moins exacts, et la personne qui
11 était en charge de répondre à la Commission des
12 valeurs mobilières était monsieur Asselin. Dans le
13 sens que toute relation ou toute communication
14 était à monsieur Asselin. Donc, oui, les lettres
15 m'étaient adressées mais la correspondance, et même
16 on va le voir par la suite, toute correspondance
17 avec la Commission passait directement à monsieur
18 Asselin, étant donné que c'était lui qui était le
19 principal intervenant.

20 Ce qui est à noter, le premier fait important, ce
21 qui est à noter de cette réponse, c'est que la
22 lettre du 14 mars 2003, qui est datée du 14 mars
23 2003, mais suite à certains documents que j'ai
24 reçus par l'AMF, qui étaient reçus le 19 ou le 20
25 mars 2003 à la Commission des valeurs mobilières,

1 on note que la réponse à cette lettre, qui est
2 adressée à monsieur Mascolo, on retrouve la
3 signature de Vincent Lacroix et ce n'est pas ma
4 signature à ce document-là.

5 À cette période où la lettre a été envoyée, j'étais
6 en Floride en vacances. Donc, j'ai probablement eu
7 des discussions avec monsieur Asselin, pour tout ce
8 qui concernait la lettre du 4 mars et certains
9 points, mais les réponses données, c'est soit
10 monsieur Asselin ou madame Fortier, la secrétaire
11 de monsieur Asselin, qui l'a transcrite ou... j'ai
12 le terme tapée, là.

13 Q Rédigée.

14 R Rédigée, merci, sur l'ordinateur pour les fins de
15 répondre à la Commission des valeurs mobilières du
16 Québec.

17 Q On va commencer, avant de l'oublier, par la coter.

18 Me PATRICE BENOÎT :

19 Q En fait, ce qu'on peut peut-être faire...

20
21 (HORS DOSSIER HORS DOSSIER)

22
23 Me DENIS ST-ONGE :

24 Q Alors on va coter le cartable de l'inspection 2002,
25 sous la cote VL-13.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

VL-13 :

Cartable de l'inspection 2002 de la Commission
des valeurs mobilières du Québec

Q Et la lettre du 4 mars 2003, dans votre cartable,
c'est quelle sous-cote?

R 'D', le cahier D.

Q 'D' comme « Denis ». Et la réponse du 14 mars dont
vous venez de nous parler c'est 'E'?

R 'E'.

Q Comme « Étienne »?

R Voilà.

Q Par ailleurs, votre réponse du 14 mars, si je
comprends, vous nous dites que ce n'est pas vous
qui l'avez signée, la lettre. De ce que vous me
dites, c'est soit madame Fortier ou soit monsieur
Asselin?

R Oui.

Q Madame Fortier étant la secrétaire de monsieur
Asselin?

R Voilà.

Q Est-ce que vous l'avez vue avant qu'elle soit
transmise?

R Non.

Q Vous l'avez vue à votre retour?

1 R Je l'ai vue à mon retour.

2 Q Et par ailleurs, les éléments de réponse qui sont
3 dans cette lettre-là, est-ce que c'était conforme à
4 ce que vous aviez discuté avec monsieur Asselin
5 comme devant être les réponses à être fournies ou
6 il faisait ça de lui-même?

7 R Il y avait plusieurs points qui étaient à corriger
8 suite à la lettre du 14 mars qui avait été adressée
9 à monsieur Mascolo.

10 Q C'est quoi ces points-là?

11 R Un, premièrement, si on se réfère à la lettre du 4
12 mars, lorsqu'on a parlé des actionnaires de la
13 société Tercio Trust, on parlait plutôt dans la
14 discussion au mois d'octobre et novembre 2002, des
15 intervenants au sein de la firme Tercio Trust, on
16 ne parlait pas d'actionnaires à cette époque-là.

17 Q O.K.

18 R Donc, ça c'est la première chose. La deuxième
19 chose, deuxième aspect, lorsqu'on parlait, et ça
20 c'est le premier point à la page 2, lorsqu'on
21 parlait que la société :

22 *« Cette société possède des fonds de l'ordre de*
23 *trois cent millions de dollars (300 M\$)*
24 *canadiens dans des comptes en Suisse. »*

25 On fait référence à la Société Tercio Trust, ce qui

1 était totalement faux. Lors des discussions, ce
2 qu'on avait mentionné, c'est qu'à notre
3 connaissance, monsieur Chassot avait des fonds sous
4 administration, entre trois cents (300 M\$) et
5 quatre cent millions de dollars (400 M\$). Donc,
6 complètement différent. Oui, monsieur Chassot était
7 l'administrateur de Tercio Trust, mais l'ensemble
8 de ses fonds ne se retrouvait pas, le trois
9 (300 \$M) à quatre cent millions (400 M\$) à
10 l'intérieur de Tercio Trust.

11 « Cette fortune provient de diverses sources
12 dont la vente d'activités hôtelières, hôtel
13 Minerve à Paris. »

14 Le changement de nom Tercio Trust est arrivé en
15 janvier 2002, donc précédemment au nom Tercio
16 Trust, le nom de cette société était Minersud, qui
17 était finalement propriétaire de l'hôtel Minerve.
18 Donc, cette fortune de trois à quatre cent millions
19 (400 M) ne provenait pas de la vente de l'hôtel,
20 mais provenait... c'était le holding, finalement,
21 de l'hôtel... c'était le holding, finalement, qui
22 possédait l'actif l'hôtel Minerve à Paris, ce qui
23 était totalement différent de posséder trois à
24 quatre cent millions (400 M) en tant que tels. Et
25 par la suite, en tout cas, on peut lire un peu...

1 Q Là on parle du contrat de gestion discrétionnaire
2 là, entre monsieur Lacroix et Tercio Sud, là, pour
3 trente millions (30 M)?

4 R Oui.

5 Me PATRICE BENOÎT :

6 Hors dossier.

7
8 (DISCUSSION HORS DOSSIER)

9
10 Me DENIS ST-ONGE :

11 Q Donc, on vous pose des questions sur le contrat
12 entre monsieur Lacroix et Tercio Trust pour trente
13 millions (30 M), là. Est-ce que ce contrat-là n'a
14 jamais existé, autre que d'avoir un contrat signé,
15 mais est-ce que ce contrat... Est-ce que vous avez
16 eu trente millions (30 M) à gérer de...

17 R Jamais.

18 Q Jamais, O.K. Ce contrat-là a été fait pourquoi?

19 R Comme je l'ai mentionné un peu hier, ce contrat-là
20 avait été fait lorsque nous avons rencontré
21 monsieur Chassot au printemps, début mars, hiver
22 2001. Je ne me souviens plus la date précise, là,
23 mais il avait été fait à cette époque-là. Et dans
24 un contexte, à un moment donné, pour l'inspection
25

1 qui arrivait, on a décidé d'inclure le contrat à
2 l'intérieur de l'inspection.

3 Q Et pourquoi?

4 R C'est que comme stratégie, c'était la seule façon,
5 à ce moment-là, de démontrer à la Commission des
6 valeurs mobilières durant l'inspection, la
7 provenance des fonds de Norbourg.

8 Q O.K. Est-ce que ça servait également à créer des
9 revenus dans Norbourg?

10 R C'est qu'il y a deux...

11 M. GILLES ROBILLARD :

12 À justifier les revenus, les entrées de fonds.

13 Me DENIS ST-ONGE :

14 Q À justifier les revenus.

15 R Voilà. C'est qu'il y a eu deux aspects, là, qu'il
16 faut comprendre. C'est que ce contrat-là a été fait
17 en mars 2001, et quand je dis : « On a décidé »,
18 moi et monsieur Asselin, on a décidé de l'inclure
19 dans l'inspection pour justifier certains montants,
20 mais à l'époque on ne justifie pas les revenus à
21 même, au 30 juin 2002, à même ce contrat-là parce
22 qu'il y a rien qui émane, en termes de revenus à
23 l'époque, au 30 juin 2002, de ce contrat-là. Mis à
24 part...

25

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Mais plutôt ce que vous dites, c'est quand on le
3 lit, c'est qu'il y pas de clauses qui disent que
4 pendant cette période de temps-là, en 2002, il y a
5 des honoraires de gestion qui sont versés, c'est ce
6 que vous dites?

7 R Mises à part les entrées au 24 juin 2002 qui
8 n'émanaient pas, finalement, pour justifier ce
9 contrat-là mais qui émanaient d'une autre façon de
10 le voir, comme j'ai expliqué hier, qui étaient
11 censées être à même des honoraires supplémentaires
12 reliés dans les fonds mutuels. Et lorsque est
13 arrivée l'inspection, c'était la façon de voir, de
14 dire bon, bien le contrat, on va se créer un potte
15 quelque part, qui va déterminer, dire, bien on a
16 bien de l'argent quelque part. Mais finalement, ça
17 n'a pas justifié à cette date, au 30 juin 2002, les
18 états financiers ou les revenus dans les états
19 financiers.

20 M. GILLES ROBILLARD :

21 Q C'est purement du camouflage pour l'entrée de fonds
22 qui provenait illégalement des différents fonds des
23 investisseurs Opvest et tout ça, pour justifier ces
24 sommes-là?

25 R C'était justement les provenances de fonds qui

1 indiquaient, supposons, le capital actions de la
2 firme à l'époque, parce qu'au 30 juin 2002, si je
3 me souviens bien, hier, on a parlé d'à peu près un
4 million (1 M) de revenus, aux états financiers du
5 30 juin, trois cent vingt-cinq mille (325 000) de
6 recherche et six cent quelque mille (600 000)
7 d'honoraires de gestion, donc qui provenaient en
8 partie de ce contrat-là, mais ce n'est pas...

9 Q Mais je pense que ce n'est pas qu'ils provenaient
10 de contrat-là, c'est qu'il était justifié, il y
11 avait des entrées de fonds en arrière de ça qui
12 étaient justifiées pour ce contrat-là, est-ce que
13 je me trompe?

14 R Non, c'est vrai, mais ça ne justifie pas les
15 revenus, c'est ça que je voulais essayer de
16 clarifier.

17 Q C'est ça, parce que ce contrat-là ne génère pas
18 aucune somme d'argent.

19 R Comme revenu.

20 Q De quelque nature que ce soit?

21 R Oui, tout à fait.

22 Q C'est un faux contrat.

23 R C'est un faux contrat. Dans les faits, il y a un
24 autre contrat qui avait été également fait, parce
25 que quand maître Boulanger avait été mis au courant

1 de ce contrat-là qui avait été donné à la
2 Commission des valeurs mobilières, il nous a fait
3 signer un contrat comme quoi ce contrat-là était
4 annulé. Donc, dans des documents soit
5 perquisitionnés ou que vous pouvez retrouver chez
6 monsieur Julmy en Suisse, il y a un contrat qui
7 donne l'annulation de ce contrat-là, la même
8 journée que le faux contrat est signé, si on peut
9 s'exprimer ainsi.

10 Me DENIS ST-ONGE :

11 Q Sauf que le contrat qui résilie ce contrat-là, lui,
12 il n'a jamais été fourni à...

13 R À la Commission durant l'inspection, jamais.

14 Q Ni à l'Autorité par la suite.

15 R Mais monsieur Asselin et moi, on savait qu'il
16 existait un contrat sur l'annulation.

17 Me PATRICE BENOÎT :

18 Q Vous dites que maître Boulanger a appris, en
19 quelque sorte, que vous vous êtes servi de ce
20 contrat-là, préparé en 2001, mais sans qu'il n'y
21 ait jamais eu de suite concrète en 2001. Donc,
22 maître Boulanger apprend qu'il est fourni comme
23 pièce justificative à la Commission des valeurs
24 mobilières, à l'automne 2002, c'est ça?

25 R Nous l'avons informé, je ne vous dirai pas sur le

1 fait même, tu sais, la journée, mais il a appris,
2 je vous dirais un deux, trois semaines après, qu'on
3 avait fourni ce contrat-là à la Commission des
4 valeurs mobilières durant l'inspection.

5 Q Alors que lui savait que c'était un contrat qui
6 n'avait jamais eu de suite?

7 R Bien, il nous a posé la question : « Pourquoi vous
8 avez fait ce contrat-là? » J'ai dit : « Écoute,
9 c'est Asselin qui est le stratège par rapport à
10 tout ça. Il a décidé de prendre le contrat pour
11 l'amener, pour prouver la provenance de fonds. »
12 Donc, il dit : « Écoutez, moi, là, je le sais pas
13 ce que vous avez fait ou ce que vous avez dit avec
14 ce contrat-là, mais moi je vais vous faire un
15 contrat ou je vais te proposer un contrat », parce
16 que je me souviens, c'est moi probablement qu'il
17 l'a tapé ou à l'époque quelqu'un autour de moi, là,
18 qui annulait ce contrat-là.

19 Q Puis pourquoi il vous suggère de faire ça, maître
20 Boulanger, ou vous incite à faire ça?

21 R Bien, c'est finalement suite... pour dire que
22 finalement il n'y avait pas de conséquences à
23 l'époque, probablement, pour monsieur Chassot ou
24 les intervenants dans Tercio Trust.

25 Q Est-ce qu'on peut résumer que sa préoccupation

1 c'était de protéger monsieur Chassot, qui était
2 votre cocontractant aux termes de ce contrat-là, et
3 lui-même parce qu'il était celui qui avait préparé
4 le contrat en 2001?

5 R Probablement.

6 Q D'accord.

7 R Juste pour continuer, lorsqu'on fait référence à la
8 grille de rémunération qui fait un peu partie de la
9 lettre également, du 4 mars, ça c'est ni moi, ni
10 maître Boulanger qui l'a préparée, c'est monsieur
11 Asselin qui a calculé l'ensemble de la rémunération
12 suite au contrat.

13 Me DENIS ST-ONGE :

14 On va aller dîner.

15

16 SUSPENSION DE LA SÉANCE

17

18 * * * * *

19

20 REPRISE - SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

21

22 Me DENIS ST-ONGE :

23 Alors on continue l'interrogatoire de ce matin, en
24 vertu de l'article 163 de monsieur Vincent Lacroix,
25 toujours avec la demande de protection en vertu de

25 OCTOBRE 2006

1 l'article 5 de la *Loi sur la preuve au Canada*.

2 Q Monsieur Lacroix, on était dans l'inspection de
3 l'automne 2002 et on avait rapidement fait le tour
4 de la lettre du 4 mars et de la réponse du 14 mars
5 2003. Si on revient un peu en arrière, au moment où
6 vous apprenez que la Commission des valeurs
7 mobilières du Québec vient faire une inspection
8 chez Norbourg, il y avait quand même un certain
9 nombre d'irrégularités que vous connaissiez et que
10 vous ne souhaitiez pas être découvertes. Pouvez-
11 vous nous en faire une brève liste de ces
12 irrégularités?

13 R La première irrégularité, on pourrait dire le
14 compte Opvest chez Northern Trust et non pas chez
15 TD Investpro, parce que ça, il y avait une
16 irrégularité sur le montant mais je ne crois pas,
17 c'était surtout de Northern Trust qu'il y avait une
18 irrégularité. La deuxième était que les mandats de
19 gestion privée tels que les deux personnes
20 Dubrofsky, Rahnhold et Robertson étaient chez un
21 courtier avec des transactions sur des produits
22 dérivés. Donc, c'était la deuxième grande
23 irrégularité, je vous dirais, qui était, si on veut
24 s'exprimer ainsi, à couvrir face à l'inspection. Et
25 probablement, la troisième, c'est pas qu'il y avait

1 eu encore des ponctions mais qu'il y avait pas
2 encore d'actifs sous gestion dans certains fonds
3 mutuels en octobre 2002. Donc, on se devait de
4 régulariser certains comptes de fonds mutuels chez
5 Northern Trust.

6 Q Comment s'est passé l'inspection, là, est-ce que ce
7 sont des gens de la Commission qui ont physiquement
8 envahi vos locaux, regardé les documents et
9 comment, dans les faits, ça s'est passé pour que
10 ces irrégularités-là ne soient pas découvertes?

11 R Suite à la lettre du 15 octobre, on a reçu une
12 certaine liste à produire, qui est à peu près deux
13 semaines après cette lettre, que les gens de la
14 Commission étaient pour arriver chez Norbourg.
15 Donc, il y avait une certaine liste des documents
16 comptables, des états de compte, de la gestion de
17 portefeuilles, également des documents reliés à la
18 conformité, tout ce qui était relié à la
19 conformité, comment ça se passait chez Norbourg.
20 Donc, je peux diviser l'inspection en trois grandes
21 sections. À leur arrivée, les documents, certaines
22 parties des documents étaient prêtes, d'autres ne
23 l'étaient pas. Les trois inspecteurs, à l'époque,
24 sur le dossier Norbourg étaient monsieur Vincent
25 Mascolo, monsieur Aubert Gagné et madame Marie-

1 France Cloutier. Tous les trois sont restés chez
2 Norbourg entre deux et trois semaines, au début.
3 Ils étaient situés au cinquième étage. À l'époque,
4 au cinquième étage, il y avait le trading room qui
5 était là et la salle, si on veut, la salle de
6 conférence également liée au trading room, et il y
7 avait mon bureau à côté. Donc, je vous dirais que
8 la première semaine, dans quatre-vingt-cinq (85%),
9 quatre-vingt-dix pour cent (90%) du temps qu'ils
10 étaient, les inspecteurs étaient présents chez
11 Norbourg, c'est monsieur Asselin qui les
12 rencontrait.

13 Donc, au fil... je vous dirais, les trois à quatre
14 premiers jours ou les trois premiers jours,
15 l'inspection a porté surtout sur la conformité chez
16 Norbourg, les documents y afférant, la conformité,
17 un livre de procédures également à passer au
18 travers... donc on était, il y avait finalement pas
19 grand-chose, ce n'était que tu reporting qu'on
20 devait leur remettre, de la façon dont ça se
21 passait chez Norbourg.

22 Par après, lorsque est arrivé certains comptes ou
23 certaines questions sur la gestion de
24 portefeuilles, c'est là un peu, pas que
25 l'inspection s'est compliquée, mais donner le

1 reporting à l'inspection a commencé à se
2 compliquer, à savoir monsieur Asselin passait une
3 bonne partie de la journée avec les gens de la
4 Commission des valeurs mobilières et prenait en
5 note ce qu'ils désiraient et comme exemple,
6 supposons, dans le cas d'un reporting relié à
7 Opvest, les documents reliés à Northern Trust
8 n'étaient pas prêts.

9 Q Ils n'étaient pas prêts ou ils n'étaient pas faits
10 ou il n'en existait pas?

11 R C'est-à-dire il en existait, ce qui existait, on ne
12 pouvait pas le donner parce que ça aurait...

13 Me PATRICE BENOÎT :

14 Ça aurait reflété les...

15 Me DENIS ST-ONGE :

16 Q Les irrégularités?

17 R Non, non, du tout, ça n'aurait pas reflété les
18 irrégularités parce que finalement, il est rentré,
19 à chaque qu'il rentrait cinq millions (5 M\$) ou le
20 mandat chez Northern Trust, il était envoyé chez le
21 courtier. Donc, tu avais un « in and out ». Ce qui
22 n'était pas reflété c'était la gestion de
23 portefeuilles, l'activité en soi. Il y avait aucun
24 reporting de Northern Trust à ce moment-là qui
25 était fait sur les activités qui se passaient chez

1 TD Investpro, du même compte.

2 Donc, c'était une première étape, il fallait,
3 comment je dirais, fabriquer ou faire certains
4 documents qui prouvaient que la gestion se passait
5 bel et bien, soit chez TD Investpro ou chez
6 Northern Trust. Ça c'était la première grande chose
7 à faire ou à couvrir, je vous dirais, du côté de la
8 gestion de portefeuilles. La deuxième c'est...

9 Q Qui la faisait cette documentation-là? Ça
10 fonctionnait comment, là?

11 R Ça fonctionnait de la façon suivante. C'est qu'il y
12 avait une demande de la part des inspecteurs de la
13 Commission des valeurs mobilières suite à des
14 discussions avec monsieur Asselin, et par après,
15 nous, on savait, à la sortie des réunions de
16 monsieur Asselin qu'il avait finalement avec les
17 inspecteurs, quels documents ils demandaient.

18 Donc par après, un coup qu'on savait que les
19 documents - et c'est à partir de ce moment-là qu'on
20 pourrait qualifier : « le shift de nuit débutait. »

21 C'est qu'on produisait les documents pour le
22 lendemain car les inspecteurs demandaient les
23 documents pour la journée suivante.

24 Q Qui produisait les documents?

25 R Dépendamment du fardeau à produire dans les heures

1 qui suivaient, il y avait entre trois (3) et dix
2 (10) personnes. Donc, on pouvait être trois
3 personnes, les principales étant monsieur
4 Asselin... quatre personnes, pardon : monsieur
5 Asselin, Beugré, Lacroix et Souka étaient l'équipe,
6 si on peut s'exprimer ainsi, noyau du dossier.

7 Par la suite, lorsqu'on voyait la quantité de
8 documents à produire, là s'ajoutait d'autres
9 personnes qui étaient le staff en tant que tel.
10 Maître Dussault s'est joint, Jean-François Pilon...

11 Q Mais à part des rapports puis des états de compte,
12 c'était quoi la nature des documents qui étaient
13 produits? Est-ce que c'était des documents qui
14 étaient vrais ou c'était des documents qui étaient
15 fictifs?

16 R C'est des documents qui étaient fictifs.

17 Q Donc, les documents que vous produisiez ne
18 reflétaient pas la réalité?

19 R Tout à fait. Là, on parle du cas d'Opvest, on
20 reviendra à...

21 Q Oui. Les gens qui étaient-là, monsieur Beugré,
22 monsieur Simoneau, monsieur Asselin, monsieur
23 Cholette, est-ce qu'ils savaient qu'ils faisaient
24 des documents qui étaient inexacts?

25 R Oui.

1 Q O.K. Quelle sorte d'autres documents ont été
2 fabriqués pour répondre aux demandes des
3 inspecteurs de la Commission des valeurs
4 mobilières?

5 R Il y a eu une période qu'on qualifiait de mandat de
6 gestion privée chez Norbourg. Il y a quatre clients
7 qui étaient arrivés par l'entremise de Mario Bright
8 qui effectuait un stage chez nous. Ces personnes
9 ont donné, ont transféré leur argent sous gestion
10 chez Northern Trust et par après, ils l'ont
11 transféré chez un courtier.

12 Les opérations, chez le courtier, étaient hors
13 réglementaires, hors des limites réglementaires, si
14 on veut, étant donné qu'on n'avait pas de licence
15 pour transiger les options et les contrats à terme.
16 Donc, ces quatre clients qui étaient situés chez le
17 courtier ou se transigeait les contrats à terme et
18 les produits dérivés, c'était Mario Bright qui les
19 gérait.

20 Donc, monsieur Asselin a décidé de ne pas donner
21 ces documents pour ne pas créer d'irrégularités et
22 d'ouvrir des portes qu'on ne voulait pas ouvrir
23 auprès de la Commission des valeurs mobilières,
24 sachant lui-même l'intention de la Commission et de
25 monsieur Laurin, à l'époque, sur l'inspection visée

1 chez Norbourg. Donc, on a également fabriqué des
2 documents pour, je vous dirais, camoufler ce qui se
3 passait vraiment du côté des quatre clients, du
4 côté du courtier où étaient les sommes de ces
5 quatre mandats de gestion privée.

6 Q Aviez-vous connaissance, vous, des demandes qui
7 étaient faites par la Commission puis les réponses
8 d'Asselin ainsi que de la fabrication de ces
9 documents-là?

10 R C'est-à-dire il y a plusieurs à la question, il y a
11 plusieurs questions. Je n'étais pas présent la
12 plupart du temps quand monsieur Asselin répondait.
13 Les inspecteurs nous prenaient de façon isolée. Je
14 me souviens qu'à la fin, moi et monsieur Asselin,
15 on était assis avec les trois inspecteurs, mais on
16 était souvent de façon isolée face aux trois
17 inspecteurs.

18 Par contre, étant donné que le trading room était
19 connexe à cette salle de réception où était...
20 cette salle de conférence où était située, j'étais
21 quand même dans le trading juste à côté quand
22 monsieur Asselin leur parlait, mais on entendait
23 très peu. Donc, je n'étais pas présent lorsque les
24 demandes étaient faites et que monsieur Asselin
25 prenait ce qu'on devait faire ou ce qui était

1 demandé par la Commission des valeurs mobilières,
2 mais évidemment Monsieur Asselin nous fournissait
3 la liste et j'étais au courant de la production qui
4 était faite par après.

5 Me PATRICE BENOÎT :

6 Q Et vous y participiez aussi, là, si je comprends
7 bien.

8 R Oui.

9 Q Les blitz le soir pour sortir les choses, vous
10 étiez-là vous aussi.

11 R J'étais le superviseur.

12 Me DENIS ST-ONGE :

13 Q Est-ce que monsieur Asselin vous consultait sur les
14 documents qu'il suggérait remettre à la Commission?

15 R C'est-à-dire qu'il n'avait pas de suggestion, il ne
16 nous demandait pas ce qu'on voulait remettre,
17 c'était vraiment, on était à la remorque des
18 demandes de la Commission des valeurs mobilières.
19 Tel état de compte était demandé, donc on devait le
20 produire pour le lendemain ou dans les jours qui
21 suivent.

22 Q Est-ce qu'ils vous ont demandé les états de compte
23 de Northern Trust?

24 R Oui.

25 Q Est-ce qu'ils vous ont demandé de quelle façon ça

1 vous était transmis, les états de compte de
2 Northern Trust?

3 R Oui.

4 Q Et vous leur avez répondu quoi? Et est-ce que vous
5 leur avez remis les états de compte de Northern
6 Trust?

7 R On leur a remis les états de compte de Northern
8 Trust. Comme je vous disais, la plupart du temps -
9 pas en tout temps, mais la plupart du temps c'était
10 fait le lendemain lorsque les demandes étaient
11 faites, mais où il est arrivé, je dirais une
12 anecdote, si je peux ouvrir une parenthèse là-
13 dessus, c'est à la fin de la première semaine.
14 Vendredi, vers la fin de la journée, monsieur
15 Asselin... on voit monsieur Asselin quasiment
16 courir dans les corridors de Norbourg, qui
17 cherchait monsieur Souka. On se demandait qu'est-ce
18 qui se passait, et évidemment tout le monde était
19 sur le point de partir, parce qu'il y avait eu
20 quatre jours de shift de nuit et de journées
21 intenses suite à la première semaine d'inspection.
22 Donc, monsieur Asselin cherchait monsieur Souka
23 parce qu'il venait juste de mentionner aux gens de
24 la Commission des valeurs mobilières, de la façon
25 dont étaient transférés ou donnés à Norbourg les

1 documents de Northern Trust. Donc, monsieur Asselin
2 leur avait répondu que tous les documents étaient
3 transférés par courriel. Donc, monsieur Asselin a
4 demandé à monsieur Souka de fabriquer un courriel,
5 de l'inclure sur le poste de monsieur Simoneau et
6 de le montrer, avant le départ de l'ensemble des
7 inspecteurs. Or, il y a deux inspecteurs, je me
8 souviens deux inspecteurs étaient déjà partis, mais
9 lorsque monsieur Souka a terminé de placer, si on
10 veut, le e-mail de Northern Trust pour le prouver
11 auprès des inspecteurs, monsieur Asselin a pris,
12 sur le point de partir - elle partait, madame
13 Cloutier, elle était aux ascenseurs, monsieur
14 Asselin lui a demandé, lui a montré le e-mail
15 prouvant qu'on recevait les états de compte de
16 Northern Trust par courriel.

17 Me PATRICE BENOÎT :

18 Q Et est-ce qu'on comprend que c'est un faux courriel
19 créé de toute pièce par monsieur Souka, c'est ça?

20 R C'est un faux courriel, effectivement, créé de
21 toute pièce par monsieur Souka, à la demande de
22 monsieur Asselin qui venait de parler aux
23 inspecteurs, et c'est à ce moment-là que madame
24 Cloutier a mentionné à monsieur Asselin : « Bien,
25 en le voyant, tout le monde va passer une meilleure

25 OCTOBRE 2006

1 fin de semaine. » Donc, je ferme la parenthèse au
2 niveau des formes de communication qu'il y a eues.

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Mais les états de compte de Northern Trust qui
5 étaient montrés aux inspecteurs, c'était les vrais
6 états de compte ou c'était de faux états de compte?

7 R De faux états de compte.

8 Q Et qui avait la capacité de créer de faux états de
9 compte Northern Trust chez Norbourg?

10 R Par l'entremise de sa programmation, Félicien Souka
11 nous avait fabriqué une nomenclature pour établir
12 les états de compte et on pouvait y entrer les
13 données pour faire en sorte que les états de compte
14 reflétaient les demandes de la Commission des
15 valeurs mobilières.

16 Q Au bout du jour, là - l'enquête a commencé en
17 octobre?

18 R L'inspection.

19 Q L'inspection, je m'excuse, a commencé en octobre
20 2002 et elle s'est terminée au printemps 2003?

21 R Mais ce qu'on comprend, c'est qu'elle ne s'est
22 jamais terminée. Lorsque l'enquête a commencé en
23 novembre 2004, c'était la suite, mais si on regarde
24 la correspondance, on peut comprendre que les
25 dossiers analysés, suite à la réponse qui a été

1 donnée à la fin avril et à la fin mai, on peut
2 comprendre que l'inspection était en majeure partie
3 terminée rendu à la fin du mois mai, malgré qu'il y
4 a eu encore certaines réponses qui ont été données
5 en août 2003, le 12 août 2003.

6 Q Et suite à toutes ces réponses, il n'y a pas eu de
7 plaintes ou il n'y a pas eu de conséquences
8 négatives à l'égard de Norbourg suite à cette
9 inspection?

10 R Non. Juste pour corriger ce que je viens de dire,
11 on voit même une lettre au 7 octobre 2003 à la fin.
12 Donc, il y avait eu encore un certain travail à
13 l'automne 2003.

14 Q O.K.

15 Me PATRICE BENOÎT :

16 Q Une ou deux petites questions aussi dans le cadre
17 de l'inspection, Monsieur Lacroix. Les contrats,
18 là, les quatre clients, vous dites que vous avez
19 créé de faux contrats pour camoufler les
20 irrégularités concernant ces clients-là, il s'agit
21 bien de Lionel et Tami Dubrofsky, de monsieur
22 Robertson et de Rahnhold inc.?

23 R Oui.

24 Q Des clients qui étaient gérés, en fait, par
25 monsieur Bright, c'est ce que vous avez dit?

25 OCTOBRE 2006

1 R Oui.

2 Q Monsieur Bright, est-ce qu'il a été avisé ou est-ce
3 qu'il était au courant qu'il y avait confection de
4 contrats, de faux contrats les concernant pour
5 satisfaire aux exigences de l'Autorité des marchés
6 financiers?

7 R Oui.

8 Q Il l'a su comment et dans quel contexte?

9 R Il l'a su dans deux contextes. Premièrement,
10 lorsqu'il y a l'inspection... lorsqu'il y a eu la
11 tournée des bureaux, parce qu'il y a toujours une
12 visite des bureaux, au début, de la part des
13 inspecteurs, on leur a demandé d'être présents à la
14 première journée, donc on leur avait fait des
15 bureaux à un endroit au cinquième étage chez
16 Norbourg.

17 Q Les gens de la Commission des valeurs mobilières?

18 R Non.

19 Q Qui?

20 R Mario Bright, Nick Pantazis et monsieur Gagné,
21 Bertrand Gagné, on leur a demandé d'être présent
22 lors de la visite des inspecteurs.

23 Q D'accord.

24 R Et par après, monsieur Bright se renseignait
25 souvent, comment allait l'inspection en tant que

1 telle. Ça, c'est le premier point lors de
2 l'inspection.

3 Le deuxième point, c'est qu'à un moment donné, moi
4 et Éric Asselin on a informé monsieur Bright et
5 Anna que tout état de compte qui se retrouvait chez
6 le courtier en valeurs mobilières où se
7 transigeaient les produits dérivés, on ne pouvait
8 pas le donner à la commission des valeurs
9 mobilières, étant donné qu'on n'avait pas de
10 licence sur les produits dérivés.

11 Je me souviens d'une remarque de monsieur Bright à
12 ce moment-là, qui était étonné parce qu'il ne
13 pensait pas qu'on avait besoin de licence pour
14 transiger des produits dérivés, pour le type de
15 client qu'il y avait, à savoir des clients d'un
16 million (1 M\$) et plus.

17 Et auparavant, en septembre 2002, je me souviens
18 qu'on avait déjà rencontré monsieur Bright avec
19 maître Hindle pour leur faire part de nos points
20 d'interrogation ou comment on pouvait avoir une
21 certaine stratégie par rapport à tout ce qui était
22 la provenance de fonds chez Norbourg.

23 Donc, en septembre 2002, on a eu la première
24 rencontre et c'est la première fois qu'on avait
25 rencontré Nick Pantazis, l'équipe autre que

1 monsieur Bright à ce moment.

2 Q Et vous dites qu'il y avait qui d'autre qui était
3 là?

4 R À cette réunion, il y avait moi, monsieur Asselin,
5 monsieur Bright et maître Hindle.

6 Q Mais vous dites que le but de la rencontre c'était
7 quoi? De discuter de comment on peut répondre et
8 justifier les revenus chez Norbourg?

9 R Pas les revenus, les provenances de fonds dans le
10 capital actions des firmes Norbourg.

11 Q Et quelle est la pertinence que maître Hindle soit
12 là? Quel était son rôle?

13 R C'était à la demande, suite à une discussion entre
14 monsieur Asselin et monsieur Bright. Monsieur
15 Bright, comment je pourrais bien dire, a jugé bon
16 que maître Hindle soit là.

17 Q O.K. Et qu'est-ce qui a été discuté dans cette
18 rencontre-là de façon plus particulière?

19 R Bien, c'est toute la discussion de voir... écoutez,
20 on voulait définir un peu la provenance des fonds à
21 l'intérieur, la stratégie du contrat de gestion
22 discrétionnaire de Tercio n'était pas encore
23 arrivée sur la table à ce moment-là. Donc, on avait
24 une certaine stratégie... parce que monsieur
25 Asselin venait de savoir, donc c'est au début

1 septembre 2002, monsieur Asselin venait de savoir
2 qu'il était pour y avoir une inspection à la fin
3 octobre, donc il est arrivé et discuté : écoutez,
4 est-ce qu'il y a une façon que vous pourriez nous
5 aider, dans tout ce qui était financement de
6 l'entreprise et justification du capital actions de
7 Norbourg en tant que telle.

8 Q Est-ce que c'était clair pour les gens autour de la
9 table, qu'il y avait, que la préoccupation ou ce
10 qu'il s'agissait d'accomplir, c'était de mettre en
11 place un système ou de la documentation qui serait
12 satisfaisante pour passer l'inspection mais qui,
13 par ailleurs, n'était clairement pas le reflet de
14 la réalité?

15 R Tout à fait. Parce qu'on avait déjà reçu, ou il y
16 aura toujours la zone grise à savoir si ça existait
17 ou pas, mais la notion de Moulton Bay Holdings qui
18 existait déjà, donc on essayait de voir si on ne
19 pouvait pas passer quelque chose par l'entremise
20 des sociétés ou les coquilles, si on veut, qui
21 étaient basées à Nassau, au lieu de faire un
22 contrat de gestion, ce qui n'était pas encore
23 arrivé sur la table, le contrat de gestion
24 discrétionnaire Minersud.

25

1 Donc on cherchait une stratégie pour dévoiler la
2 provenance de fonds face à l'inspection de
3 l'automne 2002.

4 Q Maître Hindle, il vous fait quoi comme
5 recommandations ou commentaires lors de cette
6 rencontre-là?

7 R Il a tout simplement, il a tout simplement écouté,
8 maître Hindle, à cette époque-là. Il n'a pas émis
9 de commentaires ou fait de recommandations, il a
10 tout simplement écouté et puis après ça, il n'est
11 pas intervenu par après dans le dossier pour faire
12 la suite des choses.

13 Cependant, Mario Bright nous a fait savoir qu'il
14 était difficile d'essayer d'avoir une stratégie à
15 l'aide des compagnies basées aux Bahamas, basées à
16 Nassau, sur ce qu'on voulait faire ou ce qu'on
17 voulait tenter de faire.

18 Q Ces commentaires-là sont venus dans le contexte où
19 je vous posais la question : est-ce que monsieur
20 Bright était au courant de la confection des faux
21 contrats concernant les Dubrofsky, Robertson et
22 Rahnhold? Plus spécifiquement, il l'a appris
23 comment, là? On vous a bien entendu sur cette
24 rencontre-là, j'ai compris que vous lui aviez
25 mentionné que les états de compte concernant ces

1 clients-là ne pouvaient pas être remis, mais de
2 quelle façon a-t-il appris que non seulement
3 c'était... au-delà de la question de ne pas
4 remettre les vrais états de compte, il y a eu la
5 production de faux documents qui, eux, ont été
6 remis.

7 R On l'a informé qu'on avait créé des comptes fictifs
8 chez Northern Trust. Comptes fictifs étant à
9 chacune des personnes ou des entités qui avaient
10 envoyé ou transféré de l'argent chez Northern
11 Trust. Parce que les quatre clients avaient
12 transféré l'argent, si ma mémoire est bonne, à
13 l'intérieur du compte Hedgevest qui quittait, je
14 vous dirais, la journée d'après ou deux jours
15 après, Hedgevest, pour se retrouver chez le
16 courtier où se transigeaient les contrats à terme.
17 Tandis que là, ce qu'on expliquait à monsieur
18 Bright, c'est qu'on créait un compte pour chacune
19 des personnes ou entités chez Northern Trust et on
20 était pour démontrer qu'il y avait des transactions
21 uniquement sur les titres boursiers et non pas sur
22 les produits dérivés.

23 M. GILLES ROBILLARD :

24 Q Excusez, il y a une chose que je n'ai pas comprise
25 tantôt. Vous avez dit, je ne me rappelle plus du

1 nom des trois individus, là, mais « On leur a
2 préparé des bureaux au cinquième ».

3 R Oui.

4 Q Ils ne travaillaient pas pour vous, à ce moment-là?

5 R Ils travaillaient pour nous. Bien c'est-à-dire ils
6 étaient sur le payroll ou sur... « payroll », il
7 n'y a pas d'autre expression...

8 M. GILLES ROBILLARD :

9 Q Sur la liste de paye.

10 R Sur la liste des payes, mais n'étaient pas
11 physiquement dans les bureaux Norbourg.

12 M. GILLES ROBILLARD :

13 Q Dans quel bureau ils étaient?

14 R Ils étaient situés dans la tour IBM à l'époque, au
15 trente-septième (37e) ou au trente-huitième (38e)
16 étage.

17 Q Dans des bureaux de Norbourg?

18 R Non, non, non, dans des bureaux de PNB Management.

19 Q Puis leur stage, au niveau de leur stage, ne sont-
20 ils pas supposés d'être dans vos locaux puis
21 travailler avec... Si vous êtes comme maître de
22 stage, ni plus ni moins, là, pour...

23 R En principe, ce qu'on disait à la Commission à
24 l'époque c'est qu'ils travaillaient dans les
25 bureaux de Norbourg, la réalité étant tout autre.

1 Ils travaillaient dans leurs bureaux chez PNB
2 Management ou sur la rue Greene chez Triglobal à
3 l'époque.

4 Q Donc, ils n'ont pas vraiment fait de stage.

5 R Non.

6 Q C'était plus...

7 R C'était, finalement, un stage... Ces personnes-là
8 avaient besoin de deux ans pour avoir la licence
9 complète des cinq ans de gestion de portefeuilles
10 et c'était ça l'entente.

11 Q Quand vous dites qu'ils ont besoin de deux ans, ils
12 ont besoin de deux ans d'être à l'emploi puis
13 oeuvrer dans ce domaine-là, de quelqu'un qui a
14 cette licence-là, c'est ça?

15 R Non. C'est que la Commission le savait. Parce
16 qu'ils avaient déjà fait des demandes comme
17 conseillers en valeurs et la Commission des valeurs
18 mobilières n'approuvait pas pleinement leur licence
19 ou leur opération basée aux Bermudes. La Commission
20 le savait que ces gens-là avaient des opérations de
21 gestion aux Caraïbes, mais n'approuvait pas
22 pleinement l'expérience cinq ans. Donc, exigeait un
23 stage de deux ans chez des conseillers en valeurs
24 basés au Québec.

25

1 Q Donc, ils savaient... donc c'était su qu'ils ne
2 travaillaient pas physiquement dans vos locaux.

3 R Non.

4 Q Ça c'était pas su?

5 R Ça c'était pas su, et ça n'a jamais été divulgué
6 mais c'était pas... le point était qu'ils étaient
7 salariés de Norbourg mais physiquement ils ne
8 travaillaient pas dans les bureaux de Norbourg.

9 Me PATRICE BENOÎT :

10 Q Et ils ne faisaient pas véritablement de travail
11 pour Norbourg non plus.

12 R Tout à fait.

13 Q Vous avez dit aussi, plus tôt, que la garde
14 rapprochée qui préparait la documentation et qui
15 créait de toute pièce la documentation exigée par
16 les inspecteurs de l'AMF, pour quelle soit prête le
17 lendemain, là, essentiellement vous, monsieur
18 Beugré, monsieur Souka et monsieur Asselin, là, mon
19 collègue vous a demandé : « Est-ce que ces gens-là
20 savaient qu'ils créaient de toute pièce de faux
21 documents pour satisfaire aux exigences des
22 inspecteurs? » Votre réponse ça a été oui. De façon
23 plus particulière ou plus détaillée, là, pourquoi
24 êtes-vous aussi affirmatif? Vous leur disiez quoi à
25 ces gens-là quand vous leur demandiez de passer

1 l'essentiel de la nuit à préparer des documents?
2 Monsieur Asselin, on comprend, là, mais que ce soit
3 monsieur Beugré ou monsieur Souka?

4 R Oui. Non, mais ce qui était clair à l'époque, on va
5 utiliser le terme « ponction » pour l'instant,
6 c'est que ces gens-là ne savaient pas ou ne se
7 doutaient pas des ponctions qui auraient pu ou
8 pouvaient y avoir.

9 Q Dans les fonds mutuels.

10 R Dans les fonds mutuels. L'explication qui était
11 donnée c'est que c'était le blackout total entre le
12 reporting de TD Investpro et de Northern Trust pour
13 le compte Opvest, d'une part, et deuxièmement, que
14 certains comptes de gestion privée...

15 Q Étaient irréguliers.

16 R Étaient irréguliers d'un point de vue
17 réglementaire, à savoir les produits dérivés que
18 l'on transigeait à l'intérieur de ces comptes.

19 Q Donc, c'était important de maquiller ça pour que ça
20 ait l'air d'opérations que vous aviez le droit de
21 faire pour ces clients-là?

22 R À l'intérieur de la licence qui nous était donnée
23 par la Commission.

24 Q Et ça, monsieur Souka et monsieur Beugré se l'était
25 fait dire clairement?

1 R Non.

2 Q Mais ils l'ont compris.

3 R Ils l'ont compris un peu par après. Parce
4 qu'évidemment, il y a un rush, durant un rush il y
5 a eu peu de questions, je dirais, c'était vraiment
6 le résultat qui comptait, à savoir avoir les
7 documents. C'est un peu après, au mois de novembre
8 et décembre qu'il y a eu cette explication-là.

9 Q Ils l'ont eue à ce moment-là?

10 R Oui.

11 Q Donc quand monsieur Beugré nous dit dans son
12 interrogatoire, quand on lui pose des questions là-
13 dessus, on l'a fait à l'aide de la dénonciation de
14 la GRC que vous connaissez, que lui, une fois il se
15 souvient qu'il s'est fait remettre un fichier Excel
16 avec une pile de chiffres à rentrer dedans, dans le
17 fichier, puis c'est ce qu'il a fait mais qu'il
18 n'avait absolument aucune espèce d'idée de ce qu'il
19 était en train de faire là, à quoi ça servait,
20 pourquoi, et qu'on lui avait demandé de faire le
21 travail d'une secrétaire, essentiellement, une
22 soirée... C'est quoi vos commentaires quant à cette
23 explication-là, de monsieur Beugré?

24 R Là, je pense que à quoi ça servait, je crois qu'il
25 le savait très bien. Ça servait tout simplement à

1 faire un reporting du côté de Northern Trust.

2 Q Pour l'AMF?

3 R Pour la Commission des valeurs mobilières à
4 l'époque et l'inspection qui était en cours chez
5 Norbourg.

6 Me DENIS ST-ONGE :

7 Q Au niveau opérationnel, jusqu'au 30 juin 2003, est-
8 ce qu'il y a d'autres événements marquants qui sont
9 arrivés pendant la période?

10 R Non.

11

12 PAUSE

13

14 Me DENIS ST-ONGE :

15 Q Monsieur Lacroix, je vous exhibe les états
16 financiers de Norbourg Gestion d'Actifs pour la
17 période terminée le 30 juin 2003. On va les coter
18 sous la cote VL-14.

19

20 VL-14 :

21 États financiers de Norbourg Gestion d'Actifs
22 au 30 juin 2003

23

24 Q J'attire votre attention à l'état des résultats non
25 consolidé, dans la rubrique des revenus ou ce qui

1 est écrit comme étant produit. Vous avez des
2 honoraires de gestion qui passent de sept cent
3 soixante mille (760 000 \$) à un million neuf cent
4 quatre-vingt-seize mille huit cent cinquante-deux
5 (1 996 852 M\$). Est-ce que vous pouvez nous dire
6 s'il s'agit réellement d'honoraires de gestion que
7 vous avez réellement perçus?

8 R Au niveau de ce poste, honoraires de gestion, je
9 dirais qu'il y a à peu près quarante pour cent
10 (40%) du montant qui étaient des revenus provenant
11 de la gestion des fonds communs Norbourg.

12 Q Une somme d'environ quatre cent mille (400 000 \$)?

13 R À peu près, oui, voilà. À peu près quatre cent
14 mille (400 000 \$). L'autre montant qui complète le
15 un million quatre-vingt-seize mille huit cent
16 cinquante-deux (1 096 852 M\$) provient tout
17 simplement d'une erreur au niveau de la
18 vérification et du dossier de vérification qui fait
19 en sorte qu'ils ont pris le même montant de gestion
20 de l'année précédente, qu'ils ont tout simplement
21 mis à ce poste.

22 Q Puis il y a aucun document qui supporte le six
23 cents (600) quelques mille...

24 R Aucun. Il n'y a aucune fausse facture, si je peux
25 m'exprimer ainsi, il y a aucune facture, il y a

1 rien qui supporte ce montant de six cents (600)
2 quelques mille.

3 Me PATRICE BENOÎT :

4 Q Là-dessus, on se comprend - vous dites que c'est
5 une erreur parce qu'ils ont repris le même chiffre
6 que l'année d'avant, mais l'année d'avant, vous
7 nous l'aviez indiqué hier, c'était en grande
8 partie, ça, ce six cent mille (600 000 \$) là, des
9 faux revenus ou des revenus fictifs, déjà l'année
10 antérieure.

11 R Voilà, de l'année antérieure, qui étaient
12 supposément reliés à des honoraires supplémentaires
13 dans les fonds et qui ne l'étaient pas, finalement,
14 lors de l'inspection.

15 Q D'accord.

16 Me DENIS ST-ONGE :

17 Q Est-ce qu'il était nécessaire d'avoir des revenus
18 de l'ordre d'un million quatre-vingt-seize
19 (1 096 M\$) d'honoraires de gestion en 2003, pour
20 les fins de la préparation des états financiers?

21 R Non. Il n'était pas nécessaire mais je dois vous
22 avouer, dans un souci, depuis l'exercice financier
23 2002, d'avoir une profitabilité au niveau des
24 firmes Norbourg, c'était une façon de masquer la
25 profitabilité.

1 Q O.K. Qui a préparé, chez Norbourg, l'état
2 financier? Qui l'a dressé, qui l'a monté?

3 R C'est-à-dire si je comprends bien la question, le
4 dossier de vérification a été monté par monsieur
5 Cholette et monsieur Asselin.

6 Q O.K.

7 R Et remis à monsieur Deschambault.

8 Q Avez-vous eu un input dans l'établissement du
9 montant d'un million quatre-vingt-seize mille
10 (1 096 M\$)?

11 R Aucun. Aucun input.

12 Q Sauf que quand vous l'avez vu, vous saviez que ce
13 n'était pas vrai.

14 R Évidemment, comme à chaque année, les états
15 financiers de Norbourg Gestion d'Actifs doivent
16 être remis quatre-vingt-dix (90) jours après la fin
17 de l'exercice. J'ai eu le document le quatre-vingt-
18 dixième (90e) jour, en fin d'après-midi, ça a été
19 remis, je l'ai regardé le soir, et c'est le
20 lendemain matin, lorsqu'il était déjà remis à la
21 Commission, que j'ai demandé des explications sur
22 le revenu d'un million quatre-vingt-seize
23 (1 096 M\$), ce qui n'arrivait pas du tout avec les
24 actifs sous gestion que nous avons à l'époque.

25 Q Et qui vous a répondu quoi?

1 R Bien, Éric Asselin s'est bien et bel aperçu qu'il
2 avait pris le montant de l'année précédente pour en
3 arriver au montant d'un million quatre-vingt-seize
4 (1 096 M\$).

5 Q Puis monsieur Deschambault n'a rien vu de ça, lui?

6 R A rien vu de ça. D'ailleurs, il y avait même pas de
7 facture justifiant, ou d'entrées dans la balance de
8 vérification justifiant ce six cent mille dollars
9 (600 000 \$)-là manquant.

10 Q Le deuxième poste d'un million quatre cent
11 soixante-quinze mille dollars (1 475 M\$), quel est
12 le montant exact qui aurait dû être inscrit pour
13 des honoraires de recherche?

14 R Zéro.

15 Q Comme l'année précédente, le trois cent vingt-cinq
16 mille (325 000 \$)...

17 R Qui aurait dû être zéro, mais à l'époque, le trois
18 cent vingt-cinq mille (325 000 \$), juste pour que
19 ça soit clair, lorsqu'il était mentionné on pensait
20 et ça devait être introduit à l'intérieur des états
21 financiers, comme honoraires supplémentaires pour
22 les fonds mutuels.

23 Q Donc, au lieu d'avoir un profit de l'ordre de
24 quatre cent quatre-vingt-onze mille (491 000 \$),
25 les vrais résultats auraient dû démontrer une perte

1 de l'ordre d'un peu plus qu'un million cinq cent
2 mille (1,5 M\$)?

3 R Oui.

4 Q Frais de représentation, vous pouvez expliquer
5 comment il se fait qu'ils ont été réduits de cent
6 trente-neuf mille dollars (139 000 \$) en 2002 à
7 cinquante-trois mille six cents (53 600 \$) en 2003?

8 R C'est qu'à partir... suite à l'inspection de 2002,
9 monsieur Mascolo avait posé beaucoup de questions
10 sur le poste « Frais de représentation » et il
11 avait été difficile de le justifier à l'Autorité.
12 Donc, c'est à partir de ce moment-là que tous frais
13 de représentation étaient faits par des chèques
14 cash et n'étaient plus entrés dans la comptabilité
15 de Norbourg.

16 Q Et ça rentrait dans quelle comptabilité?

17 R Ça entrait dans aucune comptabilité.

18 Q Ça n'entrait pas dans « Avances Vincent Lacroix? »

19 R Oui, O.K., je comprends. L'entrée était faite dans
20 le compte « Avances Vincent Lacroix », oui, mais la
21 contrepartie était également une sortie pour le
22 compte « Avances Vincent Lacroix » et non pas frais
23 de représentation.

24 M. GILLES ROBILLARD :

25 Q Excusez-moi une seconde. Je pense que... Ça se

1 faisait à partir de quel compte de banque? Est-ce
2 que ça se faisait à partir du compte fantôme, le
3 fameux compte qu'on...

4 R Non, non, non.

5 Q Pas nécessairement?

6 R Pas nécessairement, parce que c'était souvent dans
7 une institution bancaire qui était près de
8 Norbourg, étant donné qu'on allait souvent changer
9 les chèques en cash. On n'allait pas à La Prairie
10 pour faire changer les chèques en cash.

11 Q Donc, tout était rentré comme « entrée et sortie »
12 au nom de Vincent Lacroix?

13 R « Avances Vincent Lacroix » et débit, crédit dans
14 le compte « Avances Vincent Lacroix. »

15 Me DENIS ST-ONGE :

16 Q Qui faisait la comptabilité du compte Norbourg
17 Gestion d'Actifs à La Prairie, là, qu'on a dénommé
18 le compte fantôme, le day-to-day, là, est-ce que
19 vous avez parlé de ça hier?

20 R C'était monsieur Cholette. C'était monsieur
21 Cholette qui voyait à la comptabilité de ce compte.
22 C'était monsieur Cholette qui avait accès au compte
23 par l'entremise d'Accès-D, tout ce qui est compte
24 bancaire ou transfert bancaire par Internet.

25

1 Q Il faisait ça sur les instructions de qui, les
2 transactions dans ce compte-là?

3 R De moi-même et de monsieur Asselin.

4 Me PATRICE BENOÎT :

5 Q Y compris monsieur Asselin?

6 R Oui.

7 Me DENIS ST-ONGE :

8 Q Moi, la dernière fois, je vous ai questionné
9 concernant monsieur Cholette et il n'avait pas
10 l'autorité, quand il est arrivé en 2001, de signer
11 les chèques. Est-ce que rendu en 2003, monsieur
12 Cholette pouvait signer les chèques au nom de
13 Norbourg, faire les retraits?

14 R Dans certains comptes, je crois que oui, mais sans
15 nécessairement avoir l'autorité pour signer les
16 chèques, monsieur Cholette avait l'autorité pour,
17 et avait accès à tout transfert bancaire qu'il
18 pouvait faire par l'entremise des comptes bancaires
19 que nous avons chez Norbourg. Il y a une
20 différence...

21 Q On reviendra peut-être là-dessus la prochaine fois,
22 parce que dans la liasse de chèques qu'on avait
23 déjà produits à la Cour, il y en avait une quantité
24 assez importante qui était signée par monsieur
25 Cholette. Mais on y reviendra à ce moment-là.

1 R Mais tout ce que je vais dire c'est qu'il y a une
2 différence entre signer les chèques et les
3 transferts bancaires, c'est juste en termes
4 d'autorité, là.

5 Q Le résultat, si vous allez à la...

6 Me PATRICE BENOÎT :

7 Q Juste une question pour compléter sur monsieur
8 Cholette et le fait qu'il faisait les transferts
9 bancaires sur le compte fantôme et assurait la
10 comptabilité et le suivi de ce compte-là, est-ce
11 qu'il avait, monsieur Cholette, aussi accès aux
12 états financiers de Norbourg?

13 R Oui. C'est lui qui faisait la tenue de livres et
14 c'est lui qui sortait les documents, si on veut, de
15 Dynacom ou des logiciels comptables.

16 Q Donc, monsieur Cholette était conscient qu'il y
17 avait un compte dans lequel il y avait des
18 mouvements de fonds très importants.

19 R Tout à fait.

20 Q Puis, par ailleurs, ce compte-là était d'aucune
21 façon reflété aux états financiers.

22 R Oui, parce que, un, d'une part, il était le seul à
23 l'intérieur de Norbourg qui avait l'ensemble des
24 accès aux comptes bancaires par Internet et qui
25 pouvait faire des transferts, et c'était lui la

1 personne principale, au sein de Norbourg, qui
2 faisait la tenue de livres de plusieurs firmes à
3 l'intérieur des firmes Norbourg. Donc, il voyait
4 très bien la différence ou la comptabilité, si on
5 veut, ou la connaissance de certains comptes
6 bancaires, qu'on l'appelle fantôme ou NSF, à La
7 Prairie.

8 M. GILLES ROBILLARD :

9 Q Il y a eu des personnes qui ont été engagées pour
10 travailler à la comptabilité, qui étaient entre
11 monsieur Cholette et monsieur Asselin, à un moment
12 donné, là. Je ne me souviens plus de leur nom, là,
13 madame Karine...

14 R J'ai des documents ici sur la liste des employés...
15 Madame Karine Bouchard.

16 Q Oui, elle est arrivée quand elle?

17 R Elle est arrivée, je vous dirais, probablement au
18 milieu de l'année 2004. Il y a eu...

19 Q Donc, c'est dans une période subséquente à celle
20 dont on parle?

21 R Oui, c'est ça. Parce qu'il y a eu beaucoup de
22 rotation du personnel au sein de l'équipe de
23 comptabilité en 2003, 2004.

24 Q Si on va à la page suivante, on voit qu'on a
25 déclaré un dividende de cent quatre-vingt-dix-neuf

1 mille dollars (199 000 \$) durant l'année 2003. À
2 quel moment avez-vous encaissé ce chèque?

3 R Je ne l'ai jamais encaissé.

4 Q O.K.

5 R J'ignore, ça c'est une autre question que j'ai
6 posée le lendemain, à la suite de la lecture des
7 états financiers, à la fin du mois de septembre,
8 c'est que j'ignore pourquoi on a déclaré un
9 dividende de cent quatre-vingt-dix-neuf mille
10 dollars (199 000 \$). J'ai aucune idée. J'ai jamais
11 encaissé un chèque de cent quatre-vingt-dix-neuf
12 mille dollars (199 000 \$).

13 Q Et le dividende, est-ce qu'il a été comptabilisé
14 uniquement pour vous ou pour vous et votre oncle?

15 R Ah! Uniquement pour moi dans ce contexte-là, parce
16 que j'ai aucune idée pourquoi on a mis un montant
17 de cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars
18 (199 000 \$) comme dividende.

19 Me PATRICE BENOÎT :

20 Q Quand vous voyez les états financiers puis vous
21 dites que le lendemain vous posez des questions à
22 monsieur Asselin, c'est avant leur... j'imagine que
23 c'est avant leur remise aux vérificateurs?

24 R Non.

25 Q C'est une fois que c'est fait?

1 R Non. C'est non seulement après, c'est après l'avoir
2 remis à l'Autorité des marchés, à la Commission des
3 valeurs mobilières, à l'époque.

4 Q O.K. Vous ne les voyez même pas avant qu'ils soient
5 en forme finale et transmis?

6 R Bien c'est-à-dire que de la façon que ça
7 fonctionnait c'est qu'on la voyait sous sa forme
8 très rapide. On a toujours reçu, comme je le disais
9 hier, les états financiers en fin de journée, qu'il
10 fallait remettre avant dix-sept heures (17 h).
11 Donc, je signalais les états financiers, on les
12 remettait à la Commission à l'époque et là, on en
13 faisait une lecture. Donc, comme je le disais, la
14 surprise au niveau des états financiers 2003 est
15 reliée au six cent mille (600 000 \$) en honoraires
16 de gestion et au dividende de cent quatre-vingt-
17 dix-neuf mille (199 000 \$).

18 M. GILLES ROBILLARD :

19 Q C'est ça. C'est qu'au niveau des états financiers,
20 votre surprise c'était la quantité de faux revenus
21 et non pas l'existence de faux revenus?

22 R La surprise, je vous dirais, était au niveau de
23 l'imagination et de la profitabilité de la firme à
24 un exercice donné. On peut le justifier par des
25 revenus ou quel que soit, là, mais...

1 Q Il y avait plus de make-up que vous vous attendiez.

2 R C'est arrivé quelques surprises, oui.

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Maintenant, au niveau des capitaux propres, là, on
5 voit une augmentation du capital actions de l'ordre
6 de cinq cent mille (500 000 \$), là, de quatre
7 millions trois cinquante (4,350 M\$) à quatre
8 millions huit cinquante (4,850 M\$). Le cinq cent
9 mille (500 000 \$) provient de qui et a été investi
10 comment?

11 R Provient de Northern Trust Opvest ou fonds
12 Norbourg, un des deux comptes et/ou TD, a été
13 investi en capital actions, si je comprends bien la
14 question.

15 Q Et a été comptabilisé comme étant un investissement
16 de votre part?

17 R Tout à fait, oui. Le certificat d'action a été émis
18 à mon nom, oui.

19 Q O.K. Alors que vous n'avez pas fait un chèque de
20 cinq cent mille dollars (500 000 \$).

21 R Non.

22 Q O.K. Alors, Monsieur Lacroix, je vous montre les
23 états financiers Norbourg Groupe Financier inc. au
24 30 juin 2003. On va les coter sous VL-15.

25

1 VL-15 :

2 États financiers Norbourg Groupe Financier inc.
3 au 30 juin 2003

4
5 Q À la première page de l'état des résultats, on voit
6 un honoraire de quatre millions (4 M\$). Pouvez-vous
7 nous expliquer c'est quoi?

8 R L'honoraire, finalement il y a eu aucun honoraire
9 au cours de l'année 2003 dans Norbourg Groupe
10 Financier à cette époque. La raison du poste
11 « Honoraires » au niveau de Norbourg Groupe était
12 tout simplement qu'on voulait justifier une
13 profitabilité de la firme reliée à l'achat
14 d'Investissement BBA qui s'était effectué le 3
15 juillet 2003.

16 Me PATRICE BENOÎT :

17 Q Pour à peu près ce montant-là, de quatre millions
18 (4 M\$)?

19 R Qui était le dépôt de quatre millions cinq cent
20 mille (4,5 M\$) avec une balance de paiement d'un
21 million cinq cent mille (1,5 M\$) l'année d'après.

22 Q Et l'acquisition qui se faisait au comptant, donc
23 sans financement par NGF, il fallait démontrer une
24 source de revenu qui justifiait l'acquisition au
25 comptant de cette ampleur?

1 R Voilà.

2 Q D'accord.

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Mais le quatre millions (4 M\$) dans les livres de
5 Norbourg Groupe Financier, là, c'était représenté
6 par quoi?

7 R « Avances à Vincent Lacroix ». Donc, le transfert
8 qui était effectué dans Norbourg Groupe ou le
9 compte à l'époque, à savoir est-ce qu'il est arrivé
10 directement dans Norbourg Groupe Financier ou il
11 arrivait par une des sociétés affiliées, il
12 s'agirait de le vérifier. Une société affiliée
13 étant peut-être également NSF à La Prairie, c'est
14 ce que je pense, de mémoire. Mais le poste,
15 lorsqu'on regarde la balance de vérification, le
16 poste était « Avances Vincent Lacroix », et pour
17 fins d'états financiers, on est arrivé à mettre
18 quatre millions (4 M\$) comme honoraires.

19 Q Alors qu'il y en avait pas eu?

20 R Il y en avait pas eu.

21 Q Dans les dépenses, on a un montant d'un million six
22 cent onze mille (1,611 M\$) comme bonis de
23 transfert; pouvez-vous nous expliquer ce qu'il en
24 est?

25 R Au cours de cet exercice, nous avons acheté

1 l'achalandage de certains courtiers et on a donné
2 des bonis de transfert à des courtiers qui
3 travaillaient dans d'autres cabinets en épargne
4 collective.

5 Q Et qui se sont joints à qui?

6 R Qui se sont joints à l'équipe de Norbourg Capital,
7 au cours de l'année. Donc, ces bonis de transfert
8 étaient une façon de les rémunérer pour effectuer,
9 pour les amener à l'intérieur de Norbourg Capital.

10 Q Et il y a une liste de représentants, là, qui...

11 R Qui fait partie du un million six cent onze mille
12 (1,611 M\$).

13 Q Qui fait partie du un million six cent onze mille
14 (1,611 M\$). Si on va au bilan maintenant, dans le
15 poste des passifs, il y a des avances de sociétés
16 apparentées qui passent d'un million trois cent
17 quatre-vingt-onze (1,391 M\$) à un million sept cent
18 quatre-vingt-dix-sept mille (1,797 M\$), le quatre
19 cent mille (400 000 \$) ça provient de qui?

20 R De Norbourg Gestion d'Actifs.

21 Q Et Norbourg Gestion d'Actifs, les montants qu'elle
22 a utilisés pour faire les avances proviennent de
23 qui?

24 R Des mêmes comptes qu'on a mentionnés précédemment,
25 TD Investpro ou les fonds Norbourg.

1 Q Ensuite on a « Avances des administrateurs » et il
2 y a un montant d'environ un million (1 M\$) de plus
3 que l'année précédente, qui est l'administrateur
4 qui a fait cette avance?

5 R Vincent Lacroix.

6 Q Et l'argent provenait d'où?

7 R Compte Opvest, compte fonds Norbourg.

8 Q Et la même chose pour le capital actions qui grimpe
9 de cinq cent mille dollars (500 000 \$)?

10 R Les mêmes comptes, compte Opvest, compte fonds
11 Norbourg.

12 Q Et c'était inscrit comme étant un investissement de
13 Vincent Lacroix?

14 R Oui. Le certificat des actions était au nom de
15 Vincent Lacroix.

16 Q Dans les notes maintenant, au niveau des
17 immobilisations, on voit le logiciel informatique,
18 un million huit cent soixante-quinze mille zéro
19 vingt-neuf (1 875 029 \$), il s'agit de quel
20 logiciel?

21 R Il s'agit du white label, propriété intellectuelle
22 qu'on a fait l'achat au cours de l'exercice, auprès
23 de Cogicom. Donc, c'est un prêt que nous avons
24 effectué à Cogicom et qu'il y a eu un transfert de
25

1 la licence avec l'équipe de recherche de la firme
2 Cogicom.

3 Q Norbourg Capital.

4 M. GILLES ROBILLARD :

5 Q Excusez, juste avant. Comment vous en êtes venu à
6 une valeur d'un million huit cent soixante-quinze
7 mille (1,875 M\$) pour la licence?

8 R Deux choses : nous avons, au cours d'une certaine
9 période, financé par de la dette, les opérations de
10 Cogicom. À un moment donné, on a dit : « Bon, bien
11 là, c'est assez, on veut récupérer notre argent
12 et/ou s'entendre d'une façon quelconque, à savoir
13 là, on ne puise plus dans... » Et la façon de
14 s'entendre, il n'y a pas eu d'évaluation formelle
15 ou une expertise qui est arrivée mais on a
16 transféré le prêt pour un white label du système
17 OCTAN et un transfert de l'équipe de sept
18 personnes, de l'équipe de Cogicom, de l'équipe de
19 développement de Cogicom à Norbourg Groupe
20 Financier Nortek.

21 Ce que nous avait expliqué monsieur Guertin à
22 l'époque, c'est que cette licence-là ou cette
23 propriété intellectuelle d'Investor, à l'époque, ou
24 Bankix, pour ce qui était fait aux Caraïbes,
25 arrivait d'un investissement de plus de dix

1 millions (10 M\$) en recherche et développement que
2 Darier & Hentsch avait fait pour faire développer
3 le logiciel par Cogicom, à l'époque.

4 Me PATRICE BENOÎT :

5 Q Pour les fins de la transcription, c'est qui ça
6 Darier & Hentsch?

7 R C'est une banque privée suisse, qui avait des
8 opérations à Montréal et des opérations aux
9 Caraïbes, qui voulait avoir, finalement, un
10 logiciel de back office à l'époque et qui avait
11 investi, selon les dires de monsieur Guertin, je
12 n'ai jamais vérifié, selon les dires de monsieur
13 Guertin, président de Cogicom, près de dix millions
14 (10 M\$) dans la licence complète, pour le
15 développement de la licence complète.

16 Donc, monsieur Guertin croyait que de transférer un
17 white label pour la somme de un point huit million
18 (1,8 M\$) et une équipe de développement dont la
19 personne à la tête était monsieur Mercier, valait
20 amplement le transfert de la dette d'un point huit
21 million (1,8 M\$).

22 Q Et vous avez été d'accord avec ça rapidement?

23 R Oui, oui, il y a eu une entente de signée à ce
24 niveau-là.

25

1 Q Mais ce que je veux dire c'est que vous n'avez pas
2 questionné davantage la valeur qu'il attribuait?

3 R Bien suite à une discussion avec Pierre Mercier, il
4 m'avait confirmé qu'effectivement Darier & Hentsch
5 avait investi près de dix millions (10 M\$) dans le
6 développement du logiciel. Donc, j'en ai conclu que
7 c'était une bonne entente.

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Alors Monsieur Lacroix, je vous montre l'état
10 financier de Norbourg Capital inc. au 30 juin 2003,
11 qu'on va coter sous la cote VL16.

12

13 VL-16 :

14 États financiers de Norbourg Capital inc. au 30
15 juin 2003

16

17 Q D'abord, en ce qui a trait à l'état des résultats,
18 à la première rubrique au niveau des revenus, la
19 rubrique « Honoraires » pour un montant de cinq
20 cent douze mille huit cent vingt-sept dollars
21 (512 827 \$). Pouvez-vous nous dire si ce montant-là
22 était exact?

23 R Non, il n'est pas exact. La balance de
24 vérification, en termes d'honoraires, vous
25 donnerait à peu près cent quatre-vingt mille

1 (180 000 \$) d'honoraires. Ce cent quatre-vingt
2 mille (180 000 \$) étant le cent pour cent (100%)
3 des revenus reliés aux commissions des
4 représentants. Donc, il en reste vingt pour cent
5 (20%) à la firme Norbourg Capital. L'autre trois
6 cent vingt-cinq mille (325 000 \$), je parle
7 évidemment de chiffres arrondis, est un montant
8 fictif relié à un honoraire qui n'a jamais existé.

9 Q Pourquoi ça a été inclus dans les états financiers?

10 R J'en ai aucune idée.

11 Q Lorsque vous les avez reçus, les états financiers,
12 est-ce que vous vous êtes rendu compte que ça
13 existait cette erreur?

14 R Non. On s'en est aperçu beaucoup plus longtemps
15 après, en regardant certaines comparaisons sur le
16 rapport de liquidité parce que nous étions en
17 retard sur certains rapports de liquidité et on
18 devait le balancer avec la fin de l'exercice 2003,
19 et c'est là qu'on s'est aperçu qu'il y avait eu un
20 montant de trois cent vingt-cinq mille (325 000 \$)
21 en honoraires supplémentaires par rapport au
22 rapport de liquidité.

23 Q Qu'est-ce qui était fourni à monsieur Deschambault
24 pour qu'il vérifie ce montant?

25 R Écoutez, l'équipe de comptabilité habituellement

1 montait un dossier de vérification au niveau des
2 coûts et des revenus. Est-ce qu'il y avait
3 l'ensemble des pièces justificatives? Je ne le sais
4 pas. Ce n'est pas moi qui faisais le dossier et ce
5 n'est pas moi qui le remettait à monsieur
6 Deschambault. Donc, c'était monsieur Asselin et
7 monsieur Cholette. Or, le trois cent vingt-cinq
8 mille (325 000 \$) je ne sais pas ce qui s'est passé
9 pour arriver à un trois cent vingt-cinq mille
10 (325 000 \$) supplémentaires au niveau du poste
11 « Honoraires ».

12 Me PATRICE BENOÎT :

13 Q Mais à votre souvenir, pour cette année-là dans
14 Norbourg Capital, est-ce qu'il y a eu la création
15 de fausses pièces justificatives?

16 R Il y a eu aucune fausse pièce justificative pour
17 le revenu de trois cent vingt-cinq mille
18 (325 000 \$) au poste « Honoraires ».

19 Q O.K.

20 Me DENIS ST-ONGE :

21 Q C'est uniquement de l'imagination?

22 R C'est uniquement de l'imagination.

23 Q Juste par curiosité, votre poste de « Publicité
24 imprimée », là, passe de cinq mille (5 000 \$) à
25 deux cent soixante-six mille (266 000 \$), avez-vous

1 une idée pourquoi?

2 R Ça a été une année intense en termes de transfert,
3 donc tous les T2033, tous les papiers qui
4 demandaient un transfert de la part de clientèle,
5 on a reçu énormément de clients cette année-là dans
6 Norbourg Capital. Donc, avec les bonis de transfert
7 qui avaient été donnés aux représentants, donc on
8 avait énormément de papeterie à faire imprimer pour
9 le transfert de l'ensemble des clients des
10 représentants

11 Q Donc, ça ne vous surprend pas comme montant?

12 R Non. Non, non, c'est logique dans la nature.

13 Q Au poste « Bilan », on voit qu'il y a une
14 augmentation du dû à des sociétés apparentées, là,
15 qui était zéro en 2002, qui est maintenant d'un
16 million, presque quatre cent cinquante-neuf mille
17 dollars (1,459 M\$). Qui a fait l'avance?

18 R Norbourg Groupe Financier ou Norbourg Gestion
19 d'Actifs, une des deux firmes.

20 Q Mais ultimement, l'argent venait d'où?

21 R Du compte Opvest ou du compte des fonds Norbourg.

22 Q O.K.

23

24 PAUSE

25

25 OCTOBRE 2006

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Pour ce qui concerne la structure corporative pour
3 l'année se terminant au 30 juin 2004... On va peut-
4 être passer rapidement, Monsieur Lacroix, avec ce
5 que je considère, peut-être à tort, moins
6 important. Dismatin S.A., qui est maintenant une
7 nouvelle filiale à part entière, c'est quoi?

8 R C'est que suite à une transaction qui était
9 possible en décembre 2003 ou au cours du printemps
10 2004, on pouvait ou on avait la possibilité
11 d'acheter une usine de montre ou un fabricant de
12 montres Wenger en Suisse. Donc, on avait acheté la
13 coquille de Dismatin pour cette transaction-là,
14 transaction qui n'a jamais eu lieu.

15 Q Donc, dans Dismatin il n'y a jamais rien eu non
16 plus?

17 R Non, il n'y a jamais rien eu.

18 Q Et ça a coûté combien l'acquisition de Dismatin? Un
19 montant nominal?

20 R Entre cinq (5 000) et dix mille (10 000) francs
21 suisses.

22 Q O.K. Maintenant, sous Quatro Capital, on voit trois
23 nouveaux joueurs, 9137-3811 Québec inc.

24 R Oui.

25 Q Qu'est-ce qu'il y a là-dessous?

1 R C'est l'actif du 114, St-Georges à La Prairie,
2 actif qu'on a acheté au cours de l'exercice et qui
3 était la propriété, anciennement, d'une des
4 sociétés à monsieur Rémi Deschambault.

5 Q O.K. Ça c'est la transaction avec Rémi
6 Deschambault.

7 R Le 114, St-Georges à La Prairie, oui.

8 Q O.K. Alors celle-là, on va y revenir subséquemment
9 un petit peu plus dans le détail. Dagua inc.?

10 R Dagua inc. est une société spécialisée dans la
11 technologie pour le traitement de l'eau. J'ai été
12 approché par monsieur Jacques Bourgeois pour
13 investir dans cette société-là, dont monsieur
14 Landry était un actionnaire important, monsieur
15 Jean-Luc Landry était un actionnaire important.
16 Donc, c'est à travers Quatro qu'on a pris une
17 position à l'intérieur de Dagua. Une position, je
18 ne me souviens plus du capital actions, mais dont
19 l'investissement initial était près de six cent
20 mille dollars (600 000 \$).

21 Q Et aujourd'hui, Dagua, est-ce que ça fonctionne?

22 R Mais ce que j'ai compris d'une des dernières
23 discussions avec le syndic aux sociétés Norbourg,
24 c'était que Dagua était sous la Loi C36 ou avait
25 des difficultés financières, plutôt.

1 Q Sauf cette mise de fonds-là, est-ce qu'il y a eu
2 d'autres mises de fonds qui ont été faites dans
3 Dagua?

4 R Oui, il y a eu d'autres mises de fonds autres que
5 le six cent mille (600 000 \$). Il y a eu des mises
6 de fonds de, je crois entre deux cent cinquante
7 (250 000 \$) et trois cent mille (300 000 \$) par
8 après. Donc, un investissement qui totalisait près
9 d'un million (1 M\$).

10 Q Mais qu'est-ce que vous ou Norbourg ou Quatro
11 alliez faire dans le traitement des eaux?

12 R C'était tout le concept de ce qu'on voulait faire
13 en termes de placement privé. C'était un
14 investissement qui nous avait été amené par Jacques
15 Bourgeois, qui était sur le conseil
16 d'administration de Norbourg Gestion d'Actifs à
17 l'époque, qui avait quitté d'ailleurs le conseil
18 d'administration parce qu'il n'avait pas eu les
19 réponses nécessaires aux questions de monsieur
20 Asselin, aux questions qu'il avait posées à
21 monsieur Asselin sur la provenance des fonds
22 Norbourg, et qui nous avait présenté monsieur
23 Landry. Et Dagua avait quand même... la façon que
24 ça nous était présenté à l'époque, il y avait la
25 famille Chagnon derrière ça, il y avait une

1 technologie de pointe, une des seules technologies
2 qui était enregistrée auprès du ministère de
3 l'Environnement pour le traitement des eaux au
4 Québec. Donc, il y avait eu une présentation fort
5 intéressante qui pouvait amener à... en tout cas,
6 on pouvait voir un potentiel de rendement assez
7 élevé à l'intérieur de ça. Mais ce qui a été
8 totalement erroné, l'investissement a été mauvais.

9 Q Mais outre cette présentation-là, est-ce qu'il y a
10 quelqu'un qui a été mandaté pour faire une
11 vérification diligente?

12 R Monsieur Bourgeois était la personne, monsieur
13 Bourgeois était la personne qui nous référerait à
14 Dagua et/ou à monsieur Landry. Monsieur Bourgeois
15 était la personne qui était censée avoir fait le
16 due diligence ou nous confirmer que c'était un bon
17 placement ou nous infirmer que c'était un bon
18 placement. Et finalement, c'était un peu la
19 personne qui nous consultait au niveau de ce
20 placement-là.

21 Q Sport Hockey inc.?

22 R Sport Hockey...

23
24 (DISCUSSION HORS DOSSIER)
25

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Les argents qui ont été investis par Quatro Capital
3 dans Dagua inc., provenaient d'où?

4 R Provenaient du compte Opvest ou fonds Norbourg.

5 Q O.K. Dagua, ça se situe quand dans l'année? Au
6 début ou avez-vous une idée de la date?

7 R Il faudrait que je vérifie.

8 Q On n'a qu'à aller voir, on doit avoir
9 l'information, mais de mémoire vous ne vous en
10 souvenez pas?

11 R Non.

12 Q O.K. Parce qu'Opvest a été remboursée en 2004?

13 R Voilà.

14 Q À quelle date?

15 R Opvest a été remboursée avant la fin de l'exercice.

16 Q Avant de l'exercice 2004?

17 R 22, 23 juin, là, autour de ces dates-là.

18 Q Ah! Juste avant la fin de l'exercice?

19 R Juste avant la fin de l'exercice.

20 Q Sport Hockey inc.?

21 R Sport Hockey BLL inc., c'est la société qui était
22 propriétaire du Prolab de Thetford Mines. Donc,
23 cette transaction-là s'est faite au cours du
24 printemps 2004. C'est une société dont BLL
25 représente messieurs Breton, Langlois et Lacroix.

1 Donc monsieur Breton avait soixante-dix pour cent
2 (70%) des parts, Alain Langlois quinze pour cent
3 (15%) et moi quinze pour cent (15).

4 Q C'est quoi l'idée d'aller investir dans une équipe
5 de hockey?

6 R Le montant était, qu'on peut juger à l'époque pas
7 très important, était pour deux choses : Alain
8 Langlois, qui était un représentant important dans
9 le réseau Norbourg et dans les fonds Norbourg, nous
10 avait demandé de participer, m'avait demandé de
11 participer à l'actionnariat ou de leur aider au
12 sein de cette démarche-là, auprès du Prolab de
13 Thetford Mines, et Alain voyait une certaine
14 association avec monsieur Breton à l'époque.
15 Monsieur Breton étant le président et l'actionnaire
16 principal du réseau d'assurances AssurExperts.

17 Q Donc, est-ce que c'était une façon pour vous
18 d'agrandir votre cercle dans la région de Thetford
19 Mines?

20 R Pas nécessairement pour la région de Thetford
21 Mines. Oui, c'était un des points mais c'était
22 surtout pour créer beaucoup plus un lien d'affaires
23 ou essayer d'en faire un avec monsieur Breton, et
24 de supporter Alain Langlois dans cette activité-là.

25

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q Vous avez dit qu'Alain Langlois était un
3 représentant important, pour reprendre vos termes,
4 pour le réseau Norbourg et pour les fonds Norbourg.
5 Qu'est-ce que vous vouliez dire?

6 R C'est qu'Alain Langlois est une personne qui
7 possédait plus de quarante million (40 M\$) en
8 actifs sous administration dans Norbourg Capital,
9 et de ce montant, monsieur Langlois avait entre dix
10 (10 M\$) et quatorze millions (14 M\$), je ne me
11 souviens pas de mémoire le montant précis, là, mais
12 dans les fonds Norbourg. Donc, il était un des
13 courtiers les plus importants dans les fonds
14 Norbourg et était un des courtiers les plus
15 importants dans Norbourg Capital.

16 Q Est-ce que son dix (10 M\$) à quatorze millions
17 (14 M\$), qui était dans les fonds Norbourg, quelle
18 portion était déjà dans les fonds Norbourg avant
19 que monsieur Langlois devienne un représentant
20 affilié?

21 R Il n'avait aucun montant dans les fonds Norbourg
22 avant notre association.

23 M. GILLES ROBILLARD :

24 Q En plus de l'investissement, parce que vous disiez
25 tantôt que quand vous avez approché cet

1 investissement-là, ce n'était pas des sommes
2 importantes.

3 R Je crois que c'était de l'ordre de quarante
4 (40 000 \$) à cinquante mille (50 000 \$), au début.

5 Q Mais n'est-il pas vrai qu'il y a eu beaucoup
6 d'autres sommes d'argent qui ont été investies, y
7 compris pour une loge corporative, à un moment
8 donné, à Thetford Mines?

9 R Oui. Oui, effectivement, il y a eu, je dirais, par
10 après, là, de mémoire, il y a eu près de quatre
11 cent mille dollars (400 000 \$) en commandites ou
12 investissements, appelons-le comme on veut, là,
13 dans la loge corporative ou commandites pour
14 l'équipe de hockey Prolab à Thetford Mines.

15 Me DENIS ST-ONGE :

16 Q Pourquoi avoir investi autant?

17 R Bien c'était de suivre la roue, un coup qu'on est
18 entré dedans il y a une certaine roue ou un effet
19 boule de neige. Donc, les finances du Prolab étant
20 très minimes, très limitées, on se devait de
21 réinvestir. Donc, lorsqu'il y avait un
22 investissement, je le faisais un peu au nom de
23 Vincent Lacroix mais également d'Alain Langlois,
24 dans les sociétés, dans la société Prolab.

25

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q Mais encore là, ce quatre cent (400 000 \$), cinq
3 cents... quelque soit le montant là, quatre à cinq
4 cent mille (500 000 \$), encore là, c'est des fonds
5 qui provenaient encore des mêmes sources que toutes
6 les autres acquisitions?

7 R Oui.

8 Me PATRICE BENOÎT :

9 Q Est-ce qu'à un quelconque moment vous aviez des
10 pressions ou des menaces de monsieur Langlois de
11 dire : « S'il n'y a pas ces investissements-là qui
12 sont faits, il y a peut-être d'autres firmes de
13 courtage qui sont intéressés à m'avoir »?

14 R Non, pas jusqu'à ce point-là. Mais c'est évident
15 qu'il y avait un certain support à donner dans
16 l'activité. Il y avait une demande, comment je
17 pourrais bien m'exprimer, il y avait une demande
18 qui était faite, qui était assez insistante.

19 Me DENIS ST-ONGE :

20 Q Et qui était difficile de refuser?

21 R Voilà.

22 Q Vous n'auriez pas voulu le voir partir avec ses
23 quinze millions (15 M\$) sous gestion, là, pour un
24 compétiteur?

25 R Non, tout à fait.

1 Me PATRICE BENOÎT :

2 Q En fait, quinze millions (15 M\$) c'était la portion
3 qui était dans Norbourg mais au total il y avait
4 au-dessus de quarante millions (40 M\$) d'actifs
5 sous gestion.

6 R Sous administration.

7 Q Sous administration.

8 R C'est ce qu'il faut différencier, là, en termes
9 d'épargne collective on parle de sous
10 administration, et les fonds Norbourg on parle sous
11 gestion.

12 Q Mais donc, il y avait quand même, au-delà de la
13 portion qui était investie dans les fonds Norbourg,
14 il y avait quand même un bon volume de commissions
15 qui revenait à Norbourg Capital, qui était
16 attribuable à monsieur Langlois?

17 R Oui.

18 Q Vous ne vouliez pas perdre ça.

19 R Non.

20 Me DENIS ST-ONGE :

21 Q Alors il y a la création, Monsieur Lacroix, comme
22 filiale de Norbourg Groupe Financier, de Norbourg
23 Assurance inc.

24 R Norbourg Assurance n'a jamais vraiment opéré, est
25 une coquille. À un moment donné, pour fins de

1 complémentarité pour le réseau distribution, on
2 aurait peut-être voulu démarrer un réseau au sein
3 de l'assurance ou pour services à nos
4 représentants, mais n'a jamais démarré finalement.

5 Q Et Société immobilière Norbourg inc.?

6 R Société immobilière Norbourg inc. a changé de nom
7 au cours de cet exercice-là, ou le précédent. On
8 avait acheté la firme Lavallée, Bourgeois et
9 Associés, LBA, donc l'antécédent, la société
10 antécédente reliée à Société immobilière Norbourg
11 était LBA, et c'est là qu'on a fait l'acquisition
12 du 55, Saint-Jacques, par cette société, au niveau
13 de maître Robic qui possédait l'édifice.

14 Q O.K.

15 R Une transaction qui était à près de six millions
16 (6 M\$) dont on assumait deux millions (2 M\$) en
17 hypothèque, qui était octroyée par la Caisse de
18 dépôt et placement, et on a versé quatre millions
19 (4 M\$) à monsieur Robic pour son édifice.

20 Q C'était quoi la justification de faire cette
21 transaction-là?

22 R C'est que rendu au... Rendu, à un moment donné, à
23 la fin de l'année 2003, on était rendu avec un
24 staff assez important, une équipe au niveau de, si
25 on parle de tout ce qui était Groupe Norbourg, au

1 niveau de Norbourg Gestion d'Actifs, tous les
2 réseaux de distribution, la direction au niveau des
3 réseaux de distribution, donc si on calculait le
4 loyer que l'on versait versus une hypothèque à
5 verser ou payer par Société immobilière Norbourg ou
6 dans le Groupe Norbourg, on arrivait à peu près à
7 la même chose. Donc, on se disait que c'était une
8 bonne chose peut-être d'acheter un édifice à
9 l'époque. Et il y avait eu une opportunité
10 d'acheter un édifice dans le Vieux Montréal pour
11 d'autres raisons, probablement qu'on verra plus
12 tard.

13 Q Qu'est-ce qui est arrivé avec cette bâtisse-là?
14 Est-ce que ça a été revendu par la suite?

15 R Non, on ne l'a jamais occupée finalement. On a, une
16 dizaine de mois après... C'est-à-dire qu'il y a eu
17 un premier versement sur cette transaction de cent
18 mille dollars (100 000 \$) à la fin décembre, et il
19 y a eu la transaction réelle, je vous dirais, hiver
20 ou début printemps 2004 et l'édifice a été revendu
21 à l'automne 2004.

22 Donc, cet édifice-là se situait entre deux édifices
23 qui formaient l'hôtel Place d'Armes. Donc le
24 propriétaire de l'époque voulait acheter l'édifice
25 et ce qui aurait fait les trois édifices, une

1 connexion pour faire un hôtel complet à l'intérieur
2 des trois bâtisses.

3 Q Et ça a été revendu à profit?

4 R Ça a été revendu à profit, oui. C'est assez
5 particulier, cette transaction-là. Donc, il y a eu,
6 un, premièrement la transaction de l'immeuble dont
7 la Caisse désirait absolument demeurer en
8 hypothèque au sein de cet édifice-là. Deuxièmement,
9 avec le départ de monsieur Robic de l'édifice, qui
10 quittait l'édifice pour se joindre dans les locaux
11 des édifices de la Caisse de dépôt, il y avait un
12 loyer qui nous était assuré tout au cours de
13 l'année 2004 ou les neuf mois de l'année 2004.
14 Donc, c'était une opération qui était profitable
15 pour nous. C'était une opération qui était, je vous
16 dirais, demandée pour d'autres fins. On n'a jamais
17 vraiment eu l'intention de déménager. Donc, on a
18 servi certains intérêts ou on a servi de tampon
19 comme intérêt dans, je vous dirais, cette
20 transaction-là. Et il était convenu, dès la journée
21 de l'achat, qu'était à peu près déterminée la
22 journée de la vente également.

23

24 PAUSE

25

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Monsieur Lacroix, vous nous avez dit, il y quelques
3 minutes, que vous aviez envisagé cette transaction-
4 là de l'achat du 55, Saint-Jacques, parce que vous
5 vouliez déménager. Et là, vous venez de nous dire
6 que vous n'aviez jamais eu l'intention de déménager
7 puis que c'était pour d'autres motifs. Alors c'est
8 quoi la vraie histoire derrière le 55, Saint-
9 Jacques?

10 R Bien, la vraie histoire derrière le 55, Saint-
11 Jacques, ce que je voulais dire comme locaux pour
12 Norbourg, c'est la version que l'on donnait à nos
13 employés pour ce qui était de la raison pour
14 laquelle on avait acheté l'immeuble. Maintenant, en
15 décembre 2003, nous avons aucune intention de
16 déménager étant donné que les loyers au 615, René-
17 Lévesque étaient encore... nos baux nous menaient
18 encore pour deux à trois années, c'était un marché
19 quand même assez difficile à relouer en tant que
20 tel. Donc, ça c'est ce que je voulais éclaircir du
21 côté « raison officielle ».

22 La deuxième, c'est que l'achat de cet édifice-là,
23 l'offre d'achat, pardon, pour cet édifice-là s'est
24 faite à une journée près en même temps que l'offre
25 pour les fonds Évolution. Donc, on nous a

1 clairement demandé d'acheter l'édifice ou de faire
2 cette transaction-là, dans le but de vraiment
3 arriver à une acquisition pour les fonds Évolution.
4 Donc, il y avait une situation de donnant-donnant
5 de chaque côté, si on voulait vraiment avoir les
6 fonds Évolution comme transaction.

7 Q O.K. On va revenir tantôt aux fonds Évolution, là,
8 qui sont aussi reliés à Services Financiers
9 Teraxis. Peut-être la dernière question, quand vous
10 dites « on » vous a vraiment demandé, le « on »
11 c'est qui?

12 R Bien le « on » c'était les gens, les gens autour de
13 la transaction de Fonds Évolution, qui avaient su
14 qu'on avait déjà visité l'édifice du 55, Saint-
15 Jacques dont la Caisse était... dont avait une
16 hypothèque.

17 Q Mais les gens c'est qui?

18 R Michel Fragasso.

19 Me PATRICE BENOÎT :

20 Q Qui, à ce moment-là, est un employé de la Caisse?

21 R Était finalement le président de Capital Teraxis.

22 Q Filiale de la Caisse de dépôt à l'époque?

23 R Tout à fait, à quatre-vingt-dix pour cent (90%).

24 Me DENIS ST-ONGE :

25 Q O.K. On va mettre ça entre parenthèses puis on

1 reviendra tantôt.

2 R Oui.

3 Q En fait, je ne sais pas si on a autre chose à
4 ajouter là-dessus, là, mais quand on parlera de
5 Fonds Évolution et de Teraxis...

6 Il y a la création de Services Financiers Tandem
7 pendant la période.

8 R C'est-à-dire que Services Financiers Tandem fait
9 partie de la transaction Capital Teraxis.

10 Q O.K.

11 R Est-ce qu'on y va immédiatement pour la transaction
12 de Capital Teraxis au 26 janvier?

13 Me PATRICE BENOÎT :

14 Q Bien, expliquez le volet Tandem puis on verra.

15 R D'accord. Donc...

16 Me DENIS ST-ONGE :

17 Q Alors si on y va par ordre chronologique, là,
18 l'acquisition d'investissement BBA est intervenue
19 avant Capital Teraxis et Fonds Évolution.

20 R Oui.

21 Q J'ai oublié de vous poser une question tantôt,
22 quand on parlait de l'immeuble du 55, Saint-
23 Jacques; d'où sont provenus les fonds pour
24 l'acquisition de l'immeuble?

25 R Des fonds Norbourg.

1 Q Revenons maintenant à BBA, ça a été acquis quand?

2 R BBA a été acquis le 3 juillet 2003.

3 Q C'était quoi ça?

4 R BBA est un réseau en épargne collective, c'était un
5 grand réseau à l'époque. On parle de trois cents
6 (300) représentants avec plus de six cent millions
7 (600 M\$) en actifs sous administration. Donc, la
8 famille Bouchard, à l'époque, voulait se départir
9 du côté investissement et se consacrer uniquement
10 au côté assurance. Et suite à plusieurs discussions
11 qu'on avait eues au cours de l'hiver et du
12 printemps 2003, évidemment, qui étaient le résultat
13 de tout le bear market des années 2000 à 2003, la
14 famille Bouchard a décidé de vendre Investissement
15 BBA.

16 Q C'est dans quelle région?

17 R Le siège social était à Québec. À Ste-Foy, pardon.

18 Q Ça a été acquis pour quel montant?

19 R Pour le montant de six millions (6 M\$), dont un
20 versement de quatre virgule cinq millions (4,5 M\$)
21 à la transaction. Le due diligence, contrairement à
22 la transaction de Groupe Futur, on ne pouvait
23 pas... les vendeurs n'ont pas accepté de prendre le
24 risque d'étaler les paiements sur une longue
25 période comme l'ont fait les actionnaires du Groupe

1 Futur. Donc, on a été un peu obligé, si on voulait
2 vraiment acheter le réseau BBA, de verser près de
3 soixante-quinze pour cent (75%) du montant au
4 départ.

5 En grande partie, le due diligence et toutes
6 vérifications diligentes ont été faites par
7 monsieur Asselin et maître Dussault. La
8 négociation, en grande partie, malgré que j'y
9 assistais à la fin ou pour les touches finales, se
10 faisait entre monsieur Asselin et monsieur Pouliot
11 durant le due diligence.

12 Q Qui est monsieur Pouliot?

13 R Monsieur Ghislain Pouliot était le directeur
14 général d'Investissement BBA.

15 Q Et le prix payé représentait à quel pourcentage les
16 actifs sous gestion?

17 R Un pour cent (1%) des actifs sous gestion.

18 Q Donc, légèrement moins que dans le cas de Groupe
19 Futur?

20 R De Groupe Futur. Cependant, si on prend la valeur
21 nette, supérieur, étant donné que Groupe Futur
22 était payée sur trente (30) mois.

23 Q O.K. Est-ce que vous avez acquis aussi les books de
24 certains représentants?

25 R Non. À l'intérieur du Groupe BBA, il y avait

1 vraiment une indépendance, je vous dirais, par
2 rapport au réseau, aux fonds maison. C'était un
3 réseau, le Groupe BBA, qui s'était bâti sur
4 l'indépendance par rapport aux produits maison.
5 Donc, il y avait cette mentalité-là à l'interne qui
6 était, qu'il y a eu peu de vente. Il y a eu des
7 prêts à certains courtiers, monsieur Letellier, qui
8 a acheté des books mais on lui prêté l'argent, on
9 n'a pas acheté le book en tant que tel.

10 Q Et ces prêts-là, est-ce qu'ils ont été remboursés?

11 R Oui, ont été en grande partie remboursés.

12 Q Est-ce qu'il y avait des clauses dans ce contrat-là
13 également, comme dans le cas de Groupe Futur,
14 concernant le transfert de certains des fonds dans
15 les fonds Norbourg?

16 R Non. Aucune condition à ce niveau-là, c'était des
17 représentants indépendants. Contrairement au Groupe
18 Futur, Groupe Futur les actionnaires étaient des
19 représentants importants, tandis que dans BBA les
20 actionnaires étaient des gens qui n'avaient pas la
21 fonction de représentants mais vraiment
22 d'administrateurs et de dirigeants de réseau en
23 tant que tel.

24 Q Quel était le but recherché pour acquérir
25 Investissement BBA?

1 R On s'était aperçu que suite à l'acquisition du
2 Groupe Futur, et comme on a pu le voir à
3 l'intérieur des états financiers de Norbourg
4 Capital, c'est que les coûts devenaient
5 extrêmement, de plus en plus gros pour tout ce qui
6 était conformité et tout ce qui était intégration
7 dans le plan qu'on voulait établir.

8 Donc, pour rendre profitable tout ce qui était
9 l'aspect réseau, on se devait soit d'acheter, soit
10 d'acheter d'autres réseaux ou carrément vendre
11 l'activité réseau de distribution, ce qui aurait
12 impliqué une vente des fonds mutuels, parce que
13 finalement il y a plus personne qui aurait vendu
14 nos fonds mutuels.

15 Q Est-ce que ça a eu pour impact d'augmenter les
16 ventes des fonds Norbourg, l'acquisition de BBA?

17 R Non, non. Avec le temps, c'est une acquisition qui...
18 BBA c'est une bonne firme, il y avait de très bons
19 dirigeants à l'intérieur, mais d'un point de vue
20 plan d'affaires de Norbourg, je qualifierais
21 l'acquisition d'inutile.

22 Q L'argent pour procéder à l'acquisition venait d'où?

23 R Opvest.

24 Q Celle-là vous êtes sûr?

25 R Sûr, oui. Le transfert est arrivé d'Opvest à la fin

1 juin et on a payé BBA. Le transfert est arrivé dans
2 Norbourg Services Financiers à La Prairie.

3 Q O.K.

4 M. GILLES ROBILLARD :

5 Q Vous disiez qu'il y avait quatre point cinq
6 millions (4,5 M\$) du six millions (6 M\$) qui
7 étaient payés à la clôture?

8 R Oui.

9 Q Oui?

10 R Au 3 juillet 2003, oui.

11 Q La balance d'un point cinq (1,5 M\$)?

12 R Était payée au mois de juin de l'année suivante,
13 2004.

14 Q Et ces fonds-là sont sortis?

15 R Des fonds Norbourg.

16 Q Des fonds Norbourg, c'est ça.

17 R Ou des fonds Évolution, si on se réfère au 30 juin
18 2004.

19 Q Donc, la première tranche d'Opvest puis d'autres,
20 des autres fonds?

21 R Oui. Et si on veut, le reste, le montant restant,
22 parce qu'on avait reçu six millions (6 M\$)
23 d'Opvest, six millions (6 M\$) ou sept point cinq
24 millions (7,5 M\$), il y a un montant de près d'un
25 million (1 M\$), dans cette période-là, qui a été

1 retourné dans les fonds Norbourg, mis au nom de
2 Vincent Lacroix.

3 Q À partir des fonds qui provenaient de Opvest?

4 R Oui.

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Q Pouvez-vous nous expliquer ça? J'ai pas compris
7 votre explication du million.

8 R C'est que tout simplement, le compte chez TD
9 Investpro était quasi inopérant, de mémoire à
10 l'époque, donc au lieu de réouvrir un compte, de
11 continuer les opérations, tout ce qu'on a fait
12 c'est qu'on a placé le montant restant, la
13 différence entre ce qu'on a reçu d'Opvest et ce
14 qu'on a payé de BBA, et on l'a envoyée dans les
15 fonds Norbourg.

16 Me PATRICE BENOÎT :

17 Q Mais comme étant un placement ou un achat d'unités
18 dans ces fonds-là, par vous personnellement.

19 R Bien, c'était la façon de fermer la boucle, oui.

20 M. GILLES ROBILLARD :

21 Q À l'époque, selon ce que vous dites, le compte
22 était à peu près inopérant, il ne restait plus
23 grand-chose des fonds Opvest, là, à l'époque, au
24 moment où on se parle, après avoir fait ce
25 déboursé-là de quatre point cinq (4,5 M\$), le

1 million qui est allé à votre nom, les autres pertes
2 qui ont été utilisées par le passé...

3 R En juin 2003.

4 Q En juin 2003, il ne devait plus rester...

5 R Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais il doit
6 être quasi inopérant, effectivement, et les
7 montants ne doivent pas être significatifs, sinon
8 nuls.

9 Me DENIS ST-ONGE :

10 Q Mais on a vu hier matin qu'à l'origine il y avait
11 cinq millions (5 M\$) et qu'ensuite il y a eu
12 d'autres tranches qui se sont... Je ne sais pas si
13 vous êtes entré dans ces tranches-là?

14 Me PATRICE BENOÎT :

15 Oui.

16 Me DENIS ST-ONGE :

17 O.K.

18 Me PATRICE BENOÎT :

19 Au total, il y a eu trois autres tranches de cinq
20 millions (5 M\$).

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Q Ça fait qu'il y a eu quinze millions (15 M\$), vingt
23 millions (20 M\$) en tout?

24 R C'est-à-dire... Non. Ce qui est arrivé, c'est qu'il
25 y a eu une première tranche, on n'a pas passé au

1 travers complètement, là, on doit avoir... il y a
2 des engagements de ma part à ce niveau-là.

3 Q O.K.

4 R Donc, il y a une première tranche en mars 2000 de
5 cinq mille dollars (5 000 \$)...

6 Q Cinq millions (5 M\$).

7 R Pardon, oui, cinq millions (5 M\$). Il y a eu trois
8 autres tranches de deux point cinq millions
9 (2,5 M\$) à une période donnée, et au 30 juin 2003,
10 il y a une tranche de sept virgule cinq millions
11 (7,5 M\$), ce qui faisait un mandat de vingt
12 millions (20 M\$).

13 Q O.K. Et ce que vous nous dites c'est que rendu à
14 l'été 2003, sur le vingt millions (20 M\$), il n'en
15 restait plus beaucoup.

16 R Il n'en restait plus beaucoup. J'ai pas les
17 chiffres devant moi, mais le montant chez TD
18 Investpro devait être quasi nul.

19 Q Et le remboursement d'Opvest s'est fait en juin,
20 juste avant la fin de cet exercice-là, juin 2004.
21 Et là, on lui a remboursé vingt quelques...

22 R Vingt-deux point quatre millions (22,4 M\$) à l'aide
23 de trois fonds Évolution qu'on pourrait regarder à
24 travers certains documents.

25

1 Q O.K., parce que des fonds Opvest, il ne restait à
2 peu près plus rien?

3 R Tout à fait.

4 Q Et c'est les fonds Évolution ou fonds Norbourg ou
5 un mélange qui a fait en sorte, qui a permis de
6 rembourser Mouvements Desjardins?

7 R Oui.

8 Me PATRICE BENOÎT :

9 Q Ce que ça implique aussi, si je comprends bien,
10 c'est que de juin 2003, alors qu'il ne reste
11 presque plus rien dans le fonds Opvest, jusqu'au
12 remboursement à Opvest en juin 2004, donc pendant
13 un an, il y a une série de rapports qui sont quand
14 même faits, j'imagine, à Opvest? C'était à quel
15 rythme qu'ils étaient faits, c'était des rapports
16 mensuels, hebdomadaires?

17 R Hebdomadaires.

18 Q Donc, de façon hebdomadaire il y a des rapports qui
19 continuent à être envoyés pendant toute cette
20 année-là, malgré qu'il reste, à toutes fins
21 pratiques, rien...

22 R Je dis hebdomadaire, mais ce serait sujet à
23 vérification. Je me demande si en touchant le vingt
24 millions (20 M\$) ce n'était pas sur une base
25 journalière. Mais je vais le vérifier, ça.

1 Q O.K. Donc, si ce n'était pas à toutes les semaines,
2 c'était à tous les jours?

3 R Voilà.

4 Q Et est-ce que c'était encore juste vous à ce
5 moment-là qui faisiez tous ces rapports à Opvest?
6 Parce que vous nous avez dit hier que les rapports,
7 quand il y avait eu ce que vous avez qualifié de
8 blackout ou de manque de synergie entre les
9 rapports de TD Investpro et les rapports de
10 Northern Trust, que vous avez suggéré à Opvest de
11 leur faire uniquement des rapports maison, que vous
12 feriez la conciliation puis que c'était un rapport
13 maison qui leur serait envoyé, puis vous avez dit
14 hier que c'était vous qui faisiez ça. Et là, rendu
15 en 2003, est-ce que c'est encore seulement vous qui
16 faites ça?

17 R Peut-être pour éclaircir, là, ce n'était pas
18 seulement moi qui faisais ça. Dans le sens, j'étais
19 le superviseur des transactions à un moment donné
20 et je donnais les instructions sur les transactions
21 qu'on avait faites ou qu'on était supposé avoir
22 faites.

23 Q O.K.

24 R Donc, je n'étais pas celui qui entrait les données
25 ou les transactions dans le système interne. Il y

1 avait David Simoneau, David Cloutier ou Pierre
2 Therrien qui faisaient ce type de rapport-là et
3 c'est lorsque, indépendamment qui l'avait entré, on
4 avait accès au rapport et c'est, en grande partie,
5 Pierre Therrien qui envoyait le rapport interne à
6 Opvest.

7 Q Mais lui, ce qu'il faisait, c'est que vous pouviez
8 lui dire, par exemple, une journée, sur les
9 placements pour Opvest : « Je viens de placer un
10 ordre pour acheter X milliers d'actions de
11 Nortel », par exemple, alors qu'en réalité ce que
12 vous aviez fait cette journée-là, c'était de
13 prendre, par exemple, cinq cent mille dollars
14 (500 000 \$) dans le fonds Opvest pour aller faire
15 une acquisition ailleurs. Mais ce que vous disiez à
16 monsieur Therrien et aux autres c'est : « J'ai
17 acheté X milliers d'actions de Nortel » puis
18 c'était donc ça qu'eux reflétaient dans le rapport
19 qui était envoyé à Opvest?

20 R Oui.

21 Q Parfait.

22 M. GILLES ROBILLARD :

23 Q Juste une question rapide. À l'été 2003...

24 R Oui.

25 Q Le vingt millions (20 M\$), appelons-le vingt

1 millions (20 M\$), sujet à confirmation, là, de
2 vingt (20 M\$), quinze (15 M\$) ou quoi que ce soit
3 provenant d'Opvest.

4 R Vingt (20 M\$). Au 30 juin 2003, on a vingt millions
5 (20 M\$) de versés.

6 Q O.K. Physiquement, ce vingt millions (20 M\$)-là, où
7 devait-il se trouver puis sous quelle forme? Comme
8 si tout avait été en bonne et due forme.

9 R Tout transfert d'Opvest se faisait chez Northern
10 Trust. La particularité au Canada, c'est qu'un
11 trust, la notion de prime broker n'existe pas au
12 Canada. Donc, tu dois absolument envoyer ton argent
13 chez un courtier qui va avoir l'effet de levier sur
14 les placements, parce qu'il veut les titres en
15 garantie si jamais les placements vont mal au lieu
16 de chez le trust. Donc, la logique des choses
17 aurait été un transfert chez Northern Trust,
18 Northern Trust, un transfert chez le courtier, et
19 une communication adéquate entre le courtier et le
20 trust en tant que tel, pour les rapports, pour
21 avoir finalement deux types de rapports : le
22 rapport TD Investpro et le rapport Northern Trust
23 qui démontrent vraiment que les positions, un est
24 le miroir de l'autre et, finalement, même un
25 troisième rapport qui est le rapport interne qui

1 aurait été le miroir des deux autres. Donc, la
2 logique des choses faisait en sorte qu'on aurait
3 dû... je veux dire avec la logique de la chose dans
4 les rapports. Je ne sais pas si je suis assez clair
5 là-dessus.

6 Q Oui. Du côté d'Opvest, c'est du monde quand même
7 assez sophistiqué?

8 R Oui.

9 Q Les rapports que vous lui envoyiez, c'était assez
10 élémentaire, malgré...

11 R C'est une bonne question. Le point est assez
12 important. Si on recule dès le départ, c'est
13 paradoxal mais c'est ainsi, Opvest nous donne un
14 mandat sur la base que LBA Lavallée, Bourgeois ont
15 des bonnes connexions avec la direction d'Opvest.
16 LBA récolte soixante pour cent (60%), après
17 certains frais, soixante pour cent (60%) de...
18 Monsieur, après une certaine période, monsieur
19 Bourgeois, qui est le principal lien entre Norbourg
20 et Opvest, a démissionné comme administrateur,
21 étant donné qu'il était plus ou moins à l'aise avec
22 les états financiers de Norbourg - bien il ne les
23 avait jamais vus et, ça, la direction d'Opvest
24 était au courant, était bel et bien au courant. Et
25 malgré tout ça, malgré que monsieur Bourgeois ait

1 démissionné comme administrateur chez Norbourg,
2 Opvest a quand même continué à nous donner des
3 mandats de gestion.

4 Q Puis tantôt, vous disiez « monsieur Bourgeois »,
5 est-ce que c'est lui qui a démissionné parce qu'il
6 avait une inquiétude au niveau de la source ou de
7 la provenance des fonds qui étaient dépensés par
8 les différentes entités de Norbourg?

9 R Et c'est lui qui nous référerait des investissements
10 dans Dagua ou Northstone Power, qui touchait un dix
11 pour cent (10%) de commissions lorsqu'il était
12 envoyé à Dagua ou Northstone Power et qui était un
13 lien avec monsieur Landry, finalement, monsieur
14 Jean-Luc Landry.

15 Q Sa démission est venue à quel moment environ?

16 R Écoutez, je crois qu'il était administrateur au 30
17 juin 2003, si on peut regarder... Non, il a
18 démissionné après l'exercice 2002, si je me fie aux
19 notes que j'ai ici.

20 Q Puis est-ce qu'il a continué à agir auprès d'Opvest
21 à ce moment-là?

22 R Bien, c'est-à-dire qu'il y avait toujours une très
23 bonne communication avec Opvest.

24 Me PATRICE BENOÎT :

25 Q Et les montants additionnels qu'Opvest vous a vous

- 1 confiés après le premier cinq millions (5 M\$)...
- 2 R Non, Jacques Bourgeois, excusez, a démissionné
3 après l'exercice 2003. Je viens de le vérifier,
4 excusez.
- 5 Q Mais les montants additionnels qu'Opvest vous a
6 confiés, malgré, comme vous l'indiquez, le départ
7 de monsieur Bourgeois, c'est qui à partir du départ
8 de monsieur Bourgeois qui avait des contacts avec
9 Opvest?
- 10 R En grande partie, c'était Pierre Therrien. Je
11 parlais, moi, parfois à la direction d'Opvest, mais
12 je vous dirais, en grande partie il y avait
13 monsieur Therrien, monsieur Bourgeois, monsieur
14 Lavallée, monsieur Therrien, excusez-moi, et
15 Vincent Lacroix.
- 16 M. GILLES ROBILLARD :
- 17 Q Peut-être au niveau des transactions d'Opvest, on
18 pourra y revenir en plus de détails avec la
19 documentation lors du prochain interrogatoire dans
20 deux semaines.
- 21 Me DENIS ST-ONGE :
- 22 Q Oui, mais peut-être en terminant là-dessus, qu'est-
23 ce qui a justifié, et pourquoi Opvest, à un moment
24 donné, a décidé de retirer ses billes?
- 25 R Suite à l'article de Finances et Investissements en

1 juin 2004, 4 ou 5 juin 2004, dont l'article
2 s'intitulait : « Le mystère Norbourg », puis tu
3 ouvrais la page, suite à l'article, tu avais
4 « L'énigmatique Vincent Lacroix ». Opvest, suite à
5 ça, nous a demandé d'aller à leurs bureaux et
6 d'expliquer certaine provenance de fonds dans les
7 firmes Norbourg. À la lumière de ce qu'on a vu, ils
8 ont été insatisfaits des explications et ils ont
9 rapatrié le mandat à la fin du mois de juin 2004.

10 M. GILLES ROBILLARD :

11 Q Et maintenant, ça correspondait à peu près avec le
12 départ de monsieur Bourgeois?

13 R Qui avait été, je vous dirais, l'année d'avant,
14 après l'exercice financier 2003.

15 Q C'est ça.

16 Me PATRICE BENOÎT :

17 Q Puis quand vous dites : « Ils ont été
18 insatisfaits... »

19 R Et juste pour terminer la transaction, un coup que
20 monsieur Bourgeois a démissionné, il y a eu
21 également l'achat de la firme LBA. Donc, on a
22 acheté un peu l'achalandage d'Opvest, comme mandat,
23 aux trois actionnaires de LBA, qui est devenue la
24 Société immobilière Norbourg par après, mais
25 Lavallée, Bourgeois et monsieur Simonato.

1 Q Quand vous dites qu'ils vous ont fait parader après
2 l'article dans le journal dont vous avez fait état,
3 puis qu'ils n'ont pas été satisfaits de vos
4 explications que vous leur avez données, ils vous
5 ont posé quoi comme questions, au juste, puis vous
6 leur avez donné quoi comme explications?

7 R Ils n'ont pas posé beaucoup de questions sur le
8 financement de l'entreprise. Ils nous ont demandé
9 d'où provenait les sommes - tu sais, parce que
10 l'article posait la question clairement, donc ils
11 voulaient la réponse à ce niveau-là. Et on leur a
12 dit à cette époque, je leur ai dit à l'époque que
13 ces sommes provenaient de sources européennes sans,
14 de mémoire, mentionner vraiment le nom
15 d'entreprises et sans mentionner de pays, de
16 mémoire. Mais il me semble que je n'ai pas
17 mentionné le nom de sociétés ou j'ai mentionné le
18 pays... En tout cas, je suis plus ou moins sûr de
19 la réponse à l'époque.

20 Q Est-ce qu'à ce moment-là ils vous posaient des
21 questions sur les rendements de leurs fonds, en
22 tout cas ceux qu'ils voyaient sur vos rapports?

23 R Non. On était parmi les bons rendements de la
24 firme, parmi leurs échantillons de gestionnaire.

25

1 Q Basé sur les rapports fictifs qui leur étaient
2 envoyés?

3 R Oui.

4 M. GILLES ROBILLARD :

5 Q Dernière question là-dessus. Quand il est arrivé le
6 temps où ils ont décidé d'encaisser leurs billes,
7 comment ça s'est passé au niveau de Norbourg?

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q Ça dû être un peu la panique, là?

10 M. GILLES ROBILLARD :

11 Q Parce que c'était vingt-deux point quatre millions
12 (22,4 M\$), tout d'un coup, qui devait... vu que
13 leur argent n'existait plus, comment ça s'est
14 produit?

15 R Dans le fond, c'est qu'on a liquidé des positions
16 dans les autres fonds...

17 Me DENIS ST-ONGE :

18 Q Mais est-ce que vous avez tout fait ça tout seul ou
19 vous en avez discuté avec quelqu'un d'autre sur
20 comment vous étiez pour vous organiser pour payer...

21 R Non. Ça, de mémoire, il y a personne qui aurait pu
22 dire d'où venait le vingt-deux point quatre
23 millions (22,4 M\$) qui partait.

24 Q C'est vous qui avez orchestré le...

25 R C'est-à-dire c'est moi qui a vendu les positions. À

1 un moment donné quand j'ai vu... parce qu'on nous
2 l'a demandé la journée après la réunion, en tout
3 cas, ça a été demandé dès le début juin, le
4 rapatriement puis j'ai pu étirer ça jusqu'à peu
5 près le 22, 23 juin, avec Florent Salmon. Donc,
6 j'ai liquidé des positions dans les fonds et à la
7 suite de ça, j'ai effectué un transfert. C'est moi
8 qui parlais directement avec Northern Trust sur le
9 transfert du vingt-deux point quatre millions
10 (22,4 M\$).

11 Q Avec qui vous parliez chez Northern Trust?

12 R C'est une bonne question. C'est un nom, ce n'est
13 pas Kate Nazar, ce n'est pas Naraisiae, c'était...
14 Kate, je crois, à l'époque combattait encore son
15 cancer, donc elle n'était pas là, à l'époque.
16 Écoutez, c'est un nom, c'est une institution...

17 Q Qu'est-ce que vous leur avez dit pour qu'ils
18 transfèrent un montant aussi important?

19 R C'est une institution qui rapatrie ses fonds suite
20 à l'acquisition des fonds Évolution, et on retourne
21 l'argent à City Bank.

22 Me PATRICE BENOÎT :

23 Q Autrement dit, vous leur avez dit : « C'est City
24 Bank qui avait un placement dans les fonds
25 Évolution. Maintenant, que les fonds Évolution ne

1 sont plus sous le giron de la Caisse de dépôt,
2 qu'ils sont à moi, ils ne sont plus confortables,
3 ils veulent récupérer leurs billes. »

4 R That's it. On renvoie l'argent à City Bank.

5 Q Puis City Bank, ça a été le nom utilisé parce que
6 City Bank était liée au contrat Opvest?

7 R Voilà. Le swap qu'on parlait hier. On devait
8 retourner l'argent à City Bank.

9 Q Et le vingt-deux point quatre millions (22,4 M\$)
10 qui est pigé dans les fonds, est-ce que ça s'est
11 fait... parce que vous dites que vous avez gagné du
12 temps pendant quelques semaines après avoir eu la
13 décision d'Opvest...

14 R Bien, deux semaines.

15 Q Puis vous l'avez fait par tranche, pendant deux
16 semaines, sur une base journalière puis ça totalise
17 vingt-deux point quatre millions (22,4 M\$) ou ça a
18 été un ordre de liquider envoyé à Northern Trust,
19 un seul, là : « J'ai besoin de vingt-deux point
20 quatre millions (22,4 M\$) »?

21 R Les positions à l'intérieur du fonds ont été
22 liquidées graduellement.

23 Me DENIS ST-ONGE :

24 Q Jusqu'à tant d'atteindre le montant de...

25 R Jusqu'à tant qu'on avait le montant suffisant, mais

1 le transfert a été un one timer, une fois.

2 Me PATRICE BENOÎT :

3 Q O.K. D'accord.

4 R Un montant de vingt-deux point quatre (22,4 M\$).

5 Me DENIS ST-ONGE :

6 Q Alors on va peut-être y revenir la prochaine fois,
7 quand vous nous aurez transmis les informations
8 additionnelles qui vous ont été demandées hier,
9 peut-être que non aussi, là.

10 R Oui, je comprends.

11 Q Alors on va maintenant parler de Fonds Évolution
12 inc., Services Financiers Teraxis, Services
13 Financiers Tandem. Comment c'est relié, ces trois
14 entités-là?

15 R C'est-à-dire que sous le giron de Capital Teraxis,
16 il y avait différentes firmes, dont Fonds Évolution
17 qui était le promoteur de fonds mutuels dans le
18 capital Teraxis et il y avait, à l'intérieur de
19 Capital Teraxis, trois réseaux de distribution,
20 trois cabinets en épargne collective, dont Services
21 Financiers Tandem, Services Financiers Teraxis et
22 Info Financial Consulting. Info Financial était un
23 groupe basé à Toronto, en épargne collective.

24 Donc, peut-être revenir par ordre chronologique,
25 voulez-vous qu'on commence par Fonds Évolution puis

25 OCTOBRE 2006

1 après ça ou?... Comme vous le voulez.

2 Q Bien je pense que, peut-être procéder de la façon
3 la plus...

4 M. GILLES ROBILLARD :

5 Q Je pense que compte tenu de l'heure et tout ça, on
6 va plutôt regarder ça de dix à quinze mille
7 (15 000) pieds, puis revenir plus spécifiquement.

8 Me DENIS ST-ONGE :

9 Q Peut-être nous expliquer, de façon générale,
10 comment cette transaction-là s'est inscrite dans ce
11 que vous aviez... de ce qu'était la vision de
12 Norbourg et nous donner les grandes lignes, d'un
13 point de vue hiérarchique, comment les choses se
14 sont passées, puis peut-être qu'on reviendra pour
15 finaliser lors du prochain interrogatoire.

16 R Nos premiers liens avec les dirigeants de Teraxis
17 ont été à l'été 2003. Et à l'été 2003, il y avait
18 une transaction qu'on pouvait juger de mineure, qui
19 était d'acheter Valeurs Mobilières Teraxis. Une
20 société, encore une fois, un courtier en valeurs
21 mobilières, qui avait une licence en valeurs
22 mobilières plein exercice, qui avait opéré pendant
23 un certain temps et qui avait fermé ses opérations.
24 Mais la coquille était encore sous une forme
25 opérationnelle, si on veut, auprès des autorités.

1 Q Et ça appartenait à qui?

2 R À Capital Teraxis.

3 Q Capital Teraxis appartenait à qui?

4 R À la hauteur de quatre-vingt-cinq (85%), quatre-
5 vingt-dix pour cent (90%), à la Caisse de dépôt et
6 placement.

7 Q O.K. Alors vous regardez Valeurs mobilières
8 Teraxis.

9 R Et donc, finalement, suite à une discussion avec
10 monsieur Tanguay de la Bourse de Montréal, au
11 moment de faire la transaction, Valeurs mobilières
12 Teraxis est fermée d'un point de vue réglementaire.
13 Donc, il n'y a plus de licence de courtier. Donc,
14 le temps passe et finalement il n'y a plus de
15 transaction à ce niveau-là. Suite à une certaine
16 démarche, maître Dussault qui a appelé l'avocate à
17 l'époque qui se trouvait chez Fonds Évolution et
18 Capital Teraxis, maître Dussault a mentionné à
19 l'avocate en question, que nous étions intéressés à
20 l'achat d'Évolution.

21 Donc, c'est par après que j'ai rencontré monsieur
22 Fragasso. On se situe à peu près au milieu
23 d'octobre 2003.

24 Q Qui était monsieur Fragasso?

25 R Monsieur Fragasso était président de Capital

1 Teraxis, président directeur général de Capital
2 Teraxis. Et c'est lui, finalement, qui avait fondé
3 également Capital Teraxis avec le support financier
4 de la Caisse de dépôt.

5 Q Est-ce que c'est quelqu'un que vous connaissiez
6 avant?

7 R Non. Je ne le connaissais pas du tout avant. De
8 nom, évidemment, il était connu dans le domaine,
9 monsieur Fragasso. Et il y avait déjà eu...
10 Évidemment, Capital Teraxis était à vendre depuis
11 un bon bout de temps. Avant de devenir président du
12 réseau Tandem, monsieur Maurice Lejeune était
13 consultant pour Norbourg et avait déjà rencontré,
14 au début de l'année 2003, monsieur Fragasso, dans
15 un contexte de si Norbourg pouvait ou pas acheter
16 la société en tant que telle, Capital Teraxis ou
17 Fonds Évolution, s'il y avait des morceaux à
18 vendre.

19 Donc, à l'époque, les prix demandés étaient un peu
20 trop élevés pour nous. Donc, on a dit : « Coudonc,
21 on verra par après. » On nous parlait à l'époque
22 qu'il y avait d'autres offres de d'autres
23 institutions, donc il n'y avait pas eu de...

24 Q Et ça nous met dans quelle hauteur, les prix
25 demandés?

1 R Bien à l'époque, il n'y avait pas eu de prix
2 spécifique qui était demandé, mais on parlait d'une
3 transaction qui avoisinerait à peu près les six
4 (6 M\$) à sept millions (7 M\$) à l'époque.

5 Q O.K.

6 R Mais ça c'est un calcul qu'on avait fait de
7 l'interne, parce qu'on nous parlait de cinq pour
8 cent (5%) de l'actif sous gestion. Donc, en 2003,
9 l'actif sous gestion était beaucoup plus élevé
10 qu'au moment où on a fait la transaction, le 19
11 décembre, donc qui n'était pas nécessairement
12 faisable dans le cas Norbourg. Et de toute façon, à
13 l'époque, en début de l'année 2003, monsieur
14 Fragasso avait montré peu d'intérêt à monsieur
15 Lejeune dans le sens : « On a plusieurs personnes,
16 plusieurs institutions qui sont intéressées à
17 Capital Teraxis, on verra avec le temps. »
18 Donc, je rencontre monsieur Fragasso en octobre
19 2003 et je lui parle de notre intérêt pour Fonds
20 Évolution.

21 Q Est-ce que c'est une rencontre qui avait été fixée
22 spécifiquement pour ça?

23 R Oui.

24 Q O.K.

25 R Oui. Bien, premièrement pour se connaître et

1 deuxièmement, l'objectif visé était très clair.
2 Donc, on parle de cette transaction-là, qui est
3 possible ou pas, et on se demandait s'il était
4 possible, à l'époque, de faire la transaction.
5 Parce qu'évidemment, on était encore ou on sortait
6 de l'inspection 2002 de la Commission des valeurs
7 mobilières. Et on a des discussions avec monsieur
8 Fragasso au niveau de la transaction Fonds
9 Évolution.

10 Donc, on lui a expliqué le plan d'affaires
11 Norbourg, ce qu'on voulait faire. Il m'a rappelé
12 deux semaines après pour me mentionner qu'il avait
13 apprécié la rencontre et qu'il désirait une autre
14 rencontre. Donc, je l'ai rencontré au début
15 novembre, à l'hôtel Queen Elizabeth, et c'est là
16 qu'on est entré un peu plus en détail dans ce qui
17 pouvait être fait ou ne pas être fait au niveau de
18 la transaction Fonds Évolution.

19 Donc, je lui dit : « Écoutez Monsieur Fragasso... »
20 Parce qu'un des inquiétudes de monsieur Fragasso
21 était la provenance des fonds Norbourg pour faire
22 l'acquisition de Fonds Évolution. Donc, à l'époque
23 je lui ai dit : « Écoutez, oui, l'industrie a
24 beaucoup de questions sur les provenances des fonds
25 Norbourg, mais je peux vous présenter les états

1 financiers, vous verrez que ce sont des sociétés
2 profitables. » Ça n'a jamais été plus loin que ça.
3 Il n'y a jamais eu de présentation d'états
4 financiers ou quoi que ce soit.

5 Par la suite, suite à cette rencontre-là, monsieur
6 Fragasso avait apprécié la rencontre et j'ai
7 rencontré monsieur Fokham pour la première fois, en
8 compagnie de monsieur Couture de la Caisse de
9 dépôt, les deux travaillant pour la Caisse de
10 dépôt, monsieur Fokham étant le représentant de la
11 Caisse sur le conseil d'administration de Fonds
12 Évolution, et ça s'est fait, ça, au restaurant de
13 l'hôtel Intercontinental à Montréal, me demandant,
14 finalement, quelles étaient les sources de fonds
15 pour Norbourg pour faire la transaction Fonds
16 Évolution, dans un premier temps, et si, dans un
17 deuxième temps, on était intéressés à acheter le
18 réseau en épargne collective ou le réseau
19 d'assurance. J'ai dit : « Pour l'instant, ce qui
20 nous intéresse, ce sont les fonds Évolution. »

21 Donc la question, un, il y a eu un certain
22 questionnement de la part de monsieur Couture et
23 de monsieur Fokham sur l'aspect de Norbourg. Ce qui
24 était fort simple à leur expliquer, étant donné
25 qu'on était un peu un miroir de Teraxis, étant

1 donné qu'on était promoteur de fonds, on avait un
2 réseau de distribution, on avait également - tout
3 comme eux, Sitaq - Nortek qui était une firme de
4 back office avec un logiciel. Donc, on leur a dit :
5 « Écoutez, dans un contexte intégré, on a profité
6 des bonnes occasions », on leur a expliqué qu'on
7 avait les moyens financiers de faire la
8 transaction.

9 Donc, le 19 décembre, avant la transaction du 19
10 décembre, j'ai rencontré une dernière fois avant la
11 transaction, monsieur Fragasso et monsieur Fokham à
12 l'édifice - je ne me souviens plus du nom mais
13 c'est le siège social à Québec, de la Caisse de
14 dépôt, je ne me souviens plus de l'édifice
15 malheureusement, le nom de l'édifice - et j'ai
16 rencontré monsieur Fragasso et monsieur Fokham et
17 on a discuté un peu plus de la transaction et du
18 montant impliqué, donc qui était cinq pour cent
19 (5%), incluant la dette de la Banque Royale dans
20 Fonds Évolution inc., qui était de près de deux
21 millions (2 M\$).

22 Donc, je lui ai mentionné qu'on vous offrait deux
23 millions (2 M\$)... pardon, cinq pour cent (5%) de
24 la transaction, ce qui arrivait à peu près, à un
25 montant de six millions (6 M\$), et qu'on assumait

1 la dette dans cette transaction-là.

2 Me DENIS ST-ONGE :

3 Q C'est-à-dire six millions (6 M\$) plus deux (2 M\$)?

4 R Non, c'était quatre...

5 Q Quatre (4 M\$) plus deux (2 M\$)?

6 R C'était six millions (6 M\$), incluant le deux
7 millions (2 M\$) de la Banque Royale.

8 Q O.K.

9 R Donc, il était clair, net et précis pour monsieur
10 Fragasso et monsieur Fokham, que la transaction
11 incluait le prêt. Nous assumions le prêt de la
12 Banque Royale à l'intérieur de Fonds Évolution inc.
13 Le dernier point qui a été discuté à cette
14 rencontre, j'ai dit : « Écoutez, on peut devenir
15 fort intéressés, mais étant donné que Fonds
16 Évolution est un promoteur, contrairement à des
17 réseaux de distribution, qu'on n'a pas besoin de
18 l'acceptation de l'Autorité des marchés pour
19 acheter un réseau de distribution, là, on aura
20 besoin de l'acceptation de l'Autorité, de
21 l'autorisation de la transaction de l'Autorité »,
22 de la Commission des valeurs mobilières, à
23 l'époque, qui était sur le point de changer pour
24 l'Autorité.

25

1 Or c'est à ce moment-là que je leur ai dit :
2 « Écoutez, on sort d'une inspection et on nous
3 posait des questions sur des cinquante mille
4 (50 000 \$), comment on pourra justifier une
5 transaction qui va amener six millions (6 M\$) et,
6 j'ai dit, nous, on a aucune idée. » À l'époque,
7 Fragasso et Fokham m'ont répondu : « On s'en
8 occupe. »

9 Donc, la transaction s'est faite le 19 décembre et
10 comme de fait, jusqu'à l'acceptation, par la
11 Commission des valeurs mobilières de la
12 transaction, parce qu'on avait un trente (30) jours
13 pour être acceptés, en tout cas il y a eu des
14 démarches, et c'est Mendelsohn, les avocats de la
15 Caisse, qui faisaient l'ensemble de la
16 correspondance avec la Commission à l'époque, et
17 chez Norbourg on n'a eu aucune question. En tout
18 cas, moi, j'ai été au courant d'aucune question de
19 la part de la Commission des valeurs mobilières
20 et/ou de ses dirigeants et aucun téléphone, d'où
21 venait l'argent de Norbourg pour faire
22 l'acquisition de Fonds Évolution inc.

23 Ce qui était d'autant plus étonnant de la part de
24 la Caisse de dépôt, étant donné que la Banque
25 Royale s'était déjà prononcée, avant que la

1 transaction soit complétée, comme quoi que la
2 Banque Royale ne voulait pas garder son prêt avec,
3 comme actionnaire de Fonds Évolution, Norbourg
4 Gestion d'Actifs, étant donné qu'elle n'avait pas
5 les reins assez solides pour supporter un prêt de
6 deux millions (2 M\$) pour Fonds Évolution.

7 Donc, c'est dans ce contexte-là quand même... par
8 après, j'ai informé - parce que nous avons
9 rencontré la Banque Royale avec - nous étions moi
10 et monsieur Asselin, juste à côté du Capitol à
11 Québec. Donc, à ce moment-là j'ai contacté monsieur
12 Fokham de la Caisse de dépôt et je lui ai dit :
13 « Écoutez, est-ce qu'on fait toujours la
14 transaction? La Banque Royale ne veut pas nous
15 prêter. » Donc, il m'a dit : « Écoute Vincent, il
16 dit, auprès de la Commission, c'est réglé, arrange-
17 toi avec la Banque. »

18 Évidemment, je réduis ça à sa forme la plus simple,
19 là, il y a une discussion là-dessus, mais le point
20 était le suivant. Donc, on se devait, en plus, pour
21 compléter la transaction, de payer entièrement la
22 Banque Royale sur le prêt d'un peu plus de deux
23 millions (2 M\$) qui était fait à Fonds Évolution
24 inc. Et finalement, ça a été fait au cours de
25 février ou mars 2003. On pourra le vérifier plus

1 tard dans les dates.

2 Q 2004?

3 R 2004, pardon, oui. Février ou mars 2004. Mais Fonds
4 Évolution n'avait plus... après la transaction
5 Norbourg, Fonds Évolution n'avait plus de dettes de
6 deux millions (2 M\$) auprès de la Banque Royale.

7 Q L'accord de la Commission des valeurs mobilières
8 est arrivé quand?

9 R Ça c'est assez bizarre de la façon que ça s'est
10 passé, parce que si je regarde les notes,
11 évidemment, il y avait une question de changement
12 d'actionnaire comme promoteur. Si je comprends
13 bien, c'est arrivé quelques jours avant là, le 12
14 ou le 13 janvier, il y a eu le changement comme
15 actionnaire du promoteur et l'acceptation de la
16 transaction ou le papier de l'Autorité, le 17 ou le
17 19 - ce serait sujet à vérification, là, mais avant
18 la date limite du trente (30) jours, qui nous
19 menait au 26 janvier 2004 pour accepter la
20 transaction de Fonds Évolution.

21 Q Et vous avez pris possession du groupe, de Fonds
22 Évolution et Teraxis, à quel moment vous avez pris
23 le contrôle des opérations?

24 R Le 26 janvier 2004. Là, il y avait vraiment un
25 changement d'actionnariat officiel qui était

1 annoncé, du côté de Fonds Évolution, pour avoir
2 reçu l'acceptation de la Commission à ce niveau-là,
3 et la même journée, on a fait la transaction sur
4 Capital Teraxis, dont la transaction portait sur
5 six millions (6 M\$) : trois millions (3 M\$) à la
6 signature de l'entente et trois millions (3 M\$) au
7 début du mois de mai 2004.

8 Q Pourquoi le délai?

9 R Pour s'assurer un peu les formes de paiement. Donc,
10 on a informé la Caisse qu'on n'avait pas le six
11 millions (6 M\$) en encaisse pour payer Capital
12 Teraxis et que vers le début, fin du printemps, on
13 serait en possession du montant supplémentaire pour
14 la transaction.

15 Q Et les argents sont venus d'où pour faire ce
16 paiement-là, le premier trois millions (3 M\$)?

17 R Des fonds Norbourg.

18 Q Et le deuxième trois millions (3 M\$)?

19 R Bien c'est-à-dire, bon, si je comprends bien la
20 question, là, pour les fonds Évolution on parle des
21 fonds Norbourg, pour la transaction Fonds
22 Évolution. Le 26 janvier 2004, fonds Norbourg et le
23 4 mai, je crois qu'elle est venue de Fonds
24 Évolution, mais ça serait sujet... Fonds Évolution
25 ou fonds Norbourg.

1 Q Est-ce qu'il y a eu d'autres personnes que monsieur
2 Fragasso avec qui vous avez négocié l'acquisition
3 de ce groupe-là?

4 R Monsieur Fokham de la Caisse de dépôt.

5 Q Il n'y a pas une autre dame, à un moment donné, qui
6 a remplacé monsieur Fragasso?

7 R Oui, Marie Desroches, qui a été désignée par la
8 Caisse pour compléter la transaction. Monsieur
9 Fragasso n'a pas complété la transaction. Il a fait
10 part des premières discussions et des premières
11 négociations mais finalement, à la fin, pour la
12 clôture des transactions pour Fonds Évolution et
13 Capital Teraxis, c'est Marie Desroches qui
14 négociait.

15 Q À compter de quand?

16 R Je dirais, début décembre 2003.

17 Q Vous avez relié ça tantôt au 55, Saint-Jacques, là,
18 mais dans votre narration, vous n'en avez pas parlé
19 du tout. C'est arrivé quand l'histoire du 55,
20 Saint-Jacques dans cette...

21 R La première offre de Fonds Évolution est arrivée à
22 la même période ou à une journée près de l'offre
23 pour le 55, Saint-Jacques. Donc, on devait
24 chevaucher en parallèle, si on veut, les deux
25 transactions.

1 Q Mais c'est venu comment, ça, sur la table le 55,
2 Saint-Jacques alors que vous négociez Capital
3 Teraxis et Fonds Évolution?

4 R Bien, c'est-à-dire on négociait vraiment juste, à
5 l'époque, Fonds Évolution.

6 Q Mais qui vous a mis le bébé du 55, Saint-Jacques
7 sur la table?

8 R En premier lieu, c'est venu d'un courtier qui était
9 dans les mêmes bureaux, dans le même édifice que
10 nous, qui était Élan International, un courtier en
11 immobilier. Et suite à une première visite, on a
12 visité l'immeuble avec monsieur Robic avec, je ne
13 me souviens plus du nom du courtier, là, du nom de
14 la personne du courtier chez Élan, mais suite à
15 cette première visite, on a fait part de nos
16 intentions auprès de monsieur Robic, d'acheter cet
17 édifice-là. Et par après, il s'agissait de négocier
18 avec la Caisse de dépôt pour le prêt hypothécaire
19 en tant que tel, qu'est-ce qu'on faisait. Parce que
20 sur l'édifice, il y avait une hypothèque de deux
21 millions (2 M\$). Là, évidemment j'arrondis les
22 montants...

23 Q Mais à ce moment-là, ce n'était pas lié avec
24 Capital Teraxis.

25 R J'y arrive.

1 Q O.K.

2 R Fonds Évolution et j'y arrive un peu. Et par la
3 suite, suite aux négociations, on s'entend avec
4 monsieur Robic pour le prix de vente de l'édifice,
5 pour le prix d'acquisition de l'édifice, mais on
6 doit s'entendre avec la Caisse de dépôt pour le
7 prêt hypothécaire.

8 La caisse, à cette époque c'est CDPQ Hypothèque,
9 refuse catégoriquement qu'on paye l'hypothèque
10 restante sur l'immeuble. Nous, on demeure en
11 hypothèque, on veut demeurer là et en même temps
12 arrive - et ça je ne me souviens plus, ça c'est
13 arrivé par Élan International, je ne me souviens
14 plus, je vais devoir faire des recherches à ce
15 niveau-là - on a une présentation comme quoi le
16 bail de l'immeuble, parce que monsieur Robic doit
17 quitter cet immeuble-là pour se retrouver dans
18 l'édifice de la Caisse, on va recevoir quatre-
19 vingt-dix mille (90 000 \$) par mois comme loyer,
20 étant donné que monsieur Robic quitte l'édifice et
21 que nous, pour l'instant, on n'a vraiment pas
22 l'intention d'occuper à cette époque-là. Et ça, ça
23 faisait partie, quand même, d'une entente avec
24 monsieur Robic.

25

1 Donc, il y a vraiment un non catégorique de la part
2 de la Caisse de dépôt, à dire : « Nous, tu ne nous
3 rembourses pas l'hypothèque. On garde notre
4 hypothèque sur cet immeuble-là, quoi qu'il
5 arrive. » Donc, aucune négociation de ce côté-là.
6 C'est par après que monsieur Fragasso m'a
7 mentionné : « Écoute, Vincent, dans le contexte de
8 l'édifice que vous voulez acheter, moi ce que je te
9 conseille, si tu veux vraiment jouer la carte pour
10 avoir Fonds Évolution, sers de tampon, parce
11 que... » le nom du propriétaire, je ne l'ai pas,
12 là, mais le nom du propriétaire, qui est un nom
13 grec, de l'édifice l'Hôtel Place d'Armes, possédait
14 l'édifice sur le coin de la rue où est situé Place
15 d'Armes, sur Saint-Jacques, et il avait le 55,
16 Saint-Jacques et l'autre édifice. Et ce qui m'était
17 dit par monsieur Fragasso, à l'époque, c'est que la
18 Caisse ne veut pas vendre directement à cet
19 individu-là et monsieur Robic non plus. « Donc,
20 fais la transition, fais le tampon pendant un
21 certain moment, et après ça tu le vendras. De toute
22 façon, il va te coûter rien puis tu vas te faire un
23 bon profit avec ça. » J'ai dit : « On m'assure que
24 j'ai la transaction Fonds Évolution? » Il dit :
25 « Écoute, ça va aider grandement ton dossier Fonds

1 Évolution, si tu fais ça pour l'édifice. » Donc, je
2 l'ai fait et effectivement on recevait un loyer de
3 quatre-vingt-dix mille (90 000 \$) par mois, on n'a
4 jamais eu de soucis financiers à se préoccuper. Le
5 propriétaire de l'édifice, avant même de lui avoir
6 vendu, faisait les réparations, les permis de
7 construction et de changement avaient débuté puis
8 il faisait, dans l'édifice que l'on possédait,
9 faisait les rénovations en tant que telles, tel
10 qu'il le voulait. Et il y a eu la transaction, à un
11 moment donné, entre octobre et novembre 2004 et,
12 là, au moment de la transaction, lorsque c'est
13 l'hôtel Place d'Armes ou une entité reliée à
14 l'hôtel Place d'Armes qui l'a acheté, là, la Caisse
15 a accepté de se faire rembourser son hypothèque.

16 Q Qu'est-ce qui est advenu des cadres de Fonds
17 Évolution et Capital Teraxis, une fois que vous
18 avez acquis ces entreprises-là?

19 R Il est arrivé plusieurs choses. Lorsque j'ai fait
20 la transaction pour Capital Teraxis le 26 janvier
21 2004, monsieur Fragasso avait décidé, si on
22 commence par monsieur Fragasso, monsieur Fragasso
23 avait déjà décidé de s'inscrire pour l'investiture
24 du Parti Libéral dans le comté, je ne me souviens
25 plus du nom, là, mais dans ce comté-là.

1 Donc, il y a eu, à l'époque, un certain
2 chevauchement pour dire : « Bon bien, monsieur
3 Fragasso fera l'investissement et en même temps, nous
4 aider à gérer la période de transition », parce
5 qu'évidemment, il y avait plusieurs représentants,
6 on parlait de sept cents (700) représentants dans
7 le réseau Teraxis, les trois firmes. Il fallait
8 rencontrer les gens à Toronto, monsieur Yong, et il
9 y avait plusieurs meetings dans une période de
10 RÉER. Donc, c'était une période assez intense
11 jusqu'à la fin février 2004 pour, un peu, charmer,
12 si on veut, la période charme pour convaincre les
13 gens que c'était une bonne transaction et qu'ils
14 devaient rester à l'intérieur de ça.

15 Donc, jusqu'à la période mars, fin mars, début
16 avril 2004, monsieur Fragasso a travaillé à cette
17 transition-là, si on veut, tout en travaillant sur
18 son investissement pour le Parti Libéral, qui s'est
19 passé fin mars, début avril 2004.

20 Q Monsieur Fragasso était un actionnaire de Capital
21 Teraxis?

22 R Oui.

23 Q Quand vous avez acheté les actions, tous les
24 anciens actionnaires avaient été soit rachetés par
25 la Caisse de dépôt ou n'étaient plus... ce n'est

1 pas d'eux que vous avez acheté, c'est de la Caisse
2 de dépôt. Les ententes qui sont intervenues, est-ce
3 que vous étiez au courant de la nature des ententes
4 quant au rachat des actions de monsieur Fragasso?

5 R Il n'y avait pas eu de... Ce que je veux dire,
6 c'est que nous, il y a eu trois étapes dans Capital
7 Teraxis : il y a eu l'achat des Fonds Évolution le
8 19 décembre 2003; il y a eu l'achat des réseaux de
9 distribution le 26 janvier 2004; et il y a eu
10 l'achat de la coquille Capital Teraxis, quelque
11 part avant le 30 juin 2004, je crois, ou au cours
12 de l'été 2004.

13 Donc, il y a eu cette époque-là. Là, où ce qu'on
14 nous a mentionné à un moment donné, c'est qu'il
15 n'avait pas nécessairement, monsieur Fragasso, de
16 l'actionnariat ou des actions, mais il avait des
17 options qui étaient sur le capital actions qu'il
18 pouvait exercer. J'ai malheureusement jamais
19 compris cette ingénierie financière reliée aux
20 options, mais ce qu'on nous expliquait c'est que ça
21 occasionnait une perte fiscale importante pour
22 monsieur Fragasso, dans le contexte où les options
23 n'étaient pas exercées. Il y avait eu un certain
24 prix d'exercice qui avait été fait dans le passé où
25 il les avait achetées, mais...

1 Q Mais est-ce que vous êtes au courant de comment
2 s'est réglé les intérêts financiers de monsieur
3 Fragasso avec Capital Teraxis, avant que vous
4 n'acquériez l'ensemble du réseau?

5 R Non.

6 Q Est-ce que vous étiez au courant si monsieur
7 Fragasso devait de l'argent à Capital Teraxis pour
8 l'achat des options?

9 R Moi, ce que j'ai toujours compris et ce qui m'a
10 toujours été expliqué, c'est qu'il ne devait pas de
11 l'argent à Capital Teraxis, mais il avait un
12 problème fiscal important. Et c'est là qu'on m'a
13 toujours expliqué, la raison, il devait de l'argent
14 à l'impôt suite à cette transaction-là.

15 Q Quand vous dites : « On vous a expliqué », qui vous
16 a expliqué?

17 R Monsieur Fokham et monsieur Fragasso lors d'une
18 réunion.

19 Q O.K. Revenons à ce que vous disiez tantôt au sujet
20 de monsieur Fragasso; à partir du mois de mars, il
21 se lance en politique. Est-ce qu'il y a eu un
22 contrat d'emploi signé entre monsieur Fragasso et
23 Capital Teraxis ou Fonds Évolution sous vous, là,
24 lors de la transaction en janvier?

25 R Non.

1 Q Est-ce qu'il y a eu des échanges de
2 correspondances, des lettres ou quoi que ce soit?

3 R Non. La seule correspondance que j'ai, et on parle
4 un peu plus au mois d'août 2004, c'est... je crois
5 que ça arrive de Éric Asselin à Diane, à madame
6 Duchêsne, c'est qu'on était censé licencié monsieur
7 Fragasso et sa secrétaire madame Paulin.

8 Q O.K.

9 R Et donc, au cours de la période, de mémoire, il n'y
10 a jamais eu de contrat entre soit Norbourg ou Fonds
11 Évolution, Teraxis et monsieur Fragasso en tant que
12 tel. Il y avait une continuité...

13 Q C'était quoi les conditions d'emploi, une fois que
14 la transaction a été faite?

15 R C'était une continuité durant la période de
16 transition. Malheureusement...

17 Q Il conservait... il avait quel titre?

18 R Il conservait, pour l'instant, président de Capital
19 Teraxis, parce que lui, ce qu'il devait faire, ce
20 qui était à l'époque, de mémoire, si j'ai bien - je
21 vais le vérifier mais je suis pas mal certain,
22 c'est que monsieur Fragasso, suite à la transaction
23 du 26 janvier, nous supportait dans cette période
24 de transition. Mais jusqu'à la période où Capital
25 Teraxis était achetée par Norbourg Groupe, monsieur

1 Fragasso était payé par Capital Teraxis dont
2 l'actionnaire était la Caisse de dépôt.

3 Q Donc, ce n'était pas vous qui le payiez.

4 R Ce n'était pas nous qui le payions à ce moment-là,
5 mais je vais revérifier. Parce qu'il devait faire
6 également la transaction au niveau du réseau
7 d'assurance, donc il devait fermer les livres de
8 Teraxis, Capital Teraxis, et on a acheté Capital
9 Teraxis quelques mois après pour la somme de un
10 dollar (1 \$).

11 Q Et est-ce qu'il est devenu employé de Norbourg ou
12 de Capital Teraxis, sous votre gestion à vous, à un
13 moment donné?

14 R En août ou septembre 2004, après avoir perdu les
15 élections en juin 2004, parce qu'il avait gagné son
16 investiture...

17 Q Vous avez dit tantôt que vous deviez le
18 congédier...

19 R Oui, c'est ça. Au moment où est-ce qu'on a envoyé
20 la lettre, tu sais, au mois d'août 2004, la lettre
21 que je vous parle pour le congédier, on s'est
22 rencontrés et c'est à ce moment-là qu'il m'a
23 expliqué que, bon, il connaissait un peu les
24 mauvaises langues autour de Norbourg puis il
25 pouvait nous aider grandement, il pouvait nous

1 aider grandement dans toute cette période
2 tumultueuse, si on veut, là, pour traverser ça.
3 Puis il savait vraiment comment faire étant donné
4 son expérience dans le domaine et ce qu'il avait
5 fait.

6 Et c'est à ce moment-là, bon, sans savoir
7 finalement la provenance des fonds, suite à une
8 discussion, j'ai parlé avec lui, c'est-à-dire qu'il
9 m'a conseillé une possibilité de faire une
10 divulgation volontaire. Qu'il pouvait m'assister,
11 qu'il pouvait trouver les gens qui pouvaient la
12 faire et ça, on parle d'août, septembre 2004. Et
13 c'est après que monsieur Fragasso m'a fait
14 rencontrer monsieur Lafrance, au Grand Café, qu'on
15 a parlé de la divulgation volontaire. Et c'est
16 après ça que monsieur Lafrance m'a fait rencontrer
17 monsieur Laforce, dans le cadre de la divulgation
18 volontaire.

19 Q Revenons un petit en arrière, là.

20 R Oui.

21 Q Quand vous l'avez embauché, vous dites que c'est au
22 mois d'août 2004?

23 R Août ou septembre 2004.

24 Q Août ou septembre, oui.

25 R Après l'été.

1 Q De mars à jusqu'après les élections et après l'été,
2 là, il n'était pas à votre emploi.

3 R C'est ça que je vais vérifier, là. Il y a une
4 période où on a acheté... Au moment où on a acheté
5 Capital Teraxis, il est tombé sur le payroll de
6 Norbourg. À quel moment s'est fait la transaction?
7 C'est ce que je vais voir.

8 Q Maintenant, quand il est tombé sur le payroll de
9 Norbourg, là, c'était quoi ses conditions d'emploi?

10 R Il était président du conseil d'administration de
11 Fonds Évolution inc.

12 Q O.K. Il était payé combien?

13 R Sur la base de cent vingt mille (120 000 \$) par
14 année.

15 Q Et il faisait quoi?

16 R En principe, de s'occuper de la promotion et de la
17 bonne gestion de Fonds Évolution inc., avec son
18 expérience.

19 Q Est-ce qu'il avait des mandats particuliers ou une
20 tâche précise?

21 R Évidemment, c'était de faire grossir les actifs
22 sous gestion de Fonds Évolution.

23 Q Est-ce qu'il y a eu un document écrit là-dessus?

24 R De mémoire, non. J'aimerais ça en avoir, si vous en
25 avez. Moi j'ai pas, de mémoire j'ai rien là-dessus.

1 Q Là, vous avez parlé ensuite qu'il vous a suggéré ou
2 il était au courant de votre divulgation volontaire
3 en août, septembre 2004; il devient au courant de
4 quoi et qui le met au courant de quoi?

5 R C'est qu'il faut reculer un peu, c'est parce qu'on
6 va quand même vite dans le processus, là. Mais
7 suite à l'article de Finances et Investissements en
8 juin 2004, monsieur Fragasso s'aperçoit de la
9 mauvaise publicité autour de Norbourg, mais il est
10 dans ses élections, en pleine élection, en pleine
11 campagne électorale à ce niveau-là. Donc, monsieur
12 Fragasso nous dit : « Bon, écoutez... » et on le
13 supportait financièrement durant ses élections, de
14 façon significative.

15 Q Ça veut dire quoi ça?

16 R Ah! Écoutez, ça veut dire qu'il y a eu des chèques,
17 il y a eu un premier chèque, je ne me souviens plus
18 à quelle période là, mais on pourrait vérifier, il
19 y a eu un premier chèque, parce que monsieur
20 Fragasso voyait qu'il y avait plusieurs dépenses à
21 arriver, en même temps que ses problèmes fiscaux,
22 il y a eu un premier chèque de cent cinquante mille
23 (150 000 \$) à une certaine période.

24 Q Je vous montre ici un chèque, là, le 2 mars 2004,
25

1 de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à
2 monsieur Fragasso.

3 R Oui.

4 Q Voulez-vous nous dire pourquoi ce paiement-là lui a
5 été fait et en vertu de quelle entente?

6 R À ma mémoire, il n'y avait aucune entente reliée,
7 aucune entente écrite. De mémoire, monsieur
8 Fragasso, on lui a avancé ces sommes pour deux
9 choses : il avait des problèmes financiers, son
10 rapport d'impôts était fait à l'époque, puis il
11 avait un problème fiscal important, monsieur
12 Fragasso, et ça on avait eu la discussion avec
13 monsieur Fokham. Ça c'était la première chose, et
14 il voyait des dépenses importantes arriver pour la
15 campagne électorale qui avait lieu le 24... ou son
16 investiture et après ça, la campagne électorale
17 pour le 23, 24 juin 2004.

18 Donc, de ce côté-là, je crois qu'il n'y a jamais eu
19 d'entente, si ce n'est que verbalement, il y avait
20 une avance de cent cinquante mille dollars
21 (150 000 \$) qui a été faite à monsieur Fragasso.

22 Q Monsieur Fragasso prétend que c'est un boni de
23 signature.

24 R Moi, j'aimerais voir le document qui prouve qu'on a
25 eu un boni de signature. Étant donné qu'à l'époque

1 on commençait à réaliser que ce qu'on avait acheté
2 était... on découvrait les fantômes dans le
3 placard, comme on le dit souvent, chez Teraxis et
4 chez Fonds Évolution. Donc on n'était pas, je vous
5 dirais, totalement satisfaits de la transaction.
6 Donc, j'aurais été surpris qu'il y ait un bonus de
7 signature, à l'époque, face à monsieur Fragasso. Ce
8 que nous avait fortement conseillé monsieur Fokham,
9 c'est de supporter monsieur Fragasso,
10 financièrement, ce qu'on avait par ce chèque, en
11 lui donnant une avance, mais qui était censée être
12 remboursée à un moment donné, parce que monsieur
13 Fragasso avait d'autres projets et d'autres moyens
14 au point de vue électoral.

15 Q Mais vous n'avez pas de billet, vous n'avez pas de
16 convention de prêt...

17 R Il y a rien de fait.

18 Q Pourquoi cette générosité?

19 R Bien, comme je vous dis, c'est qu'on nous a
20 fortement conseillé de le faire, étant donné que
21 monsieur Fragasso avait eu - et ça monsieur Fokham
22 assistait aux réunions - avait des problèmes
23 financiers. Je ne peux pas vous dire la nature
24 même, mais on me ramenait souvent à son problème
25 financier relié aux options dans Teraxis.

1 Donc, de quelle nature était ce problème financier
2 relié aux options, je ne le sais vraiment pas. Mais
3 ce que je pouvais...

4 Q Mais quelle était l'influence que pouvait avoir
5 monsieur Fokham pour faire en sorte que vous
6 avanciez cent cinquante mille piastres (150 000 \$)
7 à monsieur Fragasso?

8 R Étant donné que monsieur Fokham était de la Caisse
9 de dépôt, étant donné que la Caisse de dépôt nous
10 avait... en tout cas, on était heureux d'avoir,
11 encore à cette époque-là, on était encore heureux,
12 parce qu'on ne l'a pas été quelques mois après,
13 mais on était encore heureux d'avoir fait cette
14 transaction-là de Fonds Évolution et de Capital
15 Teraxis, monsieur Fokham trouvait normal d'aider
16 financièrement monsieur Fragasso dans le contexte
17 actuel.

18 Me PATRICE BENOÎT :

19 On peut peut-être produire le chèque en question,
20 VL-17, je crois.

21 Me DENIS ST-ONGE :

22 Sauf que je vais le garder dans mon dossier.

23 Me PATRICE BENOÎT :

24 Oui, oui, c'est correct.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

VL-17 :

Chèque de 150 000 \$ fait à l'ordre de monsieur
Fragasso

Me DENIS ST-ONGE :

Q Est-ce que, outre ce cent cinquante mille dollars
(150 000 \$) au mois de mars 2004, jusqu'aux
élections - je ne me souviens plus de la date,
là...

R 23, 24 juin 2004.

Q Est-ce qu'il y a eu d'autres sommes d'argent qui
ont été avancées à monsieur Fragasso?

R Beaucoup. Beaucoup. Je ne peux pas...
malheureusement, il faudrait le vérifier, mais il y
a eu des chèques, on nous demandait plusieurs
chèques de la part, ce qu'appelait monsieur
Fragasso, d'une façon tentaculaire, qui devaient
arriver, d'un maximum de cinq mille dollars
(5 000 \$) par personne, donc je ne sais pas combien
de chèques de cinq mille (5 000 \$)...

Q On ne les a pas vus, nous, ces chèques-là dans
notre comptabilité, mais les chèques auraient été
faits à l'ordre de qui?

R Ils étaient faits à l'ordre du Parti Libéral, mais
c'était surtout d'un point de vue personnel pour

1 les gens. Ce n'était pas d'un point de vue des
2 compagnies. Donc, je vais vous donner un exemple.
3 J'ai fait un chèque de cinq mille dollars (5 000 \$)
4 moi, personnel, parce que je pense que c'est la Loi
5 électorale, là, qui donnait le montant limite de
6 cinq mille dollars (5 000 \$), donc je crois que ma
7 femme, Sylvie Giguère, a fait un chèque de cinq
8 mille dollars (5 000 \$) à monsieur Fragasso, au
9 Parti, c'est-à-dire pas à monsieur Fragasso
10 directement, mais dans le contexte des élections,
11 Serge Beugré l'a fait...

12 Q Avez-vous eu des reçus d'impôts pour ça?

13 R On a reçu... oui.

14 Q Y aurait-il moyen de les recueillir vos divers
15 reçus d'impôts pour les cinq mille dollars
16 (5 000 \$)?

17 R Oui.

18 Q Je ne sais pas si vous pouvez parler à monsieur
19 Beugré et aux autres, là...

20 R Oui. Là, aux autres, ça va être difficile, mais
21 dans mon cas je vais pouvoir le retrouver.

22 Q Votre cas et celui de votre femme.

23 R Juste pour terminer là-dessus, ce que je n'ai pas
24 compris, un coup que le syndic intérimaire a été
25 nommé au cours de l'automne, c'est comme si à un

1 moment donné on avait fait un prêt de près de vingt
2 mille dollars (20 000 \$) au Parti Libéral, qui nous
3 a été remboursé en décembre 2005. Et ça, je ne suis
4 pas capable de me l'expliquer. Je ne me souviens
5 pas quand on a signé une entente ou fait un prêt de
6 vingt mille dollars (20 000 \$) au Parti Libéral.

7 Q Donc, vous pensez que les divers cinq mille
8 (5 000 \$) ont été retournés par le Parti?

9 R Comme je vous dis, là, je ne suis pas un expert
10 d'un côté finances électorales, mais j'ai trouvé ça
11 vraiment bizarre d'avoir un retour d'un prêt de
12 vingt mille dollars (20 000 \$).

13 Q Je suis au courant du remboursement du prêt par le
14 Parti Libéral à Ernst & Young.

15 R Mais le papier qui confirme ou... je n'ai pas de
16 papier, moi, de mémoire, ou vu de papier ou signé
17 de papier comme quoi on avait fait un prêt au Parti
18 Libéral de vingt mille dollars (20 000 \$), aucun.

19 M. GILLES ROBILLARD :

20 Q Excusez, juste une seconde. Les différentes
21 contributions politiques de cinq mille dollars
22 (5 000 \$), incluant celles de Serge Beugré, Sylvie
23 Giguère, et cetera, est-ce qu'elles ont été faites
24 à même la corporation ou chacun privé?

25

1 R Mon compte personnel à moi, à leur compte
2 personnel.

3 Q Le compte personnel à Beugré et à tout le monde
4 puis...

5 R À tout le monde. Mais je ne suis pas sûr de Sylvie
6 Giguère, là. Tu sais, je pense que c'était par
7 famille, mais c'était fait... Quand, supposons,
8 monsieur Fragasso avait besoin d'une cotisation,
9 d'une contribution, pardon, j'envoyais un chèque à
10 quelqu'un et cette personne-là faisait le chèque.
11 Et j'exclus tous les montants cash qu'on nous a
12 demandés, là. Ça, je n'ai pas mémoire mais je me
13 souviens, une semaine ou deux avant le fameux
14 article dans Finances et Investissements, on avait
15 fait un cocktail pour mousser un peu, au Grand
16 Café, pour mousser un peu la campagne de monsieur
17 Fragasso et lui trouver un certain financement.
18 Puis la vente de billets n'avait vraiment pas bien
19 été, et là il nous demandait de l'argent
20 supplémentaire parce qu'on nous avait mis ça sur
21 notre faute, nous disant que c'était à cause de
22 l'article Finances et Investissements. Les rumeurs
23 avaient déjà couru qu'il y avait un article négatif
24 qui allait arriver à propos de Norbourg, et on
25 avait dû déboursier pour éteindre les feux, là, un

1 trois, quatre mille dollars (4 000 \$), malgré qu'on
2 avait tout payé pour la réception au Grand Café.

3 Me DENIS ST-ONGE :

4 Q Le cent cinquante mille dollars (150 000 \$) qui a
5 été versé à monsieur Fragasso en mars, l'argent
6 provenait d'où?

7 R C'est le compte, si j'ai bien vu, c'est le compte
8 fantôme, que vous appelez fantôme, de NSF La
9 Prairie, Caisse populaire.

10 Q Retournons maintenant à l'été quand vous avez
11 commencé à dire que monsieur Fragasso était au
12 courant de votre projet de divulgation volontaire
13 ou il vous a suggéré de procéder... Dans quel
14 contexte c'est survenu, ça?

15 R Encore une fois, il faut retourner d'une étape.
16 J'ai joué au tournoi de golf de la Caisse de dépôt
17 à l'été 2004. Et là, à partir de ce moment-là, on
18 avait vraiment réalisé ce qu'on avait acheté entre
19 Capital Teraxis et Fonds Évolution. Et là, on
20 n'était plus du tout satisfait de la transaction.
21 Donc, en jouant au golf avec, notre quatuor au golf
22 était monsieur Fokham, il y avait monsieur Goodman
23 de Dundee et une personne de Montréal que le nom va
24 me revenir également, mais on n'était vraiment pas
25 satisfait. Et là, durant ce tournoi de golf là,

1 j'ai dit à monsieur Fokham, j'ai dit : « Monsieur
2 Fokham, vous devez reprendre Capital Teraxis et
3 Fonds Évolution. Je suis sur le point de couler. »
4 Les montants, ça sortait de tout bord, tout côté,
5 on avait perdu complètement le contrôle de
6 l'intégration dans Capital Teraxis.

7 Et c'est durant cette même période-là ou un peu
8 après ou un peu avant, là, dépendamment, il
9 s'agirait de le vérifier, que je mentionnais à
10 monsieur Fragasso mon insatisfaction reliée à cette
11 transaction-là. Et là, il n'y avait pas grand-chose
12 qui était négociable, là, parce qu'on voyait
13 vraiment que c'était un trou sans fond, Teraxis.
14 Les fonds de fonds, je suis encore à faire les
15 calculs, mais on voyait des trous, il n'y a plus
16 rien qui balançait à l'intérieur des fonds de
17 fonds. Les fonds RÉER qui étaient censés avoir près
18 de deux millions (2 M\$), il n'y avait plus de
19 montant à l'intérieur de ça. Il y avait des
20 placements privés approuvés à l'intérieur de
21 Capital Teraxis, le réseau de distribution, qui
22 avaient été approuvés par le conseil
23 d'administration de Capital Teraxis de l'ordre de
24 huit millions (8 M\$), qu'il n'avait vraiment pas le
25 droit de faire à l'intérieur de ça.

1 Donc, quand le due diligence avait été fait par
2 notre équipe... c'est là qu'on s'est aperçu qu'on
3 était vraiment inexpérimenté, c'était, encore une
4 fois, monsieur Asselin et maître Dussault qui
5 avaient fait le due diligence, là on s'était
6 vraiment aperçu de qu'est-ce qu'on avait acheté et
7 là, il y avait un trou sans fin dans les
8 opérations.

9 C'est là, tu sais, on s'aperçoit qu'année après
10 année, tu sais, si on regarde 2002, 2003, il y a
11 des sorties qui sont... je vous dirais, dans le
12 contexte, quand même raisonnables malgré les
13 acquisitions, si on exclut les acquisitions. Mais
14 je pense, juste pour Teraxis et Évolution, pour
15 combler l'ensemble des trous, on a sorti au-dessus
16 de vingt millions (20 M\$) des fonds, pour combler
17 les opérations en tant que telles.

18 Q Mais ça, on pourra peut-être en parler la prochaine
19 fois, de votre expérience, mais je veux vous
20 ramener à ce que vous m'avez dit tantôt, là,
21 l'implication de monsieur Fragasso dans votre,
22 entre guillemets, divulgation volontaire.

23 R Non, c'est ça, c'est parce que j'y arrive. C'est
24 parce qu'il faut passer...

25 Q Je veux savoir ce qu'il a su à cet égard-là.

1 R Il faut passer par l'étape de l'insatisfaction, si
2 on veut, pour en arriver à la divulgation
3 volontaire. L'insatisfaction arrive à un moment
4 donné qu'on envoie un e-mail, ou je ne me souviens
5 plus de quelle façon que c'est fait, disant :
6 « Écoutez, madame Paulin... » tu sais, il y a une
7 série de personnes qu'on retranche, et monsieur
8 Fragasso et madame Paulin en font partie. Monsieur
9 Fragasso, aussitôt qu'il a reçu la lettre, est
10 descendu à Montréal me voir. La journée même...

11 Q Il y a une lettre qui existe?

12 R C'est un e-mail entre Duchesne et Asselin
13 indiquant : « Voici la lettre qui mentionne le
14 départ de monsieur Fragasso et voici... »

15 Q Est-ce que ça lui a été transmis, ça, cette lettre-
16 là?

17 R Il en a eu part, oui.

18 Q O.K.

19 R Je me souviens parce qu'il m'a téléphoné puis il
20 est descendu à Montréal immédiatement.

21 Q O.K.

22 R Alors là, évidemment, parfois j'étais, comme
23 monsieur Fragasso l'a déjà mentionné, tranchant.
24 J'ai été très tranchant cette soirée-là, en lui
25 mentionnant qu'on avait acheté un trou sans fin

1 avec Teraxis et Évolution. Et probablement, notre
2 inexpérience nous avait amenés à cet achat-là, mais
3 que là, on se devait de résoudre le problème parce
4 que non seulement l'article de Finances et
5 Investissements était un boulet important, parce
6 que plusieurs posaient des questions et plusieurs
7 représentants quittaient le bateau, mais que, là,
8 non seulement ça mais qu'il fallait gratter un peu
9 partout pour rembourser plusieurs trous dans
10 Teraxis et Évolution, et de cette intégration-là.

11 Donc, à ce moment-là, je lui dis : « Écoute, je lui
12 dis, si tu veux vraiment demeurer avec nous,
13 trouve-moi une bonne raison pour justifier que je
14 te garde parce que quand je fais le tour du réseau,
15 tout le monde est insatisfait et tout le monde
16 redoute que tu sois encore là. » Ça, c'est un.
17 Donc, ça n'aide pas, suite à l'article de Finances
18 et Investissements.

19 Donc, il m'a proposé un plan d'affaires en passant
20 - un plan d'affaires ou un plan de communication,
21 appelez-le comme vous voulez - en passant par un
22 processus qui justifierait la provenance de fonds à
23 l'intérieur de Norbourg. Et ce processus-là
24 passait, selon lui, par une divulgation volontaire.

25

1 M. GILLES ROBILLARD :

2 Q Pourquoi pensait-il, lui, à ce moment-là, qu'il y
3 avait besoin de justifier la provenance des fonds?

4 R Bien, c'est parce que...

5 Q Il n'était pas dans le secret des Dieux.

6 R Non, il n'était pas dans le secret des Dieux, mais
7 il était probablement dans le secret des Dieux
8 quand il a vendu l'opération, ça on pourrait en
9 reparler plus longuement la prochaine fois, il
10 n'était pas dans le secret des Dieux de l'opération
11 Norbourg mais il était dans le secret des Dieux de
12 l'opération Teraxis, c'est ce que je veux dire par
13 là.

14 Q Oui, mais c'est à Vincent Lacroix qu'il suggère une
15 déclaration volontaire pour justifier la provenance
16 des fonds.

17 R Oui, ce que je lui disais à ce moment-là, c'est
18 qu'à un moment donné, on n'avait pas tous déclaré
19 nos revenus, on avait fait du trading qui nous
20 avait apporté certains profits, donc c'est dans
21 cette optique-là qu'on avait certaines sommes, et
22 d'autres sommes qui provenaient de liens proches de
23 Vincent Lacroix.

24 Donc lui, à cette époque-là, il se posait la
25 question : est-ce que c'était de l'argent - comment

1 je pourrais bien dire ça, je cherche un terme, je
2 suis peut-être un peu fatigué...

3 Me PATRICE BENOÎT :

4 Q Légitimement gagné.

5 R Légitimement gagné, est-ce que c'est de l'argent
6 qui provient d'activités un peu moins blanches - on
7 va l'appeler ainsi - est-ce que ce sont des...
8 Donc, je lui ai dit, j'ai dit : « Écoute Michel, je
9 ne te donnerai pas ces réponses à toutes les
10 questions que tu as mais, j'ai dit, là, moi
11 présentement, j'ai un problème à régler, à savoir,
12 un, je dois régler l'évasion ou la... - je cherche
13 le terme, là - de tous les courtiers et les
14 représentants qui nous quittent », les fonds
15 Évolution se faisaient vider d'une façon incroyable
16 et c'est là qu'il m'a proposé la divulgation.
17 Donc, la divulgation, quand est arrivée la
18 proposition de la divulgation, c'était sans savoir
19 la provenance des fonds. Il dit : « Si tu ne veux
20 pas me l'expliquer, tu l'expliqueras au comptable
21 et/ou aux gens qui seront dans le domaine. » Mais
22 ce qu'il me conseillait vraiment, c'est de passer
23 par une divulgation volontaire pour faire dire :
24 « Regardez, là, mon argent arrive de là... » Et
25 j'ai une divulgation volontaire.

1 Me DENIS ST-ONGE :

2 Q Et quand vous le maintenez dans son emploi à ce
3 moment-là plutôt que de le congédier, là, c'est à
4 quelles conditions financières?

5 R C'est aux conditions, écoutez, de mémoire, c'est
6 aux conditions d'un salaire de cent vingt mille
7 (120 000 \$) par année.

8 Q Ça, ça n'a pas changé. Vous n'avez pas réduit son
9 salaire?

10 R Non, non, parce qu'il devait me livrer certaines
11 choses. À savoir, verbalement, je ne crois pas
12 qu'il y ait de contrat mais verbalement on avait
13 convenu d'un plan de communication, d'un plan
14 faisant en sorte que les sources de revenu de
15 Vincent Lacroix était pour être éclaircies, si on
16 veut, d'un point de vue réglementaire. Et, deux, il
17 y a eu sa stratégie également de partir un trust,
18 il a eu une inscription d'un... On a fait, en
19 octobre 2004, une inscription pour un trust auprès
20 de l'Autorité des marchés financiers.

21 Q Et c'est lui a oeuvré là-dedans?

22 R Ah! C'est lui qui était la tête, c'est lui, là, qui
23 était la tête pensante ou l'âme dirigeante de tout
24 le dossier trust. D'ailleurs, c'est lui qui a fait
25 le plan d'affaires du Trust, que je pourrai vous

1 remettre comme dossier, c'est lui qui a tout
2 organisé la structure du trust, d'ailleurs, qui
3 s'appelait Fiducie Norbourg, Norbourg Trust, à
4 l'époque.

5 Q Qui n'a jamais débuté d'opérations.

6 R Qui n'a jamais débuté d'opérations, parce qu'à
7 partir du 12 novembre 2004, l'enquête a débuté
8 auprès de l'AMF.

9 Q Le 9 février 2005, vous faites un chèque, Norbourg
10 International fait un chèque de cent cinquante
11 mille dollars (150 000 \$) à Investissement Fragesco
12 inc., pourquoi?

13 R Encore une fois, monsieur Fragasso avait...

14 Q On va le coter sous VL-18.

15
16 VL-18 :

17 Chèque de 150 000 \$ fait à l'ordre d'Investissement
18 Fragesco

19
20 R Il y a eu une certaine démarche, encore une fois il
21 faut reculer, monsieur Fragasso avait monté un
22 conseil d'administration valable dans le contexte
23 où on ne l'avait pas divulgué à l'ensemble des
24 personnes, mais avait monté un conseil
25 d'administration dans le contexte où est-ce que

1 Norbourg était sous enquête. Vincent Lacroix et
2 Norbourg étaient sous enquête. Donc, la formation
3 du conseil d'administration de Fonds Évolution lui
4 avait demandé beaucoup de temps, n'avait pas pu
5 vraiment en arriver avec une entente de départ, si
6 on veut, en août, septembre 2004, à savoir faire
7 grossir les actifs sous gestion. Monsieur Fragasso
8 était également au courant de l'enquête de
9 Norbourg, était au courant de la divulgation
10 volontaire, donc n'avait pas pu vraiment arriver à
11 ses fins, d'un point de vue, si on veut, bonus à
12 atteindre ou en arriver à des bonus.

13 Donc, je lui ai dit : « Écoute Michel, on a un
14 problème de gestion présentement, tu nous a aidés
15 jusqu'à présent, je suis prêt encore à t'aider
16 financièrement », parce qu'il semblait encore avoir
17 des problèmes financiers...

18 Q Mais est-ce qu'il vous demandait de l'argent
19 additionnel à ce moment-là?

20 R Oui. Il me demandait de l'argent additionnel.

21 Q O.K.

22 R Il avait des problèmes financiers, et je me
23 souviens qu'à l'époque, en février 2005, il avait
24 également des problèmes d'un côté familial, qu'il
25 m'a peu expliqué mais qu'il me mentionnait à

1 l'époque, donc il avait vraiment besoin d'argent à
2 l'époque. Donc, j'ai dit : « Écoute, j'ai dit, on
3 peut faire encore une fois une avance ou un prêt
4 puis on verra plus tard, selon le résultat de tout
5 ce qui va se passer mais, j'ai dit, pour l'instant,
6 on n'est pas d'un point de vue de dire, écoutez, on
7 a eu une belle année et tout le monde se paie des
8 bonus. »

9 Donc, ça a été une avance qui a été faite dans ce
10 contexte-là à monsieur Fragasso. Pourquoi
11 Investissement Fragesco? C'est à sa demande.

12 Q Puis pourquoi Norbourg International?

13 R Bien écoutez, au moment de faire le chèque, c'est
14 probablement là qu'il y avait les fonds dans les
15 sociétés, dans l'encaisse des firmes. C'est la
16 seule et unique raison.

17 Q Monsieur Fragasso, lorsqu'on lui a demandé le
18 remboursement, il prétend que c'est un bonus de
19 performance pour avoir mis en place le trust.

20 R Demandez-lui si on a reçu une facture de Fragesco.
21 On n'a jamais reçu de facture. C'est une avance ou
22 un prêt qu'on faisait à Fragesco. Un bonus de
23 performance de cent cinquante mille (150 000 \$)
24 juste, payé à Fragesco pour sa performance
25 personnelle?... Je ne vois pas d'où ça arrive.

1 Q Mais ce qu'il avait fait, là, du mois d'août
2 jusqu'au mois de janvier, est-ce que ça justifiait
3 un bonus?

4 R Non, on était insatisfait. On était insatisfait,
5 mais là si on parle de janvier 2005, là, on était
6 vraiment dans une spirale qui était enquête et le
7 tout. Donc, conseil d'administration qu'il avait
8 formé, donc ça ne justifiait vraiment pas un bonus.
9 Tout comme d'autres personnes qui étaient mêlées à
10 l'enquête, on continuait à les aider financièrement
11 s'ils avaient des problèmes. Ça a été le même cas
12 pour monsieur Asselin et comme monsieur Fragasso,
13 mais il n'y avait pas de bonus qui se donnait là.

14 Me DENIS ST-ONGE :

15 Je pense que pour cette fois-ci on va arrêter

16 M. GILLES ROBILLARD :

17 Avant de partir sur un autre sujet puis couvrir les
18 états financiers, peut-être la seule chose à noter
19 à l'interrogatoire, c'est qu'on était rendu à la
20 transaction de la Caisse de dépôt et placement de
21 2004 pour savoir, justement, où reprendre la
22 prochaine fois.

23
24 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS
25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13

Je, soussignée, Yolande Teasdale, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la déposition du témoin ci-dessus mentionné, recueillie par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

YOLANDE TEASDALE, s.o.